

L'ILE DE CRÈTE

Inu A. 4435

L'ILE DE CRÈTE

33 2283

HISTOIRE & SOUVENIRS

PAR

Célestin ALBIN

Et robur et pietas!

26930



Donatanea
E. E. STĂNESCU



PARIS

SANARD & DÉRANGEON

174, rue Saint-Jacques

1898

1961
BIBLIOTECA CENTRALA UNIVERSITARA
BUCURESTI
COTA 22096

1956

1961

DC 196/06

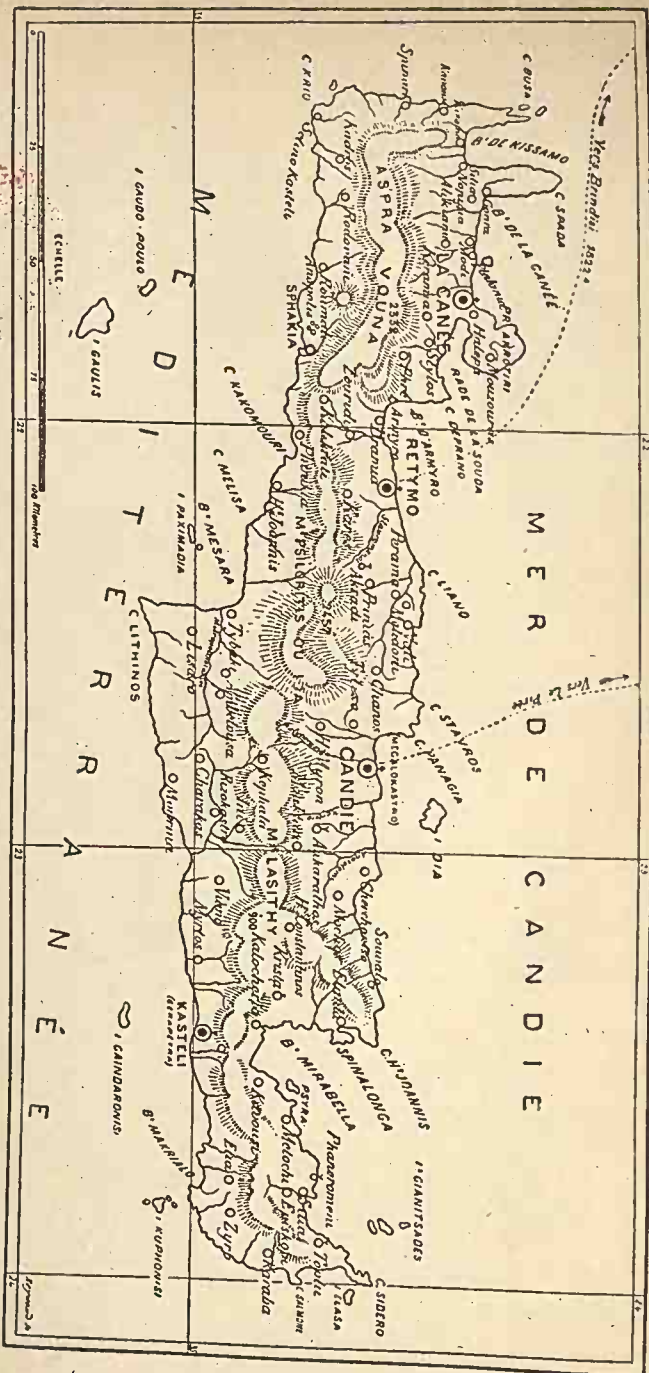
GRASSE — IMPRIMERIE E. IMBERT & C^{ie}

B.C.U. Bucuresti



C26930





CARTE DE LA CRETE



INTRODUCTION

Cretam proavosque petamus!



Hellé melancolica
(D'après un marbre d'Athènes)

« Voguons, voguons vers la Crète, pays de nos aïeux » chantaient en chœur les nautoniers d'Enée, en frappant de leurs rames les flots de la mer ! Nous le chantions aussi, sur le petit bateau « LE MAÏYO » aux couleurs grecques — bleu et blanc — qui nous portait aux îles — et nous redisions

de loin, en voyant surgir du fond de la mer, pareille à un goéland aux ailes blanches, la Crète aux montagnes neigeuses :

« Salut, ô Crète, mère du génie, salut terre de l'inspiration et des souvenirs ! Salut île sacrée, berceau des dieux antiques, patrie des saints aux temps nouveaux, de nos jours encore nourricière des héros ! La mer céleste vient baigner tes brillantes côtes de marbre ; les lauriers et les myrtes, chers à la gloire et à l'immortalité, te prêtent leur ombre fraîche ; les ondes de la mer Egée te bercent doucement ; les brises parfumées de l'Orient te caressent — Salut à toi ! » — Et nous relisons la belle page de Castellar :

« Le nom de Crète lui-même est empreint de mystère et conserve une attraction magique.

« Les dieux de l'Asie arrivaient sur notre continent encore ivres des idées du panthéisme oriental et résolus à maintenir leurs castes. En mettant le pied sur la sainte Crète, ils s'individualisèrent et apprirent à bégayer le mot de liberté. Ils brisèrent les anneaux de leurs anciennes chaînes au contact des îles inspirées et de leurs cités républicaines. »

L'île de Crète est, pour ainsi dire, dans l'histoire universelle, l'anneau d'alliance entre la divine Grèce et l'Orient, le lien entre les deux grandes parties du globe, l'instant mystérieux qui unit les temps panthéistes aux temps humains proprement dits, le

continent de l'immobilité complète au continent de tous les progrès.

Ces idoles de l'Asie, pierres informes, troncs d'arbres, têtes de béliers, monolithes détruits, laissaient en Crète leur difformité et prenaient l'apparence de formes humaines ; il ne restait plus à la Grèce qu'à les couronner de son génie et à donner à leurs lignes l'harmonie de la beauté. Comme elle avait créé et immortalisé la plus haute montagne de l'île, le mont Ida, l'unité religieuse de la Grèce engendra Jupiter, tandis que, sur ses côtés, la législation primitive engendrait Minos, qui réalisa ce progrès si utile aux peuples civilisés, la fixation et la permanence de leurs codes.

Plus tard aussi les saints fleurirent sur ses rives, dans les monastères accrochés aux flancs des montagnes, comme des aires d'aigle aux sommets des rochers.

Enfin de nos jours encore, des héros ont surgi au fond des vallées, sur les « montagnes blanches », pour défendre contre les musulmans, leur religion et leur liberté, la croix d'une main et le fusil dans l'autre, au cri patriotique de : *Christ et Liberté !*

L'histoire d'une pareille contrée méritait d'être écrite. Nous avons essayé de le faire d'après les documents anciens et les renseignements nouveaux. Les souvenirs sont innombrables dans cette île des rêves où toutes les nations du monde ont abordé, sur les trirèmes grecques ou les galères romaines,

sur les galions de Venise ou les felouques turques. Toutes y ont laissé des traces vivantes de leur passage, mais aussi des vestiges sanglants de leurs séjours.

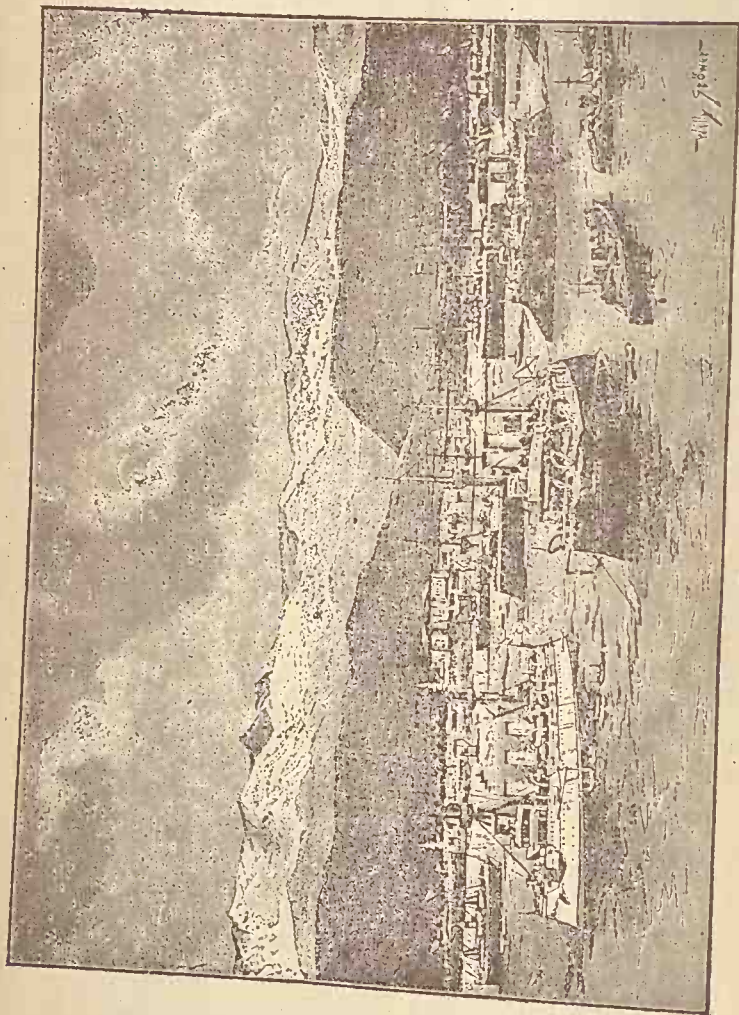
A l'heure présente la Crète, au milieu de ses charmes exquis, garde un voile de tristesse.

Quand nous arrivâmes à la Canée, nous fûmes reçus au port par un essaim d'enfants à peine vêtus, épeurés dans leur grâce fanée : toute la vie, le peu de vie que semblaient contenir ces frêles enveloppes, s'était réfugiée dans leurs yeux — des yeux veloutés, meurtris, songeurs, couleur de larmes — accusant dans leurs poses alanguies, une instinctive résignation.

C'est l'image de la Crète. Telle les anciens nous ont représenté Hellé, pleurant, appuyée sur sa lance, la patrie mutilée — une stèle brisée. — Elle ne revivra heureuse que le jour où elle aura reconquis sa liberté et sa foi ! Ce jour viendra ! L'histoire et les souvenirs de la grande Ile sont un présage heureux pour l'avenir ! La Crète redit encore à ses enfants l'oracle de Délos : *Antiquam exquirite matrem !*

C. ALBIN.





La CANÉE — Les Flottes — Les Monts blancs.



CHAPITRE I

La Crète et ses cent villes

O toi, chrétienne Europe, entends nos voix plaintives,
Jadis pour nous sauver, saint Louis vers nos rives
Eût de ses chevaliers guidé l'arrière-ban.
Choisis enfin, avant que ton Dieu ne se lève,
De Jésus ou d'Omar, de la croix ou du glaive,
De l'auréole ou du turban !

V. Hugo, *Orientales*, III - v.

SOMMAIRE : I Description des poètes. — II Description des géographes. — III Aspect de la Canée. — IV La baie de la Sude. — V Sphakia et Réthymo. — VI La grotte des martyrs à Mélidoni. — VII Candie et ses souvenirs. — VIII Les cités chantées par Homère et les Historiens.

I

« Au milieu de la mer profonde, dit Homère,⁽¹⁾ s'élève une terre riante et fertile, l'île de Crète, les flots la battent de tout côté : elle est habitée par des hommes nombreux, population immense qui vit dans quatre-vingt-dix cités, qui parle des langages divers. »

Ailleurs il l'appelle : « la Crète aux cent villes ». ⁽²⁾

(1) *Odys.* XIX, 174.

| (2) *Ill.* II, 616.

Virgile, à son tour, célèbre « cette île assise au sein des mers, cette île peuplée de cent royaumes. »⁽¹⁾

La nature, disait Aristote⁽²⁾, semble l'avoir placée dans le lieu le plus favorable pour tenir l'empire de la Grèce et du monde.

Denis Periegete chante, lui aussi, les beautés de cette île dans la langue d'Homère : « O Crète digne de louanges, nourricière de Jupiter, île immense, fertile, souriante de gras pâturages ! sur-toi se dresse l'Ida, l'Ida fleuri, à qui les chênes forment une chevelure des plus ravissantes. »⁽³⁾

Mais Dante en son *Enfer* la montre au voyageur comme une île maudite :

In mezz 'l mar siede un paese guasto,
Diss' egli allora, che s'appela Creta,
Sotto il cui regno fù già, il mondo casto,
Uno montagna vi è, che già fù lieta
Di acque e di fronde, che si chiama Ida ;
Ora e diserta, come cosa vieta.⁽⁴⁾

Il est, au sein des mers, triste, pauvre, ignoré,
Un pays qui jadis, sous un sage et bon maître,
Vit l'âge d'or fleurir et la vertu renaître.
Ce pays, c'est la Crète, ou l'Ida jusqu'aux cieux
Elève tristement son front silencieux ;
Jadis paré de fleurs, de ruisseaux, de verdure,
Aujourd'hui délaissé comme une terre impure.

(1) *Encide*, III, 106.

(2) *Arist. Polit.* II, 8.

(3) *Dionis. Periegeta, Oper.* II, 134

(4) *Dante, Inferno*, cant. XIV.

La Crète passait chez les anciens, pour avoir été le berceau du monde, la terre qui donna naissance aux hommes, la mère de la Grèce.

Après la ruine de Troie, Enée errant au milieu des Cyclades arrive avec les vingt vaisseaux qui lui restent, à l'île de Délos. Il consulte l'oracle et lui demande où il doit atterrir ; il reçoit cette réponse mystérieuse : *antiquam exquirite matrem !* Cherchez votre antique mère.

Quelle est cette mère ? Le vieil Anchise interprète l'oracle et répond : c'est la Crète.

Aussitôt on remet à la voile et bientôt on aborde à l'île désirée. Enée y jette les fondements d'une ville ; mais un dieu l'avertit en songe : *Surge !* Lève-toi, et pars ! Il quitte la Crète et fait voile vers l'Italie. Rien de plus émouvant que ce récit :

O Dieu, donne aux survivants d'Illion, une demeure stable, une famille, une cité qui ne change plus, s'écrie Enée en pénétrant dans le temple d'Apollon à Délos. — Donne-nous un signe — Où devons-nous aller ? Où devons-nous fixer nos demeures ?

A peine avais-je ainsi parlé, que tout sembla trembler autour de moi et la montagne et le laurier consacré au dieu : une voix parut sortir de l'abîme, mugissante : « La terre qui vous a vu naître vous recevra de nouveau : cherchez votre antique mère ! »

La joie s'empare de nous à cette annonce : nous

nous demandons quelle est cette patrie où nous devons retourner.

Anchise alors se lève : Mes enfants, reprenez courage : il est, au sein des mers, une île consacrée à Jupiter, la Crète, berceau de nos aïeux, célèbre par le mont Ida, peuplée par cent villes et cent royaumes. C'est là que nos ancêtres ont atterri, avant qu'Ilion même existât. Ils habitaient au fond des vallées, adoraient notre mère Cybèle, au milieu des bois sacrés de l'Ida, au bruit des airains des corybantes, ils attelaient à leurs chars les lions vaincus. Apaisons les vents et voguons vers ce pays. Que Jupiter nous assiste et dans trois jours nous aborderons en Crète.

Il dit et immole à Neptune un taureau, un taureau à Apollon, une brebis noire au dieu des tempêtes, une brebis blanche aux zéphirs.

Bientôt la flotte vole à travers les Cyclades : un même cri s'élève parmi les rameurs : voguons vers la Crète, pays de nos aïeux. Le vent souffle à la poupe et nous abordons enfin aux rivages du pays des Curètes. (*Enéide* III, 77-127).

Hélas, bientôt la peste vint chasser de cette île les nouveaux habitants ! Enée reprit la mer et fit voile vers l'Italie.

Si la Crète n'était pas la terre destinée aux grandes fortunes de l'Ausonie, elle demeurerait du moins l'île mystérieuse aimée des dieux, voguant seule dans la mer.

II

Placée presque à égale distance de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, la Crète peut être considérée comme le centre de l'ancien monde. Elle fait partie de l'archipel grec et semble un bloc détaché du continent hellénique, porté au loin par les flots. Sa forme allongée a l'aspect d'un monstre marin cherchant à nager pour rejoindre la Grèce — rêve des poètes !

Elle est située par 34° et 35° de latitude N., et 21° - 24° de longitude E., du méridien de Paris. A 140 kilomètres S.-E. de la Morée et 148 kilomètres S.-O. de l'Anatolie. Elle est baignée, au Nord, par la mer de Candie ; au Nord-Est, par le canal de Scarpanto ; au Nord-Ouest, par le canal de Cerigotto ; et au Sud, par la Méditerranée.

Elle mesure, dans sa plus grande longueur, du cap Busco à l'Ouest, au cap Sidero à l'Est, 240 kilomètres. Sa largeur varie depuis 40 kilomètres, entre le promontoire Dium au promontoire Metallum, et 10 kilomètres, du golfe d'Istrona à celui de Girapetra.

Ses contours, dentelés comme les arêtes d'un poisson, sont irréguliers, hérissés de caps, creusés de golfes profonds. La côte Nord est la plus tourmentée : les golfes de Kisamos, de la Canée, de la Sude, de l'Armyro, de Miradel et de Sitia

alternent avec les caps Buso, Spada, Meleca ou Akrotiri, Drapano, Sassoso (Dium), Saint-Zuane et Sidero. La côte Sud, plus calme, ne présente qu'un golfe profond, Messara, et trois caps battus par le vent Crio, Metalla et Langacla.

Une longue chaîne de montagnes court de l'Est à l'Ouest, d'un rivage à l'autre. Ces montagnes forment trois massifs distincts, mais reliés entre eux par des contreforts.

L'île est partagée naturellement par ces montagnes en trois régions distinctes : Le Dicté, aujourd'hui Lassithi ou Sitia à l'Est — l'Ida, aujourd'hui Psiloriti, au centre — et les Monts Blancs, aujourd'hui Asprovouna ou Sphakiottici, à l'Ouest.

III

Trois villes importantes, échelonnées le long de la côte, sont les chefs-lieux de ces trois régions, la Canée, Réthymo et Candie.

La Canée, ville de dix-huit mille habitants, est située sur un plateau pierreux, au fond d'un golfe, entre deux promontoires. Tout autour d'elle, comme une grappe de villages cachés dans les oliviers.

La Canée ou Cydonia, *Kudônia* aujourd'hui *Xania*, fut une des plus célèbres et une des plus antiques cités de l'île. Elle s'élevait jadis sur les rives du

Jardanos chanté par Homère.⁽¹⁾ Son nom lui vient de son fondateur *Kudôn*, fils de Mercure et d'Ascalide, fille de Minos.⁽²⁾ Strabon la mentionne de son temps « comme une des plus riches et des plus magnifiques de la Crète, » avec Gnosse et Gortyne.

La ville actuelle date de l'occupation des Vénitiens 1250. Son aspect, vu du large, est assez imposant. Elle est entourée d'une plaine fertile, à la végétation variée, dominée par les derniers contreforts des montagnes blanches, dont les sommets sont couverts de neige pendant la plus grande partie de l'année.

L'enchantement disparaît, comme dans la plupart des villes d'Orient, quand on pénètre à l'intérieur. Les rues sont régulières, mais étroites, les remparts délabrés; quelques vieilles maisons portent encore sur leurs façades des armoiries vénitiennes, et le « Lion de Saint-Marc » apparaît de temps en temps sur les débris des monuments publics.

Le port est formé par une chaîne de rochers qui court parallèlement à la côte. Un môle surmonte cette ligne de récifs au Nord-Est et se termine à l'Est par un phare visible à douze milles en mer. On y trouve une profondeur moyenne de cinq mètres à peine. Encore est-elle de beaucoup diminuée, à l'Orient, par les ruines de l'arsenal construit au temps de la domination vénitienne.

Ces ruines ont dû voir entrer, bien souvent, les fameuses galères de Venise aux chimères dorées,

(1) *Odyssée*, III, 292.

| (2) Pausanias, op. VIII 53-4.

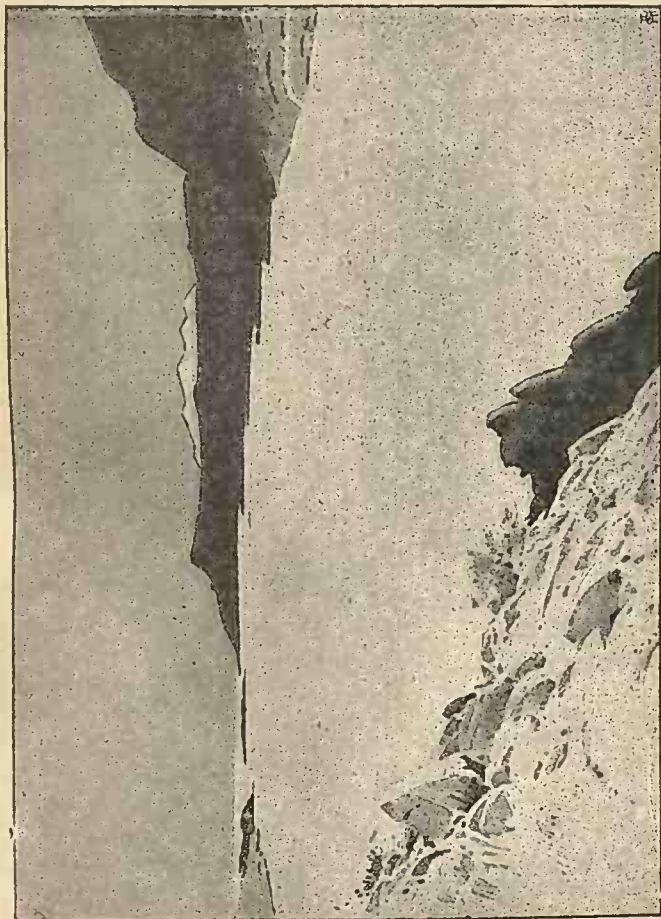
aux voiles teintes de pourpre et d'azur — que barre le lion de sable, tenant en ses griffes la boule du monde. Elles semblent pleurer aujourd'hui.

IV

A peu de distance de la Canée, au-delà du cap Tripiti, à l'Est, se trouve la fameuse baie de la Sude. Elle est formée par une vaste échancrure de la côte longue de cinq milles (neuf kilomètres) et large d'un mille et demi (trois kilomètres). Protégée contre les vents du Nord par le massif de Tripiti et contre les vents de l'Est par l'îlot de la Sude et la pointe extrême du cap Trépano, elle offre un mouillage assuré aux plus grands bâtiments. Les escadres de l'Europe entière s'y rencontreraient à l'aise.

Devant ces rochers arides, d'un côté, et ces coteaux fertiles de l'autre, on se croirait en face du spectacle à la fois le plus grandiose et le plus terrible qu'il soit donné de contempler. Il y a, à la fois, un souvenir du golfe de Naples et des fiords de Norvège, dans cette rade aux mille rêves.

L'entrée du goulet est barrée par un îlot qui ressemble à un petit navire à l'ancre : quelques arbustes effeuillés, les mâts du vaisseau. Aussitôt qu'on a contourné l'îlot, on se trouve devant une muraille plongeant à pic dans l'eau profonde ; puis



Vue générale de la baie de la Sude.

26930

les talus des falaises s'inclinent peu à peu, pareils aux glacis d'une forteresse. Silencieuse, la mer semble figée ; à peine une petite écume blanche sur ce morceau de bleu et quelques petits flocons de neige sur la rade, tandis que au loin, des vagues s'élèvent tumultueuses, pareilles à des montagnes colorées de feu, qui s'entrechoquent avec fracas.

C'est là, au milieu de cet azur, presque un morceau détaché du ciel, que les Sirènes, déesses de la mer, avaient fixé leur demeure. Elles semblent avoir fui aujourd'hui sur leurs barques d'écume, devant les felouques turques et les lourds cuirassés qui peuplent la rade. Seuls les petits torpilleurs qui sillonnent en tout temps la baie, font rêver à ces visions, quand ils courent comme de gros poissons blancs sur cette immense nappe bleue.

L'admiration continue lorsqu'on quitte la rade pour pénétrer dans l'intérieur de l'île : aux merveilles de la mer succèdent les immensités des montagnes.

V

Au Sud de la Canée, sur le versant méridional des Monts-Blancs, la province de Sphakia. C'est un ensemble de bassins entourés de rochers. Dans ces creux, se cachent des villages habités par de

vigoureux montagnards : on ne peut y arriver qu'en suivant le lit des torrents : on marche entre des murailles de pierre, dans des gorges si étroites qu'on touche les deux parois en étendant les bras.

C'est dans ces montagnes qu'éclatèrent de tout temps les insurrections : les guerriers sont d'ailleurs hardis et fiers, et seule la famine peut les réduire dans leurs forteresses.

Au centre de la Crète une grande pyramide s'élève comme un géant, au milieu des montagnes, c'est le mont Ida, célèbre dans la mythologie grecque.

C'est là que la chèvre Amalthée aurait nourri de son lait, Jupiter enfant. Des fouilles exécutées sur la montagne en 1884 et 1885 aux frais du sylloge grec de Candie, ont fait découvrir une immense caverne de soixante-quinze mètres de long, recouverte de débris, d'inscriptions informes et d'ex-voto. On l'a baptisée « l'autre de Jupiter ». C'est une des curiosités les plus remarquables de la Crète, un souvenir du fameux Labyrinthe.

Un atrium de trente mètres s'ouvre dans la première chambre et donne entrée à un sanctuaire de vingt mètres placé à un niveau inférieur. Un autel semble encore se dresser au milieu et tout autour des ossements calcinés et des débris sans forme ont laissé croire aux restes de sacrifices, remontant à plusieurs milliers d'années.

Rien d'ailleurs de plus grandiose que cette montagne qui semble vouloir s'élever jusqu'au ciel au milieu des neiges et des nuages.

Les pentes descendent vers la mer, et forment des côteaux, des vallées et des plaines, où poussent l'olivier, l'aloès, le pin, et tous les arbres des tropiques.

Sur le versant du Nord, se détache, échelonnée au bord de la mer, la petite ville de Rethymo, l'ancienne Rhytimos, six mille habitants, chef-lieu de la seconde province. Ses murailles tombent en ruine et son port se remplit de sable.

Dans la province de Réthymos se trouve Gortyna, jadis célèbre par son port et par ses remparts. Elle aurait été fondée par l'arcadien Gortys, petit-fils de Lycaon, sur les rives du Léthée, à quatre-vingt-dix stades de la mer. Peu à peu elle était descendue vers le port.⁽¹⁾ Sous la domination romaine, cinq cents Gortyniens, conduits par leur chef Cydas, vinrent rejoindre en Thessalie Quintius Flaminius (an 197 avant J.-C.) et luttèrent pour la liberté de Rome. Le courage est héréditaire dans ces montagnes.⁽²⁾

(1) Thenon, fragment d'une description de la Crète, *Revue Arch.*, N° 5, t. XVIII (1868), p. 193. — Homère, *Odyssée* II, 646.

(2) C'est à Gortyne qu'ont été découvertes sur la muraille circulaire d'un ancien temple, les fameuses lois de Gortyne, comprenant plus de six cents lignes. C'est tout un code gravé dans la pierre et digne de figurer à côté des lois de Licurgue. On peut en voir une étude complète dans la *Revue de l'Académie dei Lincei*. (Rome 1889, p. 9 à 118).

VI

Non loin de Rethymos, à Melidhoni, on voit la grotte des martyrs célèbre dans la guerre de l'indépendance. L'entrée s'ouvre au milieu d'une muraille de rochers, taillée de la main de l'homme. On distingue encore, sous les débris amoncelés, les premières lettres d'une inscription métrique. Il y est fait allusion au dieu Talos, chanté dans le cycle de Minos ; ce dieu ne recevait que des sacrifices humains.

En 1822, trois cents chrétiens, poursuivis par les Turcs, vinrent s'y réfugier : c'étaient des vieillards, des enfants et des femmes ; les hommes avaient pris les armes et combattaient dans la montagne.

Les fugitifs avaient des provisions. Les Turcs, impatientes de vengeance, amassèrent à l'entrée de la grotte un monceau de broussailles et y mirent le feu. Les chrétiens, chassés par la fumée, s'enfuirent jusque dans les profondeurs les plus reculées du souterrain : mais le nuage fatal les atteignit. Ils périrent étouffés.

Les Turcs, doutant eux-mêmes du succès de leur sauvage invention, attendirent dix-huit jours devant la caverne. Un prisonnier y fut introduit à la fin, qui trouva les trois cents cadavres couchés dans leur linceul de pierre, car déjà les eaux avaient formé comme un vêtement de cristal autour des martyrs.

A la fin de la guerre, les chrétiens, redevenus maîtres de la province, firent célébrer, dans la grotte même, un service solennel pour les héros de l'indépendance.

VII

En continuant à longer les rivages du Nord, on arrive à Candie, autrefois capitale de l'île entière, aujourd'hui chef-lieu de la troisième province. La végétation qui l'entoure est plus riante et plus fraîche, une forêt de dattiers se dresse à l'extrémité de l'île comme pour annoncer aux navigateurs l'approche de l'Orient.

Candie elle-même est une ville de douze mille habitants : elle ne garde qu'un souvenir de ses grandeurs passées : les tremblements de terre, les incendies, et par-dessus tout, l'incurie musulmane, l'ont ruinée et dépeuplée.

Candie fut cependant, au moyen-âge, la perle de Venise, l'orgueil des doges, le rêve de l'Occident, la reine de la mer. Ses monuments se dressaient fiers dans leurs blocs de marbre chargés de lions ; ses clochers, pareils aux tourelles de Saint-Marc, portaient au loin les sonneries des fêtes, et les galères de Venise qui sillonnaient les mers abordaient à ses quais, comme aux môles du Lido. *Il regno di Candia* luttait en splendeurs et en richesses avec la *Citta delle lagune*. Son nom même

d'Héracléion et son titre guerrier de « Megalo-Castron » « le camp immense » témoignent de sa gloire et de sa fortune.

Il ne lui reste aujourd'hui que des ruines. La capitale lui a été enlevée, et si parfois encore le nom de Candie est employé pour désigner la grande île, l'appellation de Crète a prévalu dans l'histoire contemporaine et la géographie moderne. — Amère dérision des grandeurs ! Destinée cruelle que celle des peuples et des cités de la terre !

VIII

D'autres cités, célèbres dans les temps anciens, à l'égal de Candie, ne sont plus aujourd'hui que des ruines ou de simples bourgades. Elles ont gardé cependant un charme secret que la poésie leur avait insufflé.

Axos fut une de ces bourgades, baignée par son fleuve aux ondes rapides, chantée par Virgile : *Rapidum Cretæ veniemus Oaxen.*⁽¹⁾ Elle se trouve blottie aux pieds du mont Ida. Hérodote en son histoire⁽²⁾ parle d'Etéarque, roi de la ville d'Axos en Crète. C'est tout ce que nous savons de son règne. Était-ce un souverain ? un berger ? un homme politique ?

(1) *Eglog.* 1, 66.

| (2) IV ch. p. 144.

Les traces de son passage ne semblent point perdues : on retrouve dans les environs d'Axos les plus beaux spécimens de murs cyclopéens.⁽¹⁾

Homère mentionne encore parmi les « cités bien peuplées » Phaestos.⁽²⁾ Elle aurait été fondée par le héros de ce nom, fils de Ropale et petit-fils d'Hercule, émigré de Sicion en Crète.⁽³⁾

Ce Phaestos ne serait autre d'ailleurs que Vulcain, l'Aphoistos des Grecs, le même que le Ptah des Egyptiens, le dieu du feu, au dire d'Eusèbe.⁽⁴⁾ Hérodote, versé dans la théogonie des Grecs et fort expert dans les généalogies des dieux de Memphis, avait déjà fait la même remarque.⁽⁵⁾

Phaestos n'est plus aujourd'hui qu'un village de bergers !

Pline nous parle aussi d'Aptera⁽⁶⁾ située à quatre-vingt stades de Cydonia. Son port était, selon Strabon,⁽⁷⁾ Kisamos. Près de cette bourgade Pashley, et Spratt découvrirent des restes remarquables de constructions cyclopéennes et des débris de monuments grecs.⁽⁸⁾

Le fondateur d'Aptera fut, selon Eusèbe (chronol. N° 514) le roi Aptera. Pausanias l'appelle P-tera (X. V. 10).

Une légende, dérivée sans doute du nom de la ville, se rattache à cette contrée.

(1) Pashley. *Travels in Crète*, I, p. 143.

(2) *Odys.* II, 648.

(3) Pausan. *Hist.* II, ch. VII, 7.

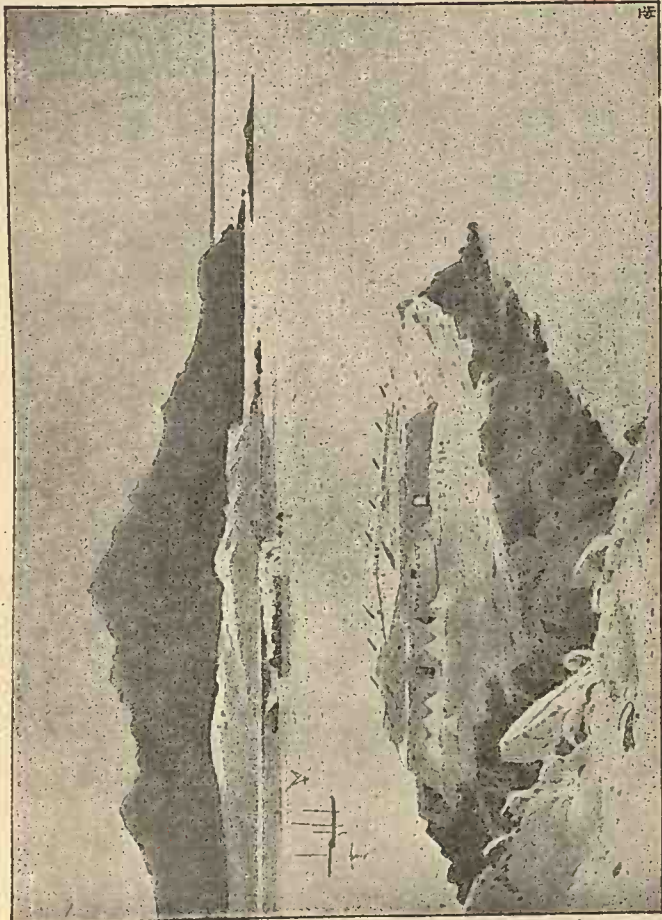
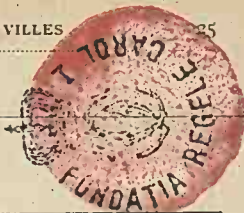
(4) *Præparat. evang.* Lib. III.

(5) Hérodote-*Hist.*, II, cap. xcix.

(6) Pline, *Hist. nat.*, IV, 20.

(7) Strab. *Géog.* X - IV, 2.

(8) Spratt, *Travels*, II, p. 129



Batterie Paleocastro a l'entrée de la Sude.

Les Muses et les Sirènes, réunies un jour sur le rivage de la mer, se disputaient le prix du chant. Les Muses l'emportèrent. Les Sirènes, honteuses de leur défaite, se coupèrent les ailes et se précipitèrent dans la mer. Depuis lors, elles chantent sous les flots pour attirer les voyageurs et les faire périr ! Elles n'ont plus d'ailes et se cachent au fond des eaux ! (*Apteraï*, sans ailes).

Strabon mentionne beaucoup d'autres villes encore : Polyrrhenia, aujourd'hui Palaokastron, qui occupait⁽¹⁾ toute la partie occidentale de la Crète. Ses habitants vécurent d'abord en petits villages et ne se réunirent en bourgades que plus tard, pour se défendre contre les Achéens.

Lappa, de nos jours Argyropolis ; elle conserve des ruines monumentales et des inscriptions portant la mention des habitants appelés Lappei. Le culte de Britomartis, c'est-à-dire d'Artémide ou Diane chasseresse, y était en honneur. Ce fut des rives du Menape, de Lappa, que partit la colonie de Crétois conduits par Camieus en Sicile et établis dans la grande île, à la suite d'une tempête qui avait détruit leurs vaisseaux.⁽²⁾

Phalosarna, au Nord-Ouest de la Crète, célèbre de nos jours encore par les constructions pélasgiques qu'elle conserve : trente tombes creusées dans le roc et un trône colossal taillé d'une seule pièce

(1) Géog. X — IV, 13.

| (2) Hérodote - Hist. VII, CL.

dans un rocher énorme — il est là, semblant attendre un géant qui y vienne s'asseoir ou Jupiter qui y descende du mont Ida !

Hyrtaçina, à l'Occident de Lappa, près du village actuel de Temenia. Les murailles qui l'entouraient sur son rocher escarpé, mesurent encore presque un mille de long : ce sont peut-être les plus remarquables de l'île entière. Paslhey les décrit tout au long dans son voyage en Crète. Thenon ajoute à son tour : « Tout dans les ruines de Temenia présente l'image de la guerre.

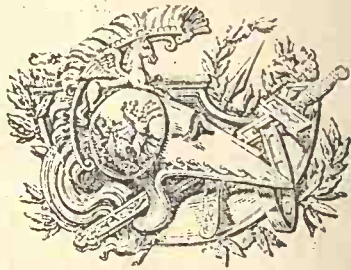
La ville est située sur un plateau escarpé, inaccessible à l'Est et au Nord, protégée par les Monts Blancs ; elle commande une partie de la côte et de la vallée du Vlithias : de redoutables murailles l'entourent, et dans l'intérieur de ces murailles, il y a autant de places fortes que de quartiers, que de maisons — c'est un vaste camp retranché, bâti en appareil cyclopéen, un camp où les soldats vivent avec leurs femmes et leurs enfants.⁽¹⁾ »

Mais les fortifications établies dans les villes ne furent point les seules élevées par les peuplades primitives de la Crète pour se défendre contre les ennemis du dehors. Des vallées entières avaient été garnies de systèmes de défense. Il semble que les Crétois aient redouté de tous les temps les invasions : nul pays n'a eu plus à souffrir des expéditions étrangères, depuis les temps anciens

(1) Thenon, *Rev. Arch.*, N° 5, vol. xvi, p. 109-10.

jusqu'à nos jours. Il manqua toujours à la Crète l'unité qui fait la force. La configuration géographique de l'île la prédestinait aux divisions, les divisions devaient la conduire à la servitude.

Les efforts tentés à plus d'une reprise pour rattacher les unes aux autres les différentes cités crétoises demeurèrent stériles. Cette fédération, ébauchée un moment sous le nom de *Syncretisme*⁽¹⁾, ne prit jamais consistance : elle resta toujours incomplète, fragile, et ne parvint point à donner à la patrie l'unité politique. Les Crétois d'ailleurs sont, par nature, un peuple batailleur et toujours sous les armes.



(1) *Syncretisme* (union des villes de la Crète) est devenu, au sens métaphorique, un terme qui désigne un amalgame de choses disparates, une association d'opinions inconciliables.



ROMANIA
REGELE
CAROL I



SADAG SC.

Dames crétoises en costume du pays.



CHAPITRE II

La Crète et ses habitants

...Lætam cognomine gentem
Hortor amare focos arcemque attollere tectis.
(*Eneide* III, 133-4.)

SOMMAIRE : I Les premiers habitants de l'île. — II Les noms de Crète et de Candie. — III Les Crétois d'après les historiens : Polybe, Saint Paul. — IV Les deux populations de la Crète.

I

« Je possède une grande richesse !
C'est ma lance et mon épée,
Mon bouclier, rempart du corps !
Oui, avec cette arme je laboure et je moissonne :
Avec ces armes j'ai des esclaves qui m'appellent maître.
Ah ! ils n'ont pas le cœur de manier la lance et l'épée
Et le long bouclier rempart du corps !
Tous tombent de frayeur et embrassent mes genoux
En criant : Maître ! et Grand Roi ! »⁽¹⁾

Ainsi chantaient les Crétois, nous raconte Athénée,
en citant les vers du poète Hybrias.⁽¹⁾

(1) Athénée, chant. XV, 659-69.

Les peuples de la Crète ont de tout temps été des peuples de soldats et de guerriers. Disséminées sur une petite étendue de territoire, les cent villes dont parle Homère eurent souvent à lutter les unes contre les autres, pour la défense de leurs intérêts, de leurs libertés, de leur religion, car il s'en faut que toutes connussent les mêmes lois et les mêmes usages.

Ces cent villes renfermaient presque cent peuples divers. Les uns venus du continent, les autres fixés depuis longtemps dans l'île.

Diodore de Sicile, parlant des peuples de la Crète, place en premier lieu, comme les plus anciens, les Etéo-Crétois, puis les Dattiliens, les Curetes, contemporains des Titans, enfin après de longs siècles, les Pélasges, les Doriens, arrivés sous la conduite de Teutamos, fils de Dorus.⁽¹⁾

Homère mentionne, peut-être sans ordre, les Achéens, les Etéocrétois « les plus grands » les Cidoniens, les Doriens chevelus, et les divins Pélasges.⁽²⁾

Les Etéocrétois furent avec les Cidoniens les premiers à habiter l'île. Ils étaient autochtones, selon Strabon,⁽³⁾ tandis que les autres peuplades mentionnées par Homère, ne furent que des envahisseurs.

(1) Diod. Sicil. IV - LX - 2, V - LXIV - 1 : 3, V - LXXX - 1.

(2) *Odys.* XIX - 175 - 6 : 7. — (3) *Geog.* X - IV - 6.

II

Bien plus, les deux noms de Crète et de Candie, portés par la grande île, ne seraient que les noms des deux premiers peuples qui l'habitèrent. les Eteocrétois et les Cidoniens. Telle est la force et le mystère des noms, qu'ils valent souvent à eux seuls toute une histoire !

Les Eteocrétois sont une branche des Hettéens qui habitaient la Carie, en Asie Mineure. Arrivés dans l'île, ils gardèrent les deux noms, l'un générique, de Hettéens, l'autre spécifique de Cariens, du nom de leur dieu Car.

Le mot Crète, forme primitive *Karta* et par métathèse « *Krata* et *Krêta* » viendrait donc de Car et du suffixe *ta*, peut-être du mot correspondant égyptien *ta*, terre : Terre de Car.

Suivant Diodore de Sicile⁽¹⁾, Crès aurait été un roi des Eteocrétois « inventeur d'un grand nombre de choses, de choses de grande valeur, dont la vie des hommes a su tirer soulagement et aide. »

D'autres voient dans ce nom le nom de Crès, fils de Jupiter et de la nymphe Ida. Aussi, ajoute encore Diodore de Sicile, l'île s'appela dans le principe Ida, et fut nommée plus tard Crète, par les femmes⁽²⁾.

(1) Hist. V - LXIV.

(2) Diod. Sic. Hist. III - LXXI.

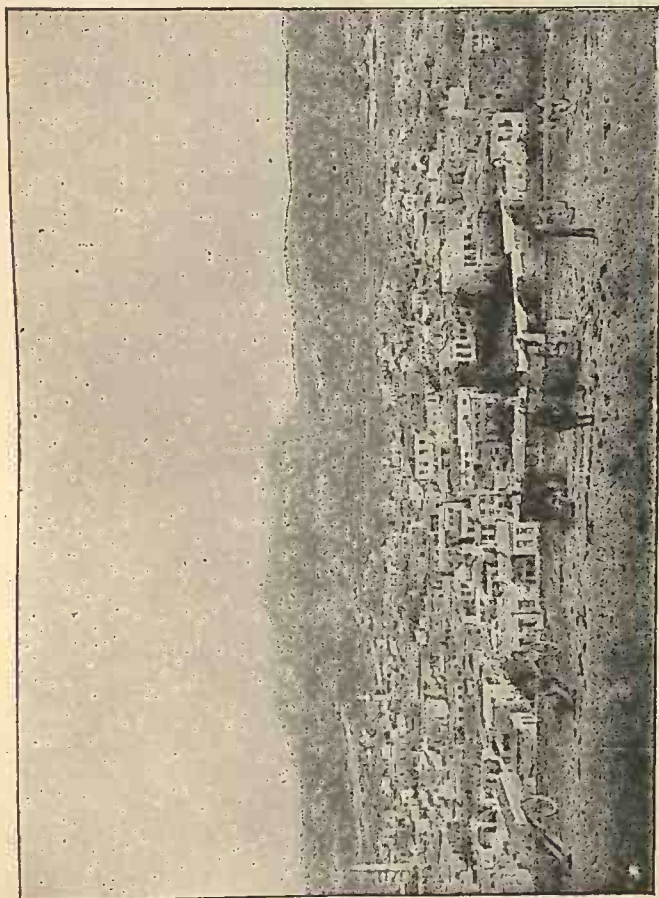
Les Cidoniens furent, de même que les Étéocrétois, au dire d'Homère, des premiers habitants de l'île. Ils donnèrent leur nom à une foule de villes Cydonia, Cania, Candia, d'où le nom de Candie appliqué à l'île entière, concurremment avec celui de Crète. (*Odys.* XIX, 175).

Si des temps préhistoriques nous descendons aux âges fabuleux et aux époques de l'histoire, nous trouverons partout l'éloge des vertus guerrières, du courage et de l'adresse des peuples de la Crète.

III.

Déjà à l'époque d'Homère, les archers d'Idoménée étaient célèbres. La Crète fournit de tout temps à la Grèce et à Rome les plus habiles tireurs. Philippe, Antiochus, Mithridate comptaient parmi leurs meilleurs officiers, des aventuriers crétois, rompus à la guerre des montagnes, féconds en stratagèmes et en ruses.

La Grèce s'était toujours montrée indulgente pour la dissimulation et le mensonge adroit : on était pourtant d'avis que les Crétois allaient trop loin. Crétois devint synonyme de menteur : il était passé en proverbe qu'on pouvait *crétiser*, c'est-à-dire tromper un trompeur, quand on avait affaire à un Crétois.



Rethymo vue de la forteresse

On connaît aussi le fameux syllogisme, qui des écoles grecques a passé dans tous les manuels classiques :

« Epiménide de Crète dit que tous les Crétois sont menteurs ; — mais si Epiménide est crétois il ne dit pas la vérité — donc les Crétois ne sont pas menteurs — Or Epiménide est de Crète, donc il n'est pas menteur — mais s'il n'est pas menteur, il dit la vérité ; — or Epiménide dit que les Crétois sont menteurs. »

Et le syllogisme se poursuivait à l'infini sans pouvoir conclure.

Des hommes aussi peu soucieux de l'honneur devaient également tenir à l'argent.

Polybe le leur reproche amèrement : « L'argent, dit-il, est en si grande estime auprès d'eux, qu'il leur paraît non seulement nécessaire mais glorieux d'en posséder. L'avarice et l'amour de l'or sont si bien établis dans leurs mœurs que, seuls dans l'univers, ils ne trouvent aucun gain illégitime. »

Diodore de Sicile n'est pas moins sévère à leur égard : il rapporte une piquante anecdote qui peint au naturel le caractère national.⁽¹⁾ « Au temps de la guerre civile, un Crétois vint trouver César et s'offrit comme traître « si par mon aide, lui dit-il, tu l'emportes sur les ennemis, quelle récompense me donneras-tu ? — Je te ferai citoyen romain. — Un droit politique est une niaiserie : nous ne tirons

(1) Diod. XXXVIII - 17.

nos flèches, nous ne travaillons sur terre et sur mer que pour de l'argent. — César lui promit mille drachmes, et le Crétois trahit. »

Mais le plus sanglant appréciateur des Crétois est encore saint Paul, celui aussi qui les a le plus aimés.

« Corrige-les avec sévérité, écrit-il à son disciple Tite, qu'il avait laissé en Crète : *increpa illos dure*. Un de leur sages l'a dit avec raison, ajoute-t-il : les Crétois sont menteurs, toujours menteurs, féroces comme des animaux, gourmands et paresseux.⁽¹⁾ »

Ces natures rudes, une fois transformées par la civilisation chrétienne, donnèrent plus tard au monde l'exemple des vertus héroïques. La Crète fut aux siècles de foi une terre de saints et une contrée de vaillants chrétiens. C'est dans la lutte que s'affermît le courage, et les luttes n'ont point manqué aux Crétois, depuis les temps anciens jusqu'à ces derniers jours.

IV

Deux populations différentes de religion ; de mœurs, de langage, de physionomie même, se partagent la Crète : les musulmans et les chrétiens.

Les musulmans, venus pour la plupart, des continents asiatiques, ont conservé leurs traditions et

(1) St Paul, *Epist. ad Tit.* I - 12, 13.

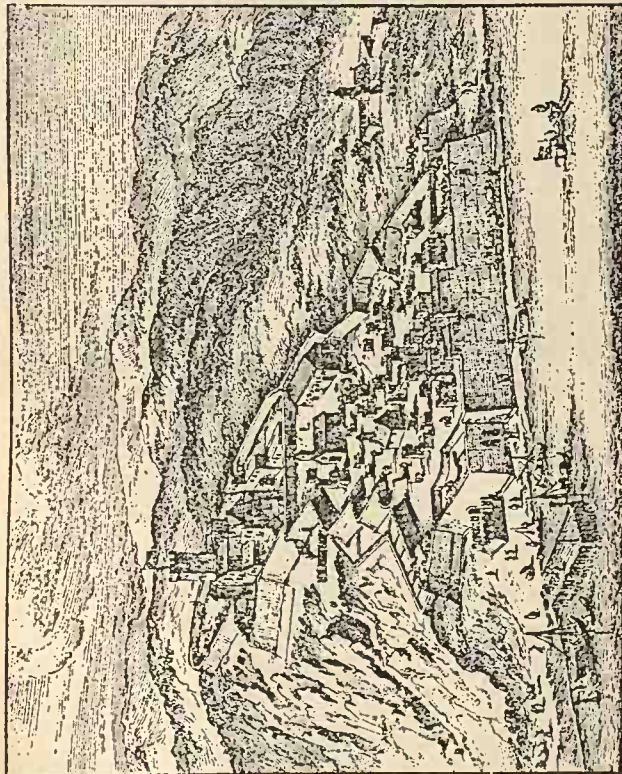
leur type original. — avec un léger mélange de la vigueur crétoise dans les traits, — un regard plus assuré et moins voilé.

Le costume chez les hommes comme chez les femmes, tout en gardant la forme prescrite par le Coran, s'est quelque peu modifié au contact des gracieux vêtements des Crétoises.

C'est, en effet, parmi les femmes originaires de l'île, et mieux encore parmi les types de la province de Sphakia, que se trouvent ces figures de nymphes champêtres, épeurées et rougissantes, que nous ont chantées les poètes grecs. Sous leurs vêtements pailletés de toutes les fleurs rustiques, sous leurs colliers de verre et leurs tiaras ocellées de pierreries et de médailles, elles gardent un genre de beauté étrange. Leur visage, bruni par le soleil, reflète comme des vapeurs de cuivre sur le velours mat de la peau, avec un éclair de lumière dans des prunelles larges et profondes.

Les enfants, gracieux et doucement rêveurs sous leurs vêtements à l'antique, perdent peu à peu à mesure qu'ils grandissent cet éclat des yeux et cette fraîcheur du teint qui faisait leur charme. C'est peut-être en souvenir de ces variations si brusques et si marquées, que les poètes nous ont transmis les fables des jeunes nymphes dansant au matin au milieu des prairies en fleurs, et changées, le soir en petites harpies.

Les hommes résistent plus longtemps aux ravages



Fort de Rethymo (Fac-similé d'une estampe ancienne.)

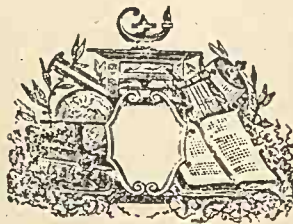
du temps. Ce sont, en général, de beaux soldats modelés à l'antique, avec, dans le port, quelque chose de trop posé qu'ils ont pris chez les Grecs

Les Crétois conservent, dans leur air martial, ce type de montagnard audacieux, que les musulmans, implantés ne savent point montrer.

On évalue la population de la Crète à deux cent mille âmes. Les musulmans comptent pour soixante-dix mille, et les chrétiens cent trente mille. Mais ces chiffres sont incertains ; dans le pays les deux races s'attribuent la supériorité du nombre. Beaucoup de chrétiens d'ailleurs, pour échapper à l'oppression, ont embrassé l'islamisme. Ils étaient schismatiques, et comme on l'a dit : le schisme garde mal la foi de ses adeptes.

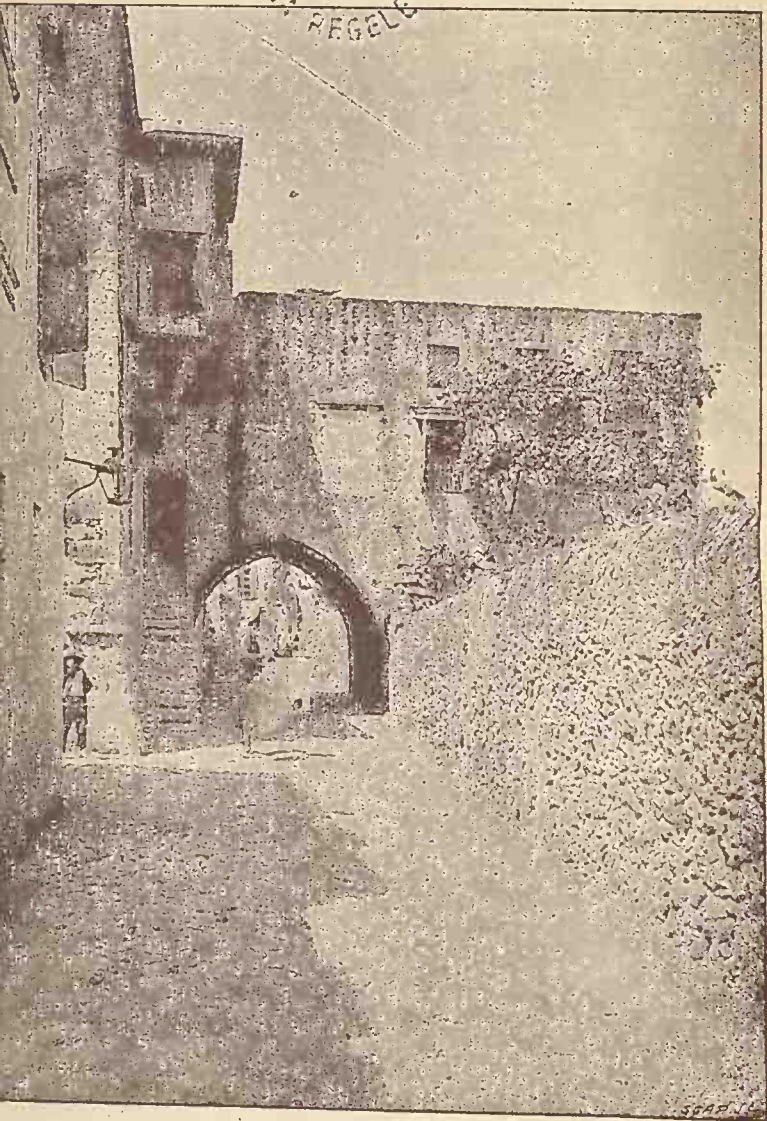
Cependant, la masse de la population, vigoureuse et hardie, a conservé sa foi et sa vaillance, et les Crétois d'aujourd'hui savent encore, comme ils le disent « parler au Turc, le fez sur l'oreille. »

Rien d'ailleurs de plus glorieux que l'histoire de la Crète.





ROYAUME DE SERBIE
FUNDATION
REGELE CAROL
1895



Une rue à Réthymo — Gynécée et Moucharabîes.



CHAPITRE. III

La Crète au temps des dieux et des héros

Creta magn Jovis medio jacet insula ponto
Mons Idæus ibi, et gentis cunabula nostræ.

Enéide, III, 104-5.

SOMMAIRE : I Le berceau de Jupiter. — II Cérès et Plutus. —
III Minos et le Minotaure. — IV Le labyrinthe de Crète. —
V Dédale et Icare. — VI Le roi Idoménée. — VII Le vieil-
lard Sophronyme.

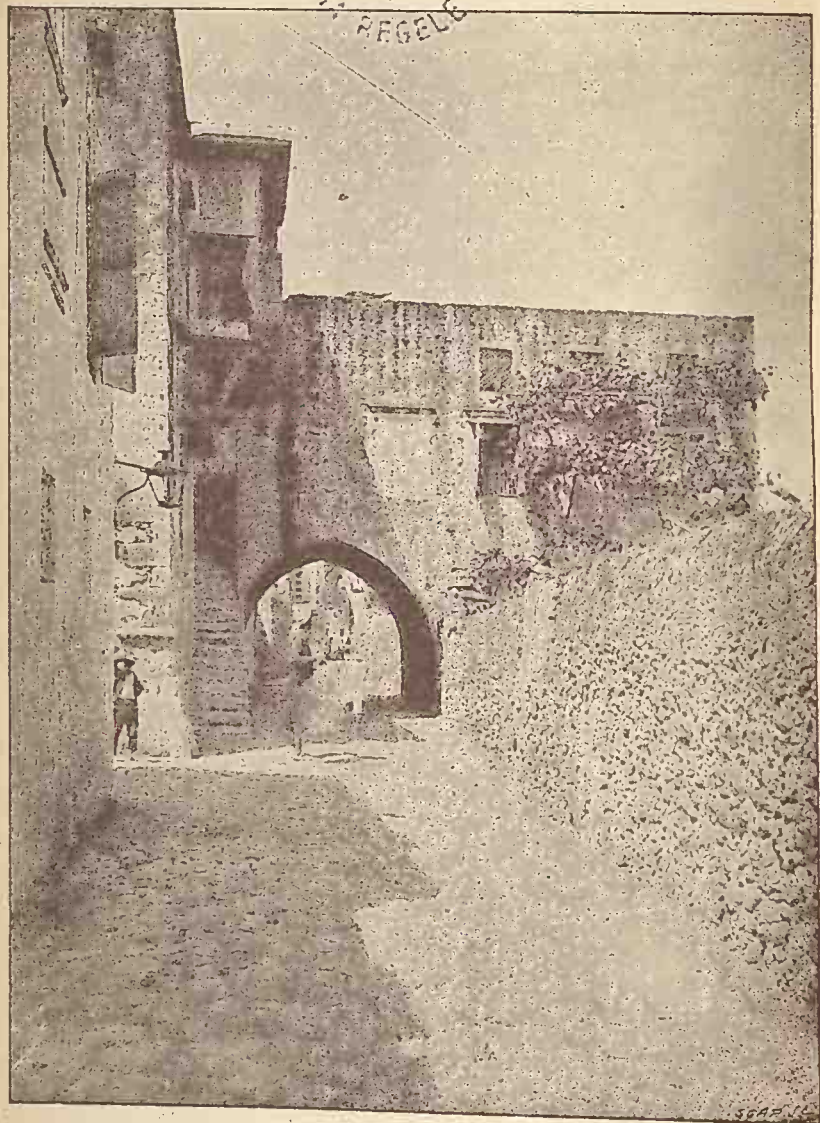
I

C'est à l'origine du monde que les Crétois font remonter leur histoire.

Entre toutes les îles de l'Hellade, l'antique Doliché apparut de tous temps, aux poètes, comme le berceau du monde, un berceau porté au loin par les flots, au milieu de ces corbeilles de fleurs que sont les îles de la mer Egée.

Au printemps, quand les roses, les anémones fleurissent au milieu des lierres, jusque dans la mer, quand les torrents bordés de lauriers-roses semblent des rubans qui flottent depuis le sommet des collines jusqu'au rivage, on croit voir dans toute sa fraîcheur, ce premier séjour des dieux et des déesses, chanté par les rhapsodes de la Grèce.

FONDATEUR
I
REGELE
CAROL



Une rue à Réthymo — Gynécée et Moucharabiés.



CHAPITRE. III

La Crète au temps des dieux et des héros

Creta magn Jovis medio jacet insula ponto
Mons Idæus ibi, et gentis cunabula nostra.

Enéide, III, 104-5.

SOMMAIRE : I Le berceau de Jupiter. — II Cérès et Plutus. —
III Minos et le Minotaure. — IV Le labyrinthe de Crète. —
V Dédale et Icare. — VI Le roi Idoménée. — VII Le vieil-
lard Sophronyme.

I

C'est à l'origine du monde que les Crétois font remonter leur histoire.

Entré toutes les îles de l'Hellade, l'antique Doliché apparut de tous temps, aux poètes, comme le berceau du monde, un berceau porté au loin par les flots, au milieu de ces corbeilles de fleurs que sont les îles de la mer Egée.

Au printemps, quand les roses, les anémones fleurissent au milieu des lierres, jusque dans la mer, quand les torrents bordés de lauriers-roses semblent des rubans qui flottent depuis le sommet des collines jusqu'au rivage, on croit voir dans toute sa fraîcheur, ce premier séjour des dieux et des déesses, chanté par les rhapsodes de la Grèce.

C'est en Crète, près du mont Ida, aux voiles blancs d'un berceau, que naquit Jupiter. Jupiter ! à ce nom la mythologie entière s'éveille !

Rhèa, sa mère, avait déjà mis au monde Pluton et Neptune. Mais Saturne leur père, dans son ambition, avait acheté des Titans l'empire du monde, à la terrible condition de dévorer ses enfants.

Il venait de manger et Pluton et Neptune, quand naquit Jupiter. Rhèa parvint à soustraire ce dernier à sa voracité, en lui donnant à avaler, une pierre emmaillotée.

Jupiter enfant fut confié par sa mère aux nymphes Mélisses qui habitaient les cimes de l'Ida. Ce fut une fête sur les montagnes quand arriva l'enfant divin.

Les nymphes le placèrent au creux d'un rocher, dans un berceau de marbre, et veillèrent sur lui. Une chèvre, la chèvre Amalthée, conduite par les déesses, donnait son lait à l'enfant. Pendant ce temps, les Corybantes, bergers de la montagne, faisaient retentir leurs boucliers, pour empêcher que les cris du jeune dieu ne parvinssent aux oreilles de Saturne.

Au bout d'un an, Jupiter fut grand. Il descendit de la montagne et vint trouver son père, au pied de la colline. Saturne s'irrita, mais Jupiter lui fit absorber un breuvage mystérieux, qui força le dieu à vomir de ses entrailles Pluton et Neptune.

Le pacte conclu avec les Titans se trouvait

rompu : Saturne perdait l'empire du monde. Les trois frères se le partagèrent. Pluton eut les enfers, Neptune la mer, et Jupiter l'Olympe.

Saturne dût s'exiler dans le Latium pendant que Jupiter escaladant l'Olympe, du sommet de la Crète, placait parmi les constellations la Chèvre qui l'avait nourri !

II

L'île se trouvait sans dieux. Mais ce séjour paraissait si enviable aux habitants des cieux que plus d'une fois ils y revinrent.

Cérès y descendit pour rejoindre Jasion dans les plaines, et ce fut dans un champ de blé, trois fois retourné par la charrue, qu'elle donna le jour au jeune Plutus, devenu le dieu des richesses.

Son empire même, ajoute la légende, devint si puissant qu'il porta ombrage à Jupiter. Le père des Dieux descendit à son tour de l'Olympe et rendit aveugle le trop ardent Plutus.

Cette fable, transmise d'âge en âge, nous montre en quelle estime était tenue l'agriculture dans l'île. Ce dieu des richesses qui naît dans un champ plusieurs fois retourné par la charrue, n'est-ce point l'image du travail qui produit la richesse de la terre ? Hélas, ce dieu des richesses devient bien vite aveugle ! aveugle la répartition des biens de

la terre ! aveugle la fortune des hommes ici-bas ! Et cet aveuglement provient des luttes fratricides, des inégalités des travaux, des disproportions de forces !

Saturne qui lui-même dévore ses enfants, n'est-ce point l'image trop vraie du temps, qui fait périr, peu à peu, ceux à qui il a donné le jour ?

Ceux-là seuls échappent « à ses morsures » qui savent s'élever dans les hauteurs, escalader le ciel, parvenir à l'immortalité ! Sublime leçon donnée aux hommes par ces légendes qui gardent un souvenir des premières vérités apportées sur la terre, et transmises par les récits des poètes et des sages !

III

Une seconde période d'histoire merveilleuse en Crète, s'ouvre après la naissance de Plutus. Mais ce n'est plus l'ère des dieux : c'est l'époque des demi-dieux ou des héros : à mesure que le ciel s'éloigne, la terre devient moins féconde et sa destinée, moins grande. L'île sacrée garde encore néanmoins des attraits pour les divinités.

Bacchus y vient étudier les sciences et les arts. Hercule y accomplit un de ses douze travaux fameux. Il dompte le taureau de Neptune, que nul jusqu'à lui n'avait pu maîtriser.

Jupiter y descend fréquemment. Dans un de ses voyages, il enlève, au bord de la mer, la nymphe Europe, et nage avec elle jusqu'à l'île qui fut son berceau. La nymphe, émerveillée, y fixe sa demeure et donne naissance à Sarpédon, Rhadamante et Minos.

Minos ! A ce nom la Crète tout entière semble tressaillir.

Minos est le symbole de tout ce qui est grand, héroïque, divin, dans cette île. Il règne en souverain sur la terre et la mer ; il porte un sceptre d'or ; il juge aux enfers, nous dit la fable ; tout cède devant lui, et lui-même ne rend hommage qu'à Neptune.

Neptune l'en récompense en lui faisant épouser Pasiphaé, fille de Persa, une des Océanides. De cette union naissent deux enfants, célèbres tous les deux dans les récits mythiques, Deucalion et Ariane.

Le règne du héros s'étend au loin. Les expéditions réussissent partout, grâce au concours que lui prête le dieu des mers. Minos lui en sait gré et tous les ans il immole à Neptune une hécatombe de cent taureaux blancs.

Hélas, un jour le héros céda à une faiblesse. Parmi les taureaux amenés pour le sacrifice, il s'en trouva un si beau, que le roi voulut se le réserver ; il lui en fit substituer un autre de moindre

valeur. Fatale imprudence ! Neptune s'en vengea, il s'en vengea cruellement.

Il inspira à Pasiphaé une passion irrésistible pour ce taureau. Pasiphaé se trouva changée en génisse, et de ce commerce honteux, naquit un monstre, moitié homme et moitié taureau, le Minotaure. Il ne se nourrissait que de chair humaine.⁽¹⁾

IV

Minos, effrayé, honteux en même temps de sa défaite, commanda à Dédale, une prison pour ce monstre qu'il voulait cacher aux yeux de tous.

Dédale, versé dans l'art des constructions qu'il avait appris en Egypte, traça les plans d'un souterrain immense, modelé sur celui qu'il avait vu à Thèbes, « le labyrinthe, » construction si vaste et si complexe en ses détours, que l'architecte lui-même ne parvint qu'avec peine à en sortir.

(1) Hérodote semble, en plusieurs endroits, parler de Minos comme d'un personnage du ressort de l'histoire. Hoech cependant dans son ouvrage *Kreta* (II. p. 56-67) et Ottfried Muller dans ses *Doriens* (II, p. 14) expliquent en détail le symbolisme mythique des faits racontés.

Le fameux taureau aux formes gracieuses, serait un guerrier, Taurus, et le fils de Pasiphaé, fruit d'une paternité douteuse entre Taurus et Minos, aurait reçu le nom de Minotaure.

Ovide nous a laissé un récit de cet épisode au VIII^e livre des Métamorphoses :

Minos au dieu de Crète immole cent taureaux,
Et consacre aux autels sa pompe triomphale.
Cependant, fruit honteux d'une flamme brutale,
Un monstre à double forme atteste à tous les yeux
Des flancs qui l'ont porté l'adultère odieux :
Minos veut que dans l'ombre, un vaste labyrinthe,
Prison du monstre affreux, le cache en son enceinte,
L'ingénieux Dédale, architecte fameux,
Traça les fondements de ces murs sinueux,
Et dans de longs détours, sans terme, sans issue,
Par l'erreur de sentiers embarrassa la vue :
Tel qu'amoureux de suivre un tortueux chemin,
Le Méandre se joue en son cours incertain,
Et, vingt fois sur ses pas, ramené dans sa course,
Se rencontre lui-même et retrouve sa source,
De détours en détours dans sa route égaré.
D'innombrables circuits par Dédale entouré,
Tel est le labyrinthe : et l'inventeur lui-même
Put à peine en sortir, tant son art est extrême.

Cette fable du Minotaure fournit encore la matière d'une autre légende, célèbre chez les Grecs.

Dans une expédition sur le continent, Minos avait attaqué les habitants de l'Attique. Malgré leur nombre, ils avaient cédé devant l'adresse et la vigueur des Crétois : ils durent subir le sort de la guerre. Minos victorieux imposa aux Athéniens un tribut annuel de sept jeunes gens et de sept jeunes filles, destinés au Minotaure.

Deux fois déjà les Athéniens avaient acquitté ce sanglant impôt, lorsque Thésée, fils du roi d'Athènes, Egée, se dévoua pour arracher sa patrie au fléau qui pesait sur elle. Il se mit au nombre de ceux qui formaient le troisième convoi funèbre et pénétra dans le labyrinthe. Doué d'une force divine, il saisit le Minotaure par les cornes, et lui fracassa la tête à l'aide de sa massue.

Mais il fallait sortir de la prison sanglante. Thésée n'y serait point arrivé sans le secours d'Ariane, fille de Minos. La jeune fille, éprise du héros, lui avait remis un écheveau de fil que celui-ci dévidait à mesure qu'il marchait. Ce fut son salut. Le fil d'Ariane est devenu célèbre.

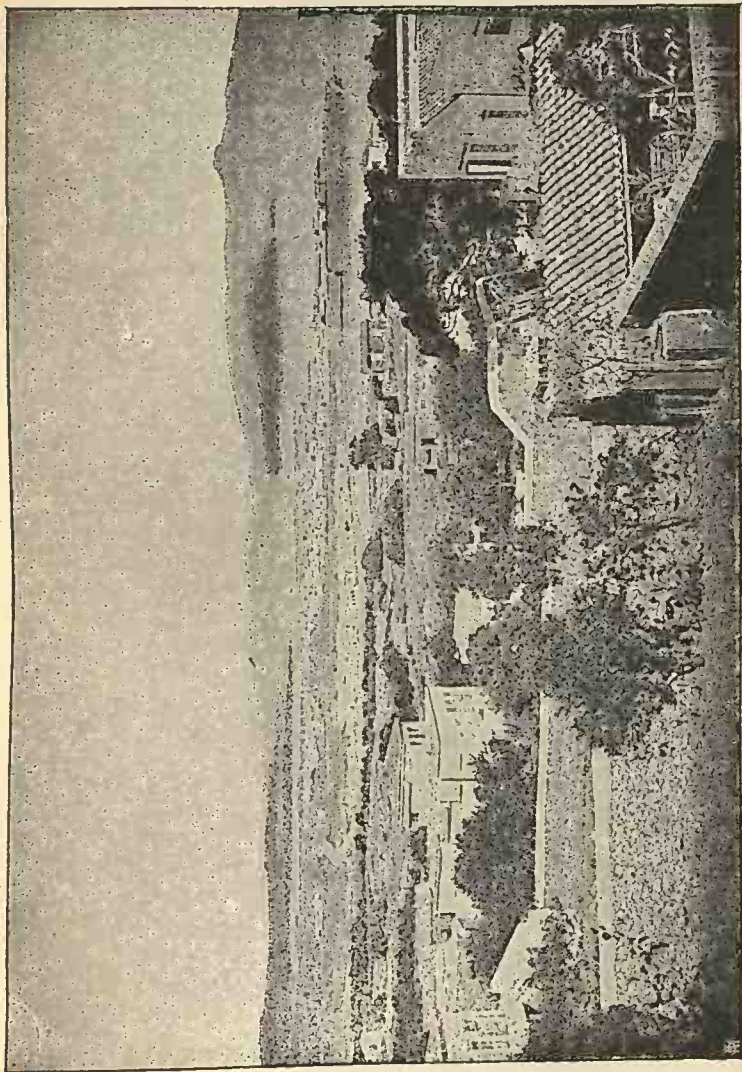
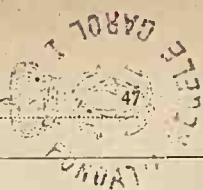
V

Les mêmes légendes athéniennes qui embellissent le caractère de Thésée peignent sous des couleurs repoussantes les dernières années de Minos.

Dédale lui-même tomba en disgrâce auprès du grand roi : il le fit enfermer dans le labyrinthe devenu sans usage depuis la victoire de Thésée.

Icare, fils de Dédale, et héritier de ses talents, subit le même sort que le père.

Tout espoir de salut paraissait impossible. Retrouver le chemin au milieu de ces détours sans nombre était chose qu'ils ne pouvaient espérer. Mais il leur restait un moyen de se sauver.



La Canée — Panorama de la ville et de campagne

Plusieurs tours s'élevaient au-dessus du labyrinthe, qui laissaient apercevoir le ciel. S'ils pouvaient y parvenir et s'élancer au loin, ils avaient quelque espoir d'échapper à Minos.

Dédale et son fils travaillèrent donc dans leur solitude, à se fabriquer des ailes et à se les attacher avec de la cire. Le travail réussit à merveille. Les deux prisonniers s'enlevèrent dans les tours, et du sommet s'élancèrent dans l'espace.

Icare, tout à la joie de sa délivrance, voulut monter, monter jusqu'au soleil. Fatale imprudence ! La chaleur fit fondre la cire qui retenait les ailes, et l'audacieux jeune homme fut précipité dans la mer, qui porte aujourd'hui son nom, près de l'île de Crète !

Dédale, plus heureux, parvint à traverser la mer et se rendit en Sicile auprès du roi Cocalos.

Mystérieuse coïncidence, c'est là que Minos, à son tour banni de Crète, vint se réfugier. Cocalos le fit égorger par ses trois filles dans un bain.

VI

Minos laissait en mourant le trône à Deucalion, autre héros, qu'il ne faut point confondre avec le Deucalion des légendes grecques, le sauveur du déluge. Son fils Idomenée lui succéda ; c'est le roi le plus célèbre de la Crète après Minos. Ce fut

lui qui conduisit les guerriers de l'île au siège de Troie.

« Après la ruine de cette ville, raconte Fénelon (Télémaque, liv. v-7), Idoménée fit voile pour revenir en Crète, mais la tempête fut si violente, que le pilote de son vaisseau et tous les autres qui étaient expérimentés dans la navigation, crurent que leur naufrage était inévitable. Chacun avait la mort devant les yeux, chacun voyait l'abîme ouvert pour l'engloutir ; chacun déplorait son malheur, n'espérant pas même le triste repos des ombres qui traversent le Styx après avoir reçu la sépulture. Idoménée, levant les yeux et les mains vers le ciel invoquait Neptune : O puissant dieu, s'écriait-il, toi qui tiens l'empire des ondes, daigne écouter un malheureux ! Si tu me fais revoir l'île de Crète, malgré la fureur des vents, je t'immolerai la première tête qui se présentera à mes yeux.

Cependant, son fils, impatient de revoir son père, se hâtait d'aller au-devant de lui, pour l'embrasser ; malheureux qui ne savait pas que c'était courir à sa perte !

Le père, échappé à la tempête, arrivait dans le port désiré ; il remerciait Neptune d'avoir écouté ses vœux ; mais bientôt il sentit combien ses vœux lui étaient funestes. Un pressentiment de son malheur lui donnait un cuisant repentir de son vœu indiscret ; il craignait d'arriver parmi les siens et

il appréhendait de revoir ce qu'il avait de plus cher au monde. Mais la cruelle Némésis, déesse impitoyable, qui veille pour punir les hommes, et surtout les rois orgueilleux, poussait d'une main fatale et invisible Idoménée.

Il arrive ; à peine ose-t-il lever les yeux. Il voit son fils ; il recule, saisi d'horreur. Ses yeux cherchent, mais en vain, quelque autre tête moins chère qui puisse lui servir de victime.

Cependant le fils se jette à son cou, et est tout étonné que son père réponde si mal à sa tendresse ; il le voit fondant en larmes : « O mon père ! dit-il, d'où vient cette tristesse ? Après une si longue absence, êtes-vous fâché de vous revoir dans votre royaume et de faire la joie de votre fils ? Qu'ai-je fait ? Vous détournez vos yeux de peur de me voir !

Le père, accablé de douleur, ne répondit rien. Enfin, après de profonds soupirs, il dit : O Neptune ! que t'ai-je promis ! A quel prix m'as-tu garanti du naufrage ! Rends-moi aux vagues et aux rochers, qui devaient, en me brisant, finir ma triste vie ; laisse vivre mon fils ! O dieu cruel ! Tiens, voilà mon sang ! Epargne le sien !

En parlant ainsi, il tire son épée pour se percer ; mais ceux qui étaient auprès de lui arrêtaient sa main. »

VII

« Le vieillard Sophronyme, interprète des volontés des dieux, lui assura qu'il pouvait contenter Neptune sans donner la mort à son fils. Votre promesse, disait-il, a été imprudente : les dieux ne veulent pas être honorés par la cruauté. Gardez-vous bien d'ajouter à la faute de votre promesse celle de l'accomplir contre les lois de la nature. Offrez cent taureaux plus blancs que la neige, à Neptune ; faites couler leur sang autour de son autel couronné de fleurs ; faites fumer un doux encens en l'honneur de ce dieu.

« Idoménée écoutait ce discours, la tête baissée, et sans répondre.

« Cependant son fils lui disait : Me voici, mon père ; frappez, ne craignez pas de trouver en moi un fils indigne de vous, qui craigne de mourir.

« En ce moment, Idoménée, tout hors de lui, et comme déchiré par les Furies infernales, surprend tous ceux qui l'observent de près ; il enfonce son épée dans le cœur de cet enfant : il la retire toute fumante et pleine de sang, pour la plonger dans ses propres entrailles : il est encore une fois retenu par ceux qui l'environnent.

« L'enfant tombe dans son sang ; ses yeux se couvrent des ombres de la mort ; il les entr'ouvre à la lumière ; mais à peine l'a-t-il trouvée, qu'il ne peut la supporter.

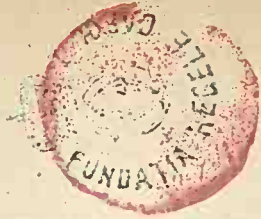
« Tel qu'un beau lis au milieu des champs, coupé dans sa racine par le tranchant de la charrue, languit et ne se soutient plus ; il n'a point encore perdu cette vive blancheur, et cet éclat qui charme les yeux mais la terre ne les nourrit plus et sa vie est éteinte : ainsi le fils d'Idoménée, comme une jeune et tendre fleur, est cruellement moissonné dès son premier âge.

« Le père, dans l'excès de sa douleur devient insensible ; il ne sait où il est ni ce qu'il a fait, ni ce qu'il doit faire ; il marche chancelant vers la ville et demande son fils.

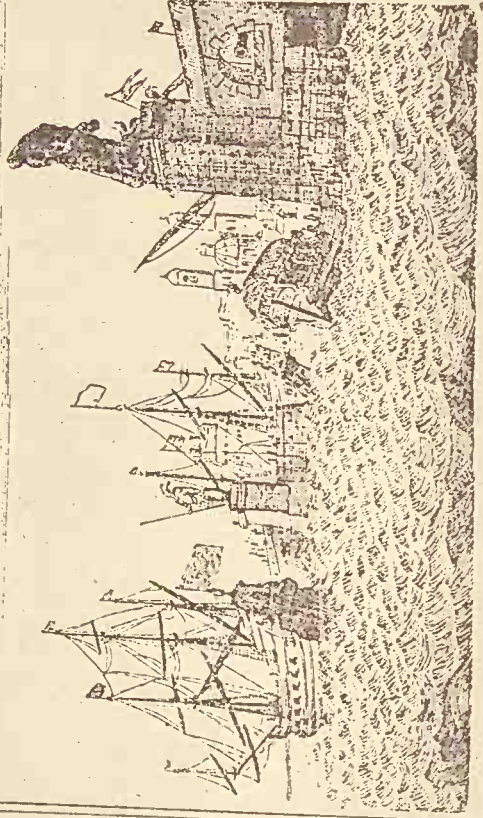
« Cependant le peuple touché de compassion pour l'enfant, et d'horreur pour l'action barbare du père, s'écrie que les dieux justes l'ont livré aux Furies. La fureur leur fournit des armes ; ils prennent des bâtons et des pierres. La Discorde souffle dans tous les cœurs un venin mortel. Les Crétois, oublient la sagesse qu'ils ont tant aimée ; ils ne reconnaissent plus le petit-fils du sage Minos.

Les amis d'Idoménée ne trouvent plus de salut pour lui, qu'en le ramenant vers ses vaisseaux : ils s'embarquent avec lui ; ils fuient à la merci des ondes. Idoménée, revenant à soi, les remercie de l'avoir arraché d'une terre qu'il a arrosée du sang de son fils, et qu'il ne saurait plus habiter. Les vents le conduisirent vers l'Hespérie, et ils vont fonder un nouveau royaume dans le pays des Salentins. »

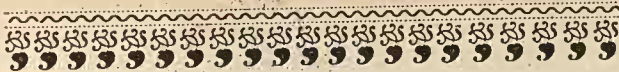




RETIMO IN CANDLA



Le port de Rethymo et les vaisseaux chrétiens (xvii^e siècle)
D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.



CHAPITRE IV

La Crète sous la domination grecque et romaine.

Et tandem antiquis Curetum allabimur oris!

Eneide, III, 131.

SOMMAIRE : I La civilisation en Crète ; les systèmes d'écriture.
II Formation des petits états ; Epiménide. — III La Crète et
les guerres de la Grèce. — IV La Crète réduite en province
romaine.

I

Le règne fabuleux d'Idoménée marque le dernier terme de la félicité de la Crète. Après la guerre de Troie, l'antique royauté disparut : l'île se divisa en plusieurs républiques. Nulle part ailleurs les Grecs n'ont plus docilement obéi à leur instinct d'indépendance ; nulle part on ne vit un si grand nombre de villes, de petits états indépendants et séparés.

Cependant au milieu des luttes continuelles la Crète semblait garder encore, comme une vague souvenance des dieux qu'elle avait nourris. Nulle part aussi la civilisation n'était plus avancée dans tout l'Orient.

Bien longtemps avant que la Grèce connut Homère, les Muses, lassées d'habiter les cieux

empyrées, errantes à travers les mers, cherchant une terre pour s'y reposer, abordèrent aux rivages de la Crète.

Tout n'est point fiction dans ces légendes pleines de merveilles qui planent comme de vaporeuses nuées, au dessus des cités naissantes. Des découvertes modernes nous ont appris l'existence en Crète, à l'époque de la domination grecque, d'une écriture linéaire ou alphabétique, bien avant que la Grèce ne la connut elle-même. « C'est un fait hors de doute, écrit Evans, l'illustre archéologue de l'*Asmolean Museum* d'Oxford, qu'il existait à cette époque, en Crète, deux systèmes d'écriture, l'un pittographique avec des caractères semblables aux hiéroglyphes égyptiens, l'autre linéaire et quasi-alphabétique, ressemblant de beaucoup aux écritures syllabiques d'Asie⁽¹⁾ ».

On rencontre en effet, partout en Crète, mais surtout aux environs de Praesos et de Sitia, de petites pierres à trois et quatre facettes, trouées, portant une série de symboles groupés différemment, et qui se trouvent reproduits sur des gemmes, des instruments en bronze.

Ce ne sont point, comme on l'avait cru longtemps, de simples « marques de fabrique » ou de signes décoratifs, car de ce fait ils varieraient avec les différentes villes et les diverses époques. On ne

(1) A. Evans, *Primitive Pictographie and Script. from Crète*, Journ. of. Hellenic Studies, vol. XIV, p. II-374.

les trouverait point en si grand nombre et sur des objets si divers, tels que poteries, pierreries, bronzes . etc.⁽¹⁾

C'est un système d'écriture qui dénote une civilisation assez avancée et qui se rattache au système des Hettéens de Syrie et de Cappadoce.

Le commerce fréquent, les communications faciles entre ces contrées et la Crète apportèrent de bonne heure dans l'île les éléments d'une culture intellectuelle qui produisit ses fruits. Cette écriture remonterait à 2500 ou 1800 avant J.-C. Il y a là une nouvelle mine à exploiter dans l'étude de l'éthnographie ancienne. Nul doute, fait remarquer Sal. Reinach, que la découverte d'Evans n'eut produit dans le monde savant une véritable émotion, si elle eut été mieux présentée, car les monuments qu'elle fait connaître et les conclusions qu'elle suggère, sont d'une importance que l'on ne peut exagérer.⁽²⁾

II

Combien dura cette ère de culture intellectuelle et quelles œuvres vit-elle naître ? Les fouilles nouvelles nous le diront peut-être un jour.

Quoi qu'il en soit, les Crétois se fatiguèrent bien vite à ce travail de l'intelligence, et revinrent à

(1) Au *Sylogos* à Candie, existe une collection complète.

(2) *Chron. d'Orient*, N° XXX — 1894-95, p. 64.

leur métier favori, celui des armes. Les découvertes postérieures au dixième siècle avant J.-C. ne font plus retrouver dans l'île que des armes de guerre, surtout des hâches à deux tranchants, assez semblables à celles que nous décrit Homère, (*III. XIII-611*) quand il représente le troyen Pisandre sortant de dessous son écu, son fer brillant, pour en frapper Ménélas.

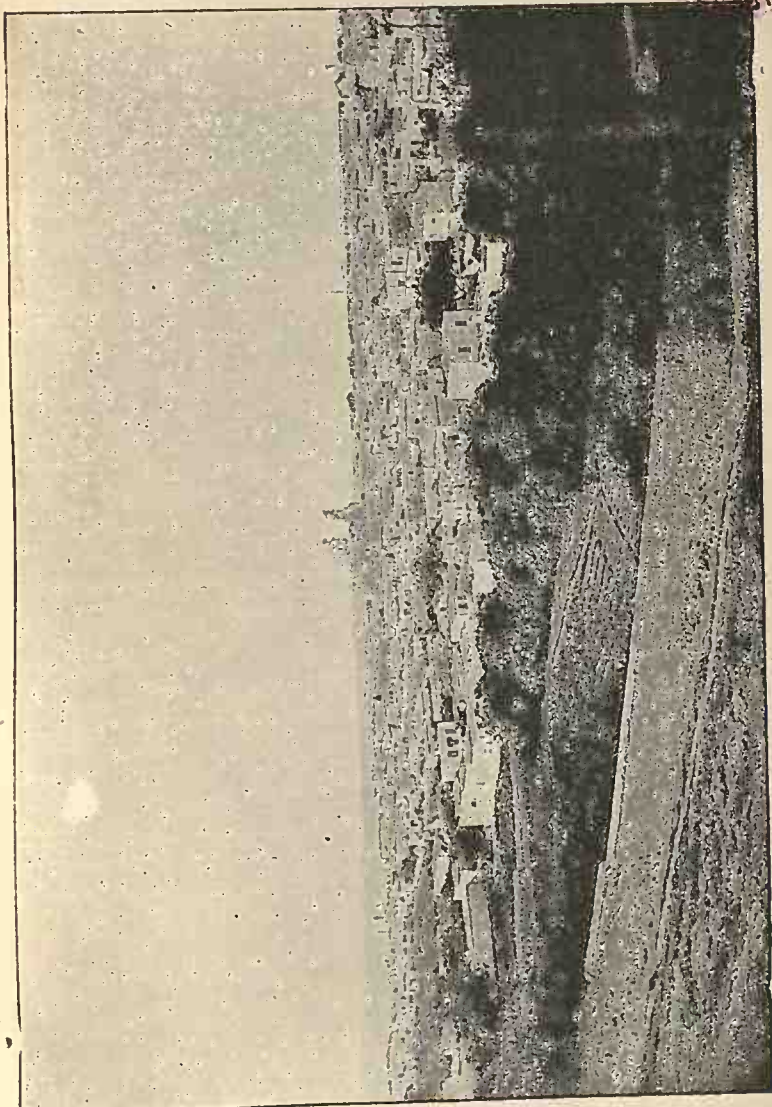
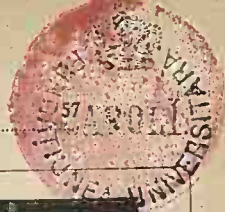
L'union, qui est nécessaire pour les progrès des sciences et de la civilisation, disparut bientôt de l'île, et chaque peuplade vécut isolée de sa voisine, uniquement préoccupée de la défense de ses intérêts.

Il eut été difficile qu'il en fut autrement, dans ce pays coupé par des montagnes et resserré dans d'étroites et sinueuses vallées, à peines ouvertes sur la mer. La guerre entre états limitrophes continuait de génération en génération. Les différentes tentatives d'union demeurèrent stériles. Plusieurs fois ébauchées sous le nom significatif de *Syncretisme*, cette fédération politique ne parvint point à maintenir la paix dans l'île.

C'est vers cette époque que la Crète vit naître à Cnosse, un des plus illustres fondateurs de la philosophie grecque, Epiménide. Son nom est demeuré uni à celui de sa patrie, comme un souvenir glorieux pour l'île. A en juger par les citations que saint Paul lui emprunte, il ne conserva point de son pays un souvenir bien doux au cœur.

Il représente ses compatriotes comme peu enclins

SOUS LA DOMINATION GRECQUE ET ROMAINE



PANORAMA DE CANDIE

à l'étude et à la pratique de la sagesse. Lui-même quitte la Crète et se rend en Grèce. Les légendes de l'île représentent cette absence qui dura quarante-sept années, comme un long rêve au fond d'une caverne. Ses mystérieuses entrevues avec les dieux, ses sentences écrites en vers lyriques, lui donnèrent aux yeux des contemporains, un grand renom de sagesse. Il est compté parfois au nombre des sept sages de la Grèce, à la place de Périandre. Il est le dernier des poètes orphiques. Son nom seul est resté, et son seul titre de gloire dans l'histoire, est d'avoir été cité par saint Paul dans l'Épître à Tite. (Chap. I - 12).

III

Les Crétois d'ailleurs étaient occupés à tout autre chose qu'à l'étude de la philosophie. La guerre demeurait toujours ouverte entre les cités et dans les villes même entre les différents partis.

Dans ces luttes intestines, dans ces compétitions obscures et sanglantes, qui n'avaient point pour mobile une noble ambition, tout sentiment élevé disparut. Les crétois, enfermés dans leur île, demeurèrent sourds aux appels de leurs frères du continent.

Quand la puissance passa de Sparte à Thèbes (379 - 362), on eut pu croire que la Crète allait

s'unir aux guerriers de Pélupidas, mais tout fut inutile. L'île demeura indifférente en présence des malheurs de la Grèce, comme elle était restée impassible en face de ses gloires.

La Grèce était depuis soixante-dix ans déjà devenue une province romaine (146 av. J.-C.) que les Crétois s'occupaient uniquement à leur commerce lucratif, se louant comme mercenaires au plus offrant.

IV

Mais un jour des galères romaines abordèrent dans l'île.

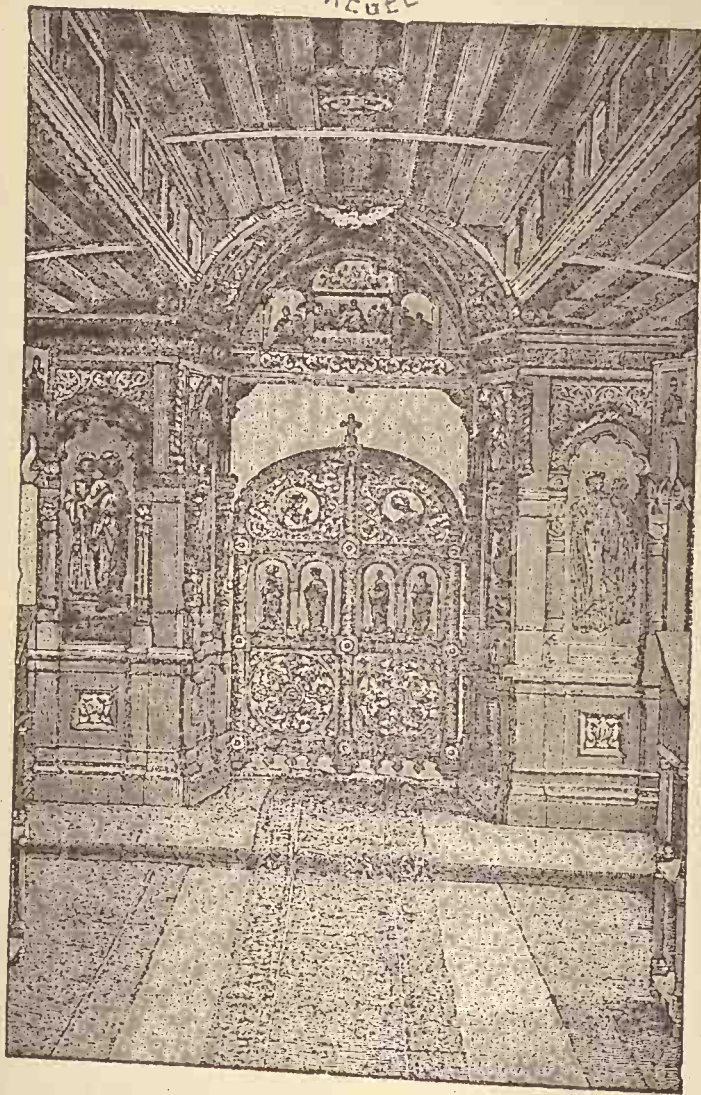
Ce fut une surprise. Les villes maritimes promirent des secours aux armées conquérantes. Rome, jusque-là, n'avait trouvé devant elle les Crétois que dans les rangs des ennemis. Ces promesses furent inutiles.

La résistance était d'ailleurs impossible. Affaiblie par les discordes intestines, divisée par les factions, la Crète offrit une proie facile aux conquérants du monde. Les Romains se hâtèrent de la saisir. Il fallait un prétexte : on ne tarda pas à le découvrir.

Les archers que cette île avait fournis à Persée (170 av. J.-C.), les déprédations de ses pirates, l'alliance avec Mithridate étaient autant de griefs contre les Crétois.

En 77 le prêteur Marc-Antoine, père du triumvir,

FUNDA
I TORING
REGELE



INTÉRIEUR D'UNE ÉGLISE GRECQUE
Le Chœur et l'Iconostase



CHAPITRE V

La Crète aux premiers siècles du christianisme.

Apparuit gratia Dei salvatoris nostri
omnibus hominibus !
Reliqui te Crète ut ea quæ desunt
corrigas et constituas per civitates
presbyteros.
St Paul à St Tite, évêque de Crète,
(II-11 — I-5).

SOMMAIRE : I L'Évangile en Crète, saint Tite. — II Voyage
de saint Paul en Crète. — III Les collaborateurs de saint Tite.
IV Naufrage de saint Paul en Crète. — V Dernières années
d'apostolat.

I

Sous l'influence de la paix romaine, comme dit Pline, la Crète paraît avoir atteint un degré de richesse et de prospérité qu'elle n'avait point connu. Sa position insulaire la mettait à l'abri des factions qui trop souvent troublèrent les provinces voisines de Rome.

Cependant le grand mouvement d'idées qui, en quelques années, avait changé la face du monde grec et romain, se faisait sentir dans les îles de la Méditerranée. Chypre et Rhodes avaient reçu l'Évangile. La Crète, à son tour, ne tarda pas à entendre parler de cette philosophie nouvelle, plus

belle que celle de Minos, plus élevée que celle d'Epiménide.

Celui qui apporta à sa patrie ce riche héritage de vérités divines fut saint Tite. Saint Paul l'appelle « son frère », le « coopérateur de ses travaux ». Il le représente comme un homme dévoré du zèle des âmes.⁽¹⁾ « Dieu qui console les humbles et les affligés. écrit-il aux Corinthiens,⁽²⁾ nous a consolé par l'arrivée de Tite ; non seulement par l'arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême désir que vous avez de me voir. » Ailleurs il se déclare fort attristé de ne l'avoir point rencontré à Troade.⁽³⁾

D'après les traditions conservées par les Ménéés grecs⁽⁴⁾, saint Tite était originaire de Crète, de la descendance royale de Minos. Sa famille occupait dans l'île, les premières places : un de ses oncles avait reçu des Romains le gouvernement de la province, avec le titre de proconsul.⁽⁵⁾ Malgré les guerres et les soulèvements sans nombre, les Crétois n'avaient jamais négligé entièrement la culture des lettres : le jeune Tite s'y adonna avec passion. Plus tard il étudia la philosophie. Depuis Epiménide bien

(1) II *Corinth.* VIII - 23. — (2) II *Corinth.* VIII - 16 - XII - 18. — (3) II *Corinth.* II - 13. — (4) Apud Bolland, 4 janvier, Pierre des Noëls.

(5) A l'origine, le titre de proconsul était donné aux anciens consuls, qui à l'expiration de leur charge recevaient le commandement d'une armée ou le gouvernement d'une province. Ce titre fut accordé sous Auguste aux gouverneurs des provinces qui dépendaient du Sénat : leurs pouvoirs étaient annuels. (Voir Dion Cassius : LIII - 13 — *Marquardt-Römische Staatsverwaltung* (t. I, p. 544).

des variations s'étaient introduites dans les écoles. Quand saint Tite y arriva, une nouvelle philosophie se faisait jour. Le bruit de la prédication de Jésus, le Grand Prophète, était arrivé jusqu'en Crète. Les docteurs, émerveillés, députèrent à Jérusalem un des leurs, pour étudier le nouveau système : ce fut le jeune Titus.

Aux charmes du Christ le nouveau disciple fut bientôt convaincu. N'était-il point un de ces étrangers qui demandèrent aux apôtres à parler à Jésus, après le miracle de la multiplication des pains ? Quoiqu'il en soit, dès ce jour, il suivit le jeune *Rabbi* partout. La chronique d'Alexandrie le compte le soixante-troisième parmi les septante disciples du Sauveur.⁽¹⁾

Après l'Ascension, quand saint Paul vint à Jérusalem, demander à Pierre la confirmation de sa mission, le jeune Tite lui fut adjoint ainsi que d'autres disciples, saint Luc, saint Barnabé. Il repartit avec l'apôtre et le suivit à Antioche, en Chypre et en Galatie.⁽²⁾

En l'an 57, il assista au premier concile de Jérusalem, réuni pour trancher la question qui s'était élevée au sujet des observances légales. Saint Paul réclama hardiment la liberté chrétienne ; les rites mosaïques, la circonsion avaient été abolis par la loi nouvelle, pourquoi vouloir les

(1) Chroniq. Alex. Biblioth. SS. PP. t. xv — p. 62.

(2) Galat. II.

imposer aux nouveaux convertis ? L'apôtre consentit néanmoins, par condescendance, à laisser Timothée s'y soumettre ; il tenait à la race juive par sa mère. Mais il refusa d'y associer saint Tite d'origine gentile, ne voyant dans cette concession qu'une faiblesse inutile, un danger pour la foi.

Cette discussion avait mis en vue le jeune disciple. Il repartit avec l'apôtre pour sa seconde mission en Macédoine, à Athènes et à Corinthe.

Après ces longs voyages, saint Paul repassa la mer et commença sa troisième mission dans l'Asie Mineure, à Ephèse, Laodicée et Colosses.

III

Quelques auteurs placent à ce moment un voyage de l'apôtre en compagnie de Tite, dans l'île de Crète. — Les actes n'en font point mention — Le début de l'Épître à Tite semble néanmoins faire supposer que saint Paul avait prêché lui-même dans l'île : *reliqui te Crète, ut ea quæ desunt corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut ego disposui tibi*. Je t'ai laissé en Crète afin que tu règles ce qui reste à faire, et que tu établisses des pasteurs dans toutes les villes, comme je te l'ai recommandé⁽¹⁾.

D'après les mêmes auteurs⁽²⁾ le gouverneur de

(1) Petrus de Natalis : Bolland. 4 Jan. — (2) Tib. I, 5.

l'île était alors Rutilius, qui avait épousé la sœur de saint Tite. Le fier Romain commença par railler la simplicité de son parent, mais un miracle soudain vint changer ses dispositions ; son fils mourut, et Tite le ressuscita. Devant cette éloquence des faits, Rutilius se convertit avec toute sa maison. Ce fut la première église établie en Crète, dans le palais même du proconsul.

Quoiqu'il en soit, saint Tite repartit avec saint Paul pour retourner en Macédoine et en Illyrie. Il fut même envoyé en mission spéciale dans la Dalmatie, comme l'apôtre nous l'apprend.⁽¹⁾ A son retour, saint Paul le chargea d'aller à Corinthe régler les différends qui troublaient cette église. Il y revint une seconde fois, porteur de l'épître deuxième de l'apôtre, avec charge de recueillir des aumônes pour les frères de Jérusalem.⁽²⁾

C'est de là qu'il partit pour Milet avec l'apôtre. Avant de s'embarquer, raconte l'historien des Actes⁽³⁾, Paul réunit une dernière fois les anciens sur le rivage de la mer ; il leur adressa ses adieux pleins de tristesse. Quand il eut fini de parler, ils se jetèrent en pleurant au cou de saint Paul et le couvrirent de baisers. Leur douleur était inconsolable, parce qu'il leur avait dit qu'ils ne le reverraient plus. Tous l'accompagnèrent jusqu'au navire. Après ces adieux déchirants, le vaisseau mit à la voile.

(1) II Timoth. iv - 10. | (2) II Corinth. vii - 6 - 16 - 17 - 23.
(3) Act. Ap. xx - 43.

Saint Luc seul partit avec saint Paul. Les deux disciples qui avaient accompagné l'apôtre jusqu'ici, saint Tite et saint Barnabé, reçurent la mission de porter l'évangile, l'un en Chypre, l'autre en Crète.

III

Saint Tite s'embarqua pour la Crète, au moment où son maître faisait voile vers l'Orient. Ce fut une séparation pleine d'amertume. Le jeune disciple avait été jusque-là le consolateur, l'ami de cœur du grand apôtre. Il allait se trouver seul en face de la société la plus légère et la plus corrompue. Les travaux accomplis jusqu'ici étaient bien une préparation à ses labeurs apostoliques, mais c'est là une faible consolation.

La peinture que saint Paul nous trace des habitants de l'île concorde de tous points avec les descriptions que nous en ont laissées les historiens. C'était d'ailleurs le fond même du caractère grec, avec sa dissimulation et son indépendance.

Cependant à côté de ces défauts, il fallait bien que ces nouveaux chrétiens eussent donné des preuves d'une ferveur extraordinaire, puisque l'apôtre, en écrivant à son disciple, lui trace en détail des règles pour les communautés établies dans l'île. Des églises nombreuses avaient été fondées dans les principales villes sur le Littoral ; saint Paul mentionne parmi

les collaborateurs de Tite Artémas et Tychique⁽¹⁾ Zénas, docteur de la loi, et Apollon, son ami de cœur.⁽²⁾

La tradition place aussi au nombre des coadjuteurs du jeune disciple, saint Domnius, qui aurait été sacré évêque de Salone : il est honoré le 7 mai. L'œuvre de Tite avait prospéré depuis le départ de saint Paul, l'île entière était peuplée de chrétiens.

IV

Un événement extraordinaire faillit y amener de nouveau saint Paul.

L'apôtre enchaîné à Jérusalem, comme il l'avait prédit, était traduit, sur sa demande, au tribunal de César. Le centurion Julius reçut ordre de le conduire à Rome.

On partit de Césarée pour prendre la mer à Adrumette, dit saint Luc. Arrivé à Myre, le vaisseau qui les portait continua sa route : les prisonniers furent embarqués sur un navire d'Alexandrie en partance pour l'Italie. « Après de longs jours de navigation lente et difficile, continue saint Luc, nous pûmes doubler le promontoire de Gnide⁽³⁾

(1) Tit. II-12.

| (2) *Ibid.* 13.

(3) Gnide, aujourd'hui Stadia, sur un promontoire situé au Nord de l'île de Rhodes, était célèbre par son temple de Vénus, qui possédait la fameuse statue de cette déesse, dûe au ciseau de Praxitèle.

et nous dirigeant sur le cap Salomé, en Crète, nous vinmes relâcher à Calo-Linné (bon mouillage) en face de la ville de Lassaïa.⁽¹⁾

Ce voyage avait pris un temps considérable ; nous étions arrivés à l'époque de l'année où la navigation devient dangereuse, car déjà le jeûne du septième mois était passé. Paul en fit l'observation aux navigateurs : « Compagnons, disait-il, la mer va devenir impraticable. Vous exposer de nouveau à sa fureur serait non-seulement compromettre le navire et son chargement, c'est surtout courir le risque de nous perdre tous. »⁽²⁾

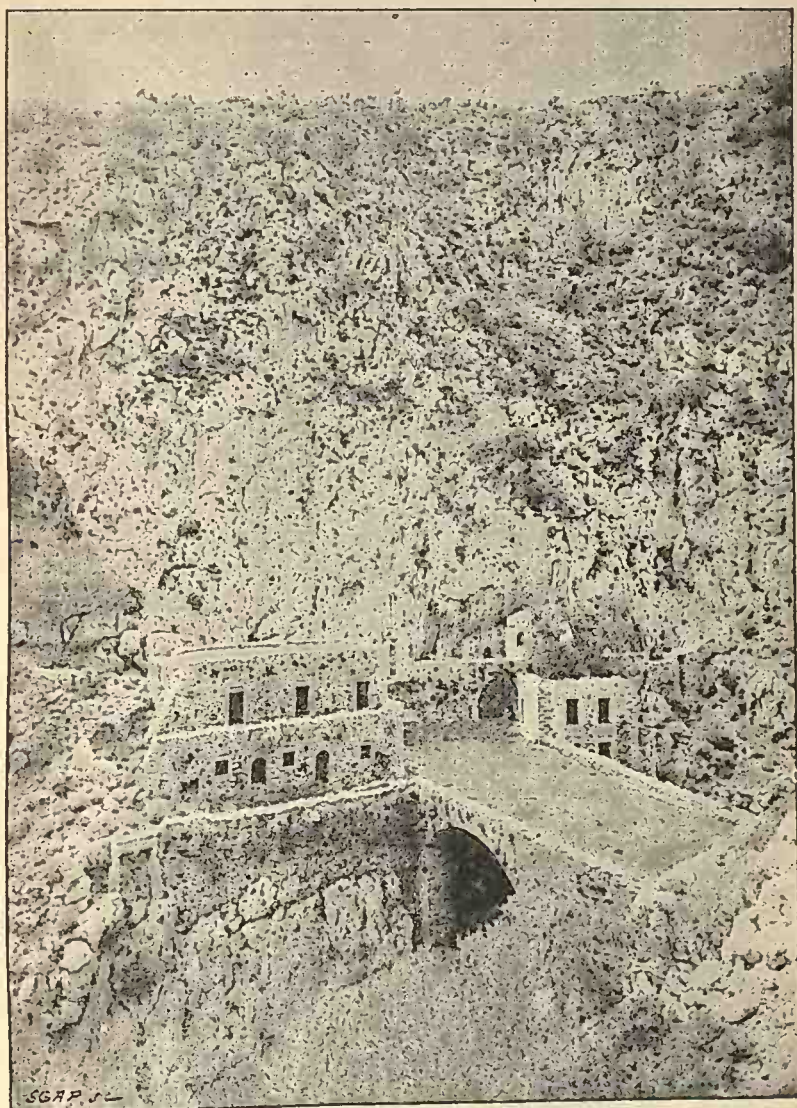
Le centurion négligea les conseils de l'Apôtre, il préféra s'en rapporter au pilote et au capitaine du navire. Le mouillage où l'on s'était réfugié ne paraissait point assez sûr pour y passer l'hiver. On convint donc de remettre à la voile, dans l'espérance de gagner le port de Phénice, sur la côte méridionale de l'île et d'aller hiverner dans ces parages, mieux abrités contre les tempêtes du nord et de l'est.

Sur ces entrefaites, le vent passa tout à coup au sud, et souffla doucement comme pour les inviter à lui confier leurs voiles. Ils se crurent déjà au port désiré. Dans cette illusion, ils levèrent l'ancre et se mirent en marche, rasant au plus près les côtes de la Crète.⁽³⁾

(1) *Kalo - Linné*, en latin *Boniportus*, était une anse située au Sud du cap Salmone, la pointe la plus orientale de l'île de Crète. La ville de Lassea, qui en était voisine, ne subsiste plus aujourd'hui ; mais son emplacement conserve le même nom.

(2) Actes XXVII - 10.

| (3) Actes XXVII - 14.



Monastère et Forteresse du Katholikos



Mais bientôt un véritable typhon, soulevé par l'euro-aquilon, fondit sur le navire. Dans l'impossibilité de tenir contre l'ouragan, nous nous laissâmes entraîner à la dérive, au gré des vents et des flots.

Dans l'attente de la mort, nul ne songeait à prendre de nourriture. Paul releva les courages : « Amis, dit-il, vous eussiez mieux fait sans doute de croire ma parole et de ne point quitter la Crète. Vous vous seriez épargné à vous-mêmes de si énormes pertes, et à nous ces terribles angoisses. Cependant, reprenez courage, personne d'entre vous ne périra. Le navire seul sera perdu. Cette nuit, le Dieu que je sers m'a envoyé son ange qui m'a dit : Ne crains rien, Paul, tu comparaitras au tribunal de César ; et le Seigneur, touché de tes prières, t'a accordé la vie de tous ceux qui naviguent avec toi : Courage donc, mes amis. Je crois en Dieu et tout ce qu'il m'a ainsi révélé s'accomplira. Bientôt, nous allons approcher d'une île. »

En effet, la quatorzième nuit étant survenue, nous trouvant alors dans la mer Adriatique, les matelots s'aperçurent vers minuit, que nous approchions d'une terre ; jetant aussitôt la sonde, ils trouvèrent une profondeur de vingt brasses, et, un peu plus loin, de quinze seulement. Dans la crainte d'être précipités sur un écueil, ils se hâtèrent de jeter de la poupe quatre ancres à la mer, et dans cette situation ils attendirent le jour.

Quand l'aube commença à paraître, Paul invita tous les passagers à prendre quelque nourriture. Il y

a quatorze jours que vous êtes à jeun, leur dit-il. Voici maintenant l'heure de prendre quelques aliments, pour réparer vos forces et pouvoir opérer votre sauvetage. Je vous garantis que nul d'entre vous ne perdra même un cheveu de sa tête.

En parlant ainsi, il prit du pain, le rompit, et devant eux tous, rendant grâces à Dieu, se mit à manger. Son exemple leur rendit du courage et ils firent de même. Or nous étions 276 personnes à bord. Quand tous se furent rassasiés, on jeta le reste du blé à la mer, pour alléger le navire.

Cependant le jour était venu, mais on ne reconnut pas la côte. On voyait parfaitement une baie, sur laquelle on se promit, s'il était possible, d'échouer le vaisseau. Levant donc les ancres on se remit en mer. En même temps on lâcha les câbles des gouvernails et l'on dressa le mât d'artimon pour s'aider de la brise qui nous poussait au rivage. Tout à coup nous touchâmes sur un bas-fond, et le navire s'arrêta. La proue, enfoncée dans le sable, demeura immobile, mais la poupe, battue par les flots, fut emportée.

En ce moment les soldats se consultèrent. Ils voulurent égorger les prisonniers qui allaient se sauver à la nage et peut-être leur échapper. Mais le centurion, qui voulait sauver Paul, les en empêcha. Par son ordre, tous ceux qui savaient nager se jetèrent les premiers à la mer et gagnèrent le rivage. On plaça les autres sur des radeaux et sur les débris arrachés du navire. De la sorte, tous atteignirent la côte. On était à Malte.

V

Pendant que saint Paul s'éloignait de la Crète, saint Tite continuait ses voyages à travers l'île, cherchant à détruire les derniers restes du culte idolâtrique.

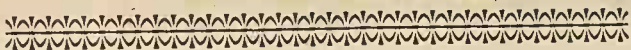
Les chroniqueurs grecs nous ont laissé le récit de plus d'un fait merveilleux, dont l'authenticité n'est pas établie.

C'est ainsi qu'il aurait, d'un seul mot, renversé la statue de Diane et converti de ce fait, en un jour, cinq cents personnes. Une autre fois sa malédiction aurait fait écrouler le temple de Jupiter, construit par Secundus.

Dexter dans sa *Chronique*⁽¹⁾ ajoute même que Pline, envoyé par Trajan de Bithynie en Crète, y aurait été converti à la foi par saint Tite. C'est peut-être beaucoup demander à l'histoire. Il paraît toutefois certain que le nom de l'apôtre demeura vivant dans l'île. Aussi quand il mourut à l'âge de 94 ans, la Crète entière le pleura. Son nom désormais est inséparable de celui de son pays. Il apporte à cette terre plus de gloire et de célébrité qu'elle n'en reçut jamais de Minos ou de Jupiter.



(1) Bolland, 4 jan. Pachymerus ; Maître : Histoire des soixante-douze disciples : Art. Tite.



APPENDICE AU CHAPITRE V.

Epître de saint Paul à son disciple
saint Tite, évêque de Crète.

Gratia Dei cum omnibus vobis!

Nous reproduisons ici, dans une traduction nouvelle, la lettre touchante écrite en grec par saint Paul à son disciple saint Tite, après son retour de Crète. C'est un monument vivant de la sollicitude de l'apôtre pour son plus jeune compagnon d'apostolat. C'est aussi, pour la Crète, un souvenir glorieux entre tous. Le nom de cette île perdue au loin dans la mer, semble devenu plus sacré depuis qu'il figure dans la liste des églises inscrites aux pages de la Sainte-Ecriture.

I

Adresse et Salutation (1 1-5)

Paul, serviteur de Dieu et apôtre de Jésus-Christ pour annoncer la foi des élus de Dieu et pour faire connaître la vérité qui est selon la piété — qui donne l'espérance de cette vie éternelle que Dieu, qui ne trompe point, a promise et destinée avant tous les siècles — mais qu'il a manifestée en

son propre temps, par sa parole dont la prédication m'a été confiée, selon l'ordre de Dieu notre Sauveur :

A Tite, mon vrai fils dans la foi qui nous est commune. Grâce, miséricorde et paix de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur.

II

Des qualités et de la conduite des pasteurs — Vices communs chez les Crétois (1-5-16).

Je t'ai laissé en Crète afin que tu règles les choses qui restent à régler et que tu établisses des prêtres dans chaque ville, suivant les ordres que je t'ai donnés.

Choisis des hommes irréprochables, mariés une seule fois, ayant des enfants fidèles, qui ne soient ni accusés de débauche, ni rebelles. Car il faut que l'évêque soit irrépréhensible, comme le dispensateur et l'économe de Dieu : qu'il ne soit ni superbe, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni avide d'un gain sordide, mais ami de l'hospitalité, doux, affable, sobre, juste, saint, tempérant, attaché aux vérités de la foi, telles qu'on les lui a enseignées, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de convaincre ceux qui le contredisent.

Il y a, en effet, surtout parmi les circoncis, beaucoup de gens rebelles, de vains discoureurs

auxquels il faut fermer la bouche. Ils bouleversent des familles entières, enseignant, pour un gain honteux, ce qu'on ne doit pas enseigner.

L'un d'entre eux, leur propre prophète, l'a dit : Les Crétois sont toujours menteurs, méchantes bêtes, ventres paresseux. Ce témoignage est vrai.

Aussi ne crains point de les reprendre sévèrement afin qu'ils gardent la foi pure, et qu'ils ne s'attachent point à des fables judaïques, à des commandements d'hommes qui se détournent de la vérité. Tout est pur pour ceux qui sont purs ; mais rien n'est pur pour ceux qui sont souillés et incrédules ; leur intelligence et leur conscience sont souillées et impures. Ils font profession de connaître Dieu ; mais ils le renoncent dans leurs œuvres, étant abominables, rebelles et incapables de toute bonne action.

III

Des leçons à adresser aux vieillards, aux femmes, aux jeunes gens, aux serviteurs (II-1-15-III-1, 2.)

Mais toi, n'enseigne rien qui ne soit digne de la saine doctrine.

Recommande aux vieillards d'être sobres, chastes, prudents, purs dans la foi, dans la charité et dans la patience.

Apprends de même aux femmes déjà avancées en âge, à montrer dans leur extérieur une sainte modestie, à ne point médire, à ne point se livrer au vin, mais à donner de bonnes leçons, afin d'apprendre aux jeunes femmes à aimer leurs maris et leurs enfants, à être prudentes, chastes, sobres, vigilantes dans leur maison, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit exposée à aucun blâme.

De même exhorte les jeunes hommes à vivre dans la tempérance. Montre-toi toi-même, un modèle de bonnes œuvres, en tout, dans la manière d'enseigner, dans la pureté des mœurs, dans la gravité de la conduite. Que la doctrine que tu prêches soit saine et irrépréhensible, afin que nos adversaires soient confondus, n'ayant rien à dire contre nous.

Exhorte aussi les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur complaire en toutes choses, à ne les point contredire, à ne rien détourner, mais à montrer toujours une entière fidélité, afin que leur conduite fasse révéler à tous la doctrine de Dieu, notre Sauveur.

Car la grâce de Dieu, notre Sauveur, s'est révélée à tous les hommes, pour nous apprendre à renoncer à l'impiété, aux désirs du siècle, à vivre dans ce monde avec tempérance, avec justice, avec piété, en attendant la bienheureuse espérance et l'avènement glorieux du grand Dieu, notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous

racheter de toute iniquité, de nous purifier et de faire de nous un peuple consacré à son service et fervent dans les bonnes œuvres.

Prêche ces vérités, exhorte et corrige avec une pleine autorité. Rappelle-leur d'être soumis aux princes et aux puissances, de leur obéir, d'être prêts à toutes les bonnes œuvres, de ne médire de personne, de fuir les procès, les querelles, d'être équitables, pleins de douceur pour tous les hommes. Que personne ne te méprise !

IV

De la miséricorde de Dieu à notre égard (III-3-11).

Nous aussi, souvenons-nous-en, nous étions autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à toutes sortes de passions et de voluptés, agissant avec malice et envie, dignes d'être haïs et nous haïssant les uns les autres.

Mais depuis que la bénignité et la tendresse de Dieu, notre Sauveur, ont paru, il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous avons faites, mais par sa miséricorde, par le baptême de la régénération et par le renouvellement du Saint-Esprit, qu'il a répandu abondamment sur nous par Jésus-Christ notre Sauveur : afin que, ayant été justifiés par sa grâce, nous soyons héritiers, selon l'espérance, de la vie éternelle.

Ce que je dis est la vérité et je souhaite que tu confirmes dans cette vérité ceux qui croient en Dieu, afin qu'ils soient les premiers à pratiquer les bonnes œuvres : voilà ce qui est bon et utile aux hommes. Quant aux questions oiseuses, aux généalogies, aux disputes, aux contestations sur la loi, évite-les, parce qu'elles sont vaines. Fuis celui qui provoque les divisions, après le premier ou le second avertissement, car l'homme est perverti et il pèche en se condamnant lui-même.

V

Recommandations particulières — Salutation (III-12, 15)

Hâte-toi de venir me rejoindre à Nicopolis dès l'arrivée d'Artémas ou de Tychique : c'est là que j'ai résolu de passer l'hiver. Aie soin de pourvoir au voyage de Zénas, le docteur de la loi, et d'Apollos, en sorte que rien ne leur manque. Il faut que les nôtres aussi apprennent à pratiquer les bonnes œuvres dans les besoins pressants, afin qu'ils ne soient point sans produire des fruits.

Tous ceux qui sont avec moi te saluent.

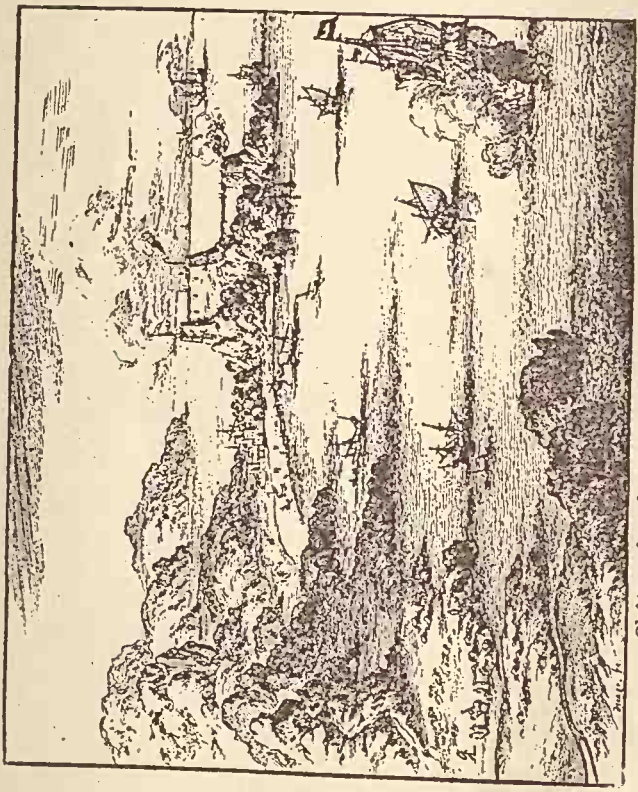
Salue ceux qui nous aiment dans la foi.

Que la grâce de Dieu soit avec vous tous ! *Amen.*





REGIA AULICAE
BIBLIOTHECA
CAROLI I



Château-fort de Selino, près Sphaxia (xvii^e siècle)
D'après une planche de la Bibliothèque nationale.



CHAPITRE VI

La Crète au moyen-âge

Tu autem loquere quæ decent
sanam doctrinam — ut doctrinam
Salvatoris nostri ornent in omni-
bus.

Epit. ad Titum, II - 1 - 10.

SOMMAIRE : I Les monastères en Crète. — II Invasion des Arabes.
III Saint André le Jérusolymitain. — IV Saint André de Crète
et les Iconoclastes. — V La Crète et les Croisades.

I

A la mort de saint Tite, la Crète tout entière était chrétienne. Comme ces oliviers qui, au milieu des tamaris et des herbes parfumées, croissent au flanc de leurs rochers, les Crétois, greffés sur un arbre nouveau selon l'expression de saint Paul, donnèrent au monde l'exemple d'une vitalité puissante.

Dans son épître à Tite, saint Paul fait allusion aux monastères de vierges et aux communautés établies dans l'île. Elles furent de tout temps les citadelles du patriotisme et de la résistance.

Aujourd'hui encore les couvents sont nombreux dans l'île. Les plus célèbres sont ceux de la Trinité, de Saint-Georges et de Saint-Jean. Disséminés sur toute la longueur de la Crète, au rivage de la mer

et dans les vallées, ils constituent de petits domaines indépendants, composés de plusieurs groupes de maisons réunies autour de l'église.

La vie est sévère : quatre carêmes par an, avec abstinence perpétuelle. Le travail des mains, le chant des offices, la célébration de la liturgie la nuit et le jour, occupent tout le temps des moines. Ils suivent d'ordinaire la règle de saint Basile et portent un costume noir, avec un ample manteau, une coiffure noire haut de forme, avec un voile retombant sur les épaules. Le port de la barbe et des cheveux longs, à la nazaréenne, fait partie des traditions.

Des couvents de religieuses existent également ; elles suivent aussi la règle de saint Basile, avec quelques modérations introduites par le saint patriarche lui-même, en faveur de ses sœurs et de sa mère. Le costume, sévère comme celui des moines, se compose d'un long vêtement noir et d'un voile qui couvre la tête et une partie de la figure.

La clôture est des plus sévères, aussi bien dans les monastères d'hommes que dans les couvents de femmes. Des montagnes tout entières, comme au mont Athos, sont quelquefois soumises à cette interdiction, et nul n'y peut pénétrer sans l'autorisation du patriarche de Constantinople, dont relèvent toutes les communautés.

Rien de plus saisissant que ces monotones et plaintives sonneries de cloches, longs tuyaux de

bronze, montant dans la nuit, au fond des vallées, et qui marchent comme des nuées vibrantes au-dessus des collines, jusqu'aux rivages de la Crète. Les chrétiens écoutent encore ces voix, plus puissantes que les chants des muézins au sommet de leurs minarets, appelant à la prière les quelques musulmans des villes maritimes ; et devant ces appels du ciel, comme ils disent, ils s'assemblent, au temps de la lutte, auprès des monastères, toujours prêts à défendre leur foi par les armes.

La religion en Crète, comme dans tout l'Orient, est inséparable de la politique. Et la religion chrétienne, en Crète, n'a été depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, qu'une longue lutte à main armée, contre la tyrannie des païens, le despotisme des empereurs ou le fanatisme des musulmans.

II

Aux siècles des persécutions, ce coin de terre favorisé semble avoir échappé, en grande partie du moins, aux massacres ordonnés par les empereurs. L'histoire nous a cependant transmis quelques noms de martyrs.

Sa situation insulaire la mit longtemps à l'abri des invasions barbares qui désolaient le continent : elle fut pendant le v^e et vi^e siècle, une des provinces

de l'empire, les plus florissantes et les plus heureuses.

Mais quelques années plus tard, des barbares nouveaux parurent sur la mer. Les Arabes musulmans rejetés des plages du Languedoc et des plaines du Poitou dans la péninsule Ibérique, refoulés jusqu'aux rivages espagnols, se répandirent comme une nuée dans les îles de la Méditerranée. La Crète résista longtemps aux assauts des pirates.

Abou-Hassan, en 825, y aborda avec une flotte. Plein d'enthousiasme à la vue de cette île : La voilà, s'écria-t-il, cette terre délicieuse, ce pays où coulent le lait et le miel : elle ne doit appartenir qu'aux musulmans.

Le sort de la Crète était fixé. Afin de s'interdire tout espoir de retour, les Sarrasins brûlèrent leurs vaisseaux, ils s'établirent sur l'emplacement de l'ancienne Héraclée, après avoir construit un vaste retranchement, appelé dans leur langue *Kandak*. Ce nom, transformé en celui de Candie, fut bientôt donné à l'île toute entière.

Les Arabes, une fois maîtres de leur conquête, en firent le centre de leurs expéditions. Pendant les 135 ans que dura l'occupation, ils apportèrent plus d'une fois la terreur jusqu'à Constantinople même, et un proverbe du temps nous a laissé un souvenir de la crainte qu'inspirait alors la Crète : Il y a trois *Kappas* mauvais, disait la légende.

Ces trois lettres, funestes à l'empire, étaient celles



AKROTIRI — Monastère de Saint-Jean.

qui commençaient les mots suivants : Cappadoce, Sicile, Crète.

Les empereurs de Constantinople n'avaient pas cependant perdu tout espoir de reconquérir l'île. Après plusieurs tentatives infructueuses de Michel III et de Théodora, Nicéphore Phocas, alors encore général (960) débarqua en Crète, mit le siège devant Candie et après de longs mois d'investissement, parvint à en chasser les Arabes.



La Crète se trouvait de nouveau au pouvoir des empereurs de Bysance. Romain II appela auprès de lui Nicéphore, et, quelques années plus tard, l'heureux conquérant devenait à son tour empereur.

La Crète demeura sous la domination grecque jusqu'à la quatrième croisade (1204).

III

Une figure des plus marquantes domine à cette époque l'histoire de la petite île. C'est André de Crète, appelé aussi le Jérôsolymitain.

Jeune encore, amant passionné de la solitude, il avait traversé la mer pour venir se cacher dans un de ces monastères grecs accrochés aux rochers de Candie. Il y demeura jusqu'au jour où on vint le chercher pour le faire monter sur le siège épiscopal de cette ville. Ce n'était point son ambition, mais il céda aux instances.

L'œuvre était difficile. L'évêque était le chef et le père de tous. Au milieu des plus rudes soulèvements, au fort des luttes continues, André se montra constamment le pasteur vigilant demandé par saint Paul. Il parvint à sauver sa patrie de l'invasion musulmane. Ses discours et ses commentaires, conservés dans la Patrologie Grecque, sont comme des appels aux armes et des exhortations à la lutte⁽¹⁾.

(1) *Commentaires et discours d'André de Crète ou le Jérôsolymitain* par le P. Combefis. Paris 1644, in-folio. Edition grecque ornée d'une traduction latine.

A la fin de sa vie, épuisé par les travaux et les combats, André de Crète se retira dans un monastère de Jérusalem où il mourut en 720.

IV

Cette île qui avait échappé aux catastrophes les plus sanglantes, se vit bientôt ravagée par les dissensions des iconoclastes⁽¹⁾. L'hérésie, ouvertement soutenue par Léon l'Isaurien, avait déjà ensanglanté Constantinople et l'Orient. Partout elle avait rencontré des adversaires et des martyrs : ils ne manquèrent point en Crète.

Le plus célèbre parmi ces héros de la cause catholique, celui qui apparaît dans l'île comme le dernier représentant de la foi romaine, avant l'invasion musulmane, et avant l'ingérence pernicieuse du schisme grec, le défenseur et le martyr aimé de tous, c'est André de Crète, André le Saint.

Comme son homonyme et son contemporain, dont nous avons parlé, André s'était retiré jeune encore dans un monastère. Il y vivait dans la paix la plus douce. Rien de plus calme que la vie d'un ermite dans une ces retraites cachées au milieu des montagnes, au fond d'une gorge à peine ouverte sur la mer.

(1) *Iconoclastes*, c'est-à-dire briseurs d'images (*eikôn* image, *klazein* briser) hérétiques du VIII^e siècle qui proscrivaient le culte des images. Léon III l'Isaurien (717-741) et Constantin Copronyme (741-775) en furent les protecteurs. Condamnée au concile de Nicée, en 787, l'hérésie reparut en 797. En 852 Théodore exila les derniers partisans de ce parti, qui pendant plus de cent trente ans, avait inondé de sang les provinces d'Orient et d'Occident.

A cette époque, comme aujourd'hui encore, elles étaient nombreuses dans l'île. Le bruit du dehors n'arrivait point jusqu'au désert : seules les voix de la mer, les pleurs du vent agitant les forêts, venaient parler aux solitaires.

Hélas, ces voix apportèrent un jour au monastère la nouvelle de la persécution et de l'hérésie. L'ordre était arrivé de Constantinople d'enlever les saintes images qui ornaient les monastères.

Le Saint refusa ; il partit, et vint se justifier devant l'Empereur lui-même. Constantin Copronyme essaya vainement de le convaincre. Le César théologien se vit bientôt à bout d'arguments : il s'en vengea en faisant flageller son adversaires ; vaine mesure.

Dans son orgueil blessé, il eut alors recours aux magistrats complaisants. Le Saint, convaincu d'hérésie, accusé de lèse-majesté, fut livré aux bourreaux : ils lui coupèrent les mains et les pieds avant de le mettre à mort. D'autres héros se levèrent pour défendre les saintes images. La religion comptait un nouveau martyr. L'empire grec n'en était que plus ébranlé.

V

Le martyre de St-André ouvre à Constantinople une longue série de persécutions. Le neuvième siècle semble avoir été pour l'Orient, une époque de malheurs et de troubles. Partout éclatent les divisions : le schisme grec se consomme, l'empire se morcelle,

les Barbares reviennent, les Sarrasins couvrent les mers et s'emparent des îles. La Crète tombe en leur pouvoir : en quelques années le croissant remplace partout la croix. En vain Michel II tente de débarquer ses troupes à Gortine : pendant un siècle et demi l'île demeure asservie, le nom même est changé en celui de Candie, *Kandak* en arabe, c'est-à-dire fossé, en souvenir du premier camp retranché où les Sarrasins se fortifièrent après leur débarquement, non loin des ruines de Cnosse.

En 961, Nicéphore Phocas en chasse de nouveau les musulmans, le christianisme avait presque complètement disparu. De bizarres superstitions, mélange de l'Évangile et du Coran avaient été introduites dans les prières. Il fallut envoyer des missionnaires pour rétablir le culte, relever les autels, purifier les églises, reconstituer la discipline. L'œuvre fut accomplie grâce au zèle du moine Nicon. La Crète goûta pendant deux siècles les douceurs de la paix.⁽¹⁾

Cependant bientôt la mer se vit sillonnée à nouveau par les galères turques et les vaisseaux latins. Durant le XI^e et le XII^e siècle, Candie reçut plus d'une fois la visite des chevaliers croisés, mais elle était trop écartée du chemin direct de l'Occident à Jérusalem, aussi demeura-t-elle impassible à la grande lutte des croisades.

Un jour vint cependant où la Crète tressaillit au souvenir des grandes expéditions.

(1) Cornélius : *Creta Sacra*, t. 1. p. 206.

C'était à la fin du XII^e siècle. Trois fois déjà les chevaliers latins avaient débarqué en Orient ; trois fois ils avaient trouvé devant eux non seulement les musulmans qu'ils venaient combattre, mais les bandes grecques irrégulières que les empereurs entretenaient en sous-main pour balancer l'influence des croisés.

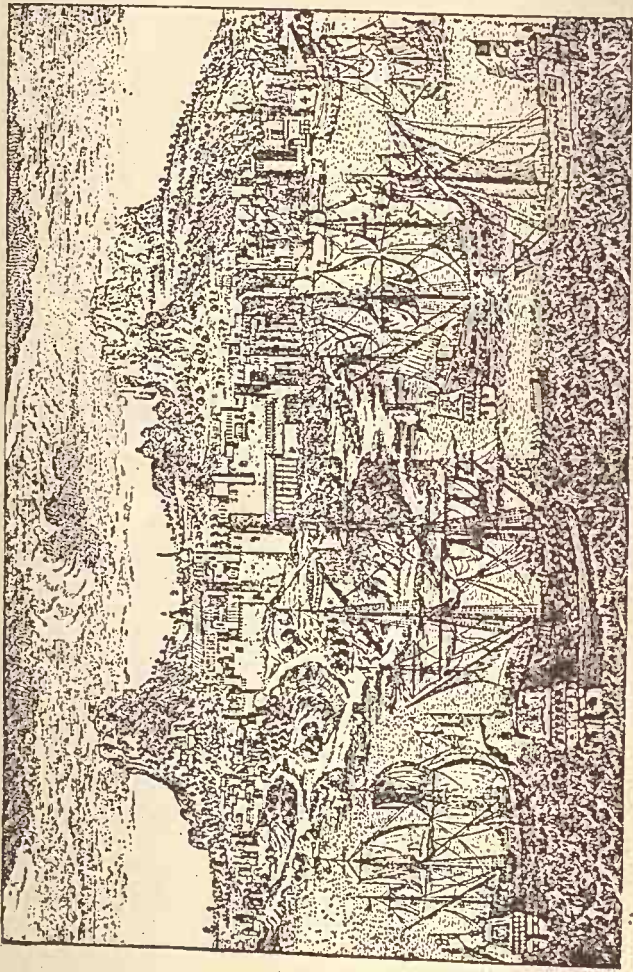
La quatrième croisade partie de Venise sur les galères de la République conduisit ses vaisseaux jusque dans la Corne d'or. Baudoin de Flandre et Boniface de Montferrat venaient demander raison à Alexis II de ses promesses toujours éludées. L'Empereur voulut temporiser encore. Une révolution éclata et les croisés se virent, du jour au lendemain, maîtres de Constantinople. Les deux chefs de l'expédition se partagèrent les dépouilles. Baudoin fut élu empereur et Boniface reçut en partage les possessions grecques d'Asie, Thessalonique et la Crète (1204).

Cette île était trop bien placée au milieu de la Méditerranée pour que Venise ne l'ambitionnât pas comme une possession indispensable à la cité qui s'intitulait la « Reine de la mer. » Le Sénat proposa à Boniface le rachat de la Crète, pour prix de ses services. Le marché fut conclu et dans la convention d'Andrinople, 12 août 1204, la grande île fut cédée à la République Sérénissime au prix de mille marcs d'argent.

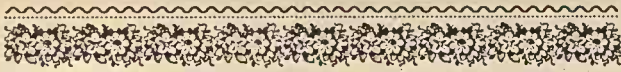
Une ère nouvelle s'ouvrait pour la Crète.



RECEIVED
CARROLL
LIBRARY



Candie et les vaisseaux de Malte et de Venise (xviii^e siècle)
D'après une estampe de la Bibliothèque nationale.



CHAPITRE VII

La Crète sous la domination de Venise

Malte arborait sa croix : Venise, peuple-roi,
Sur ses poupes mouvantes,
L'héraldique lion qui fait rugir d'effroi
Les lionnes vivantes.
V. H. *Orientales*, II - xi.

SOMMAIRE : I Il regno di Candia. — II Les Musulmans et la Crète. — III La grande lutte. — IV Capitulation de Candie.

I

L'étendard au lion de Saint-Marc arboré au clocher de Saint-Tite, à Candie, allait flotter glorieux pendant quatre cents ans, au milieu de la mer. Venise venait d'acquérir sa plus riche conquête. C'est de ce jour que date, pour l'histoire moderne, la célébrité de la Crète : c'est de ce jour aussi que datent, hélas peut-être, ses malheurs !

Pendant quatre cents ans la Crète, — *il regno di Candia* — comme on disait alors, ne fut qu'un vaste domaine d'outre-mer exploité par la métropole. L'île fut érigée en vice-royauté, gouvernée par un représentant de la République, sous le contrôle d'un Sénat local. Mais toutes les richesses, toutes les gloires étaient pour Venise, et il n'eut point tenu à l'orgueilleuse reine de l'Adriatique qu'elle n'eût

conduit, si elle l'avait pu, la nouvelle colonie, comme un immense bateau chargé de butin, pour l'amarrer dans ses lagunes.

Venise, tout entière à son commerce, ne songeait point toujours à rendre heureux ses peuples, satisfaite de les avoir faits riches. Candie se trouva souvent bien délaissée. Deux églises, pour mieux dire, deux rites, deux clergés avaient été établis dans l'île par les Grecs et les Latins. De là, des compétitions et des luttes sans fin.

Plus d'une fois les Candiotes se soulevèrent; la Crète faillit échapper à la République. Venise s'en vengea : elle s'en vengea cruellement. Non contente de frapper de mort les chefs de la révolte, elle dépeupla des provinces entières. Défense fut faite de semer les champs, de recueillir les fruits. Ce qui rendait encore plus dure cette oppression, c'était cet ordre et cette méthode que portait dans sa politique le dur génie du gouvernement vénitien.⁽¹⁾

C'est en 1207 que les Crétois inaugurèrent la longue série de leurs rébellions, drame aujourd'hui sept fois séculaire. La seule liste des luttes soutenues

(1) L'histoire de Candie sous la domination vénitienne se trouve consignée dans l'ouvrage de El. Cornaro, *Creta Sacra* Venise 1755. 2 vol. in 4°.

Un des Cornaora écrit en grec moderne, un poème chevaleresque *l'Erotocritos*, qui l'a fait surnommer « l'Homère de la langue vulgaire. »

Un curieux tableau de Candie au moyen-âge se trouve dans l'ouvrage de Tafel et Thomas : *Urkunden zur altern Handelsund staatsgeschichte der Republik Venedig* (2 vol. Vienne 1855).

contre Venise est éloquente dans la brève énumération qu'en donne Daru :

La voici, dans sa poignante éloquence :

En 1207, révolte soutenue par le comte de Malte.

En 1213, révolte des hagiostéphanites.

En 1217, insurrection de Scordillis, Sevastos et Millisinós.

En 1228-1230, révolte soutenue par Jean Vatace, empereur de Nicée.

En 1241, révolte à l'instigation de Michel Paléologue.

En 1242, révolte de George et Théodore Cortazzi.

En 1247, révolte d'Alexis Carlegi, qui dura *dix-huit ans*.

En 1324, trois révoltes moins considérables.

Même année, révolte de Vardo Carlegi.

En 1326, révolte de Léon Carlegi.

En 1327, nouvelle insurrection, réprimée par Justiniani.

En 1341, révolte réprimée par Morosini.

En 1361, révolte des colons vénitiens, aidés des Crétois.

En 1365, révolte des frères Carlegi.

Soit, au total, quatorze insurrections que la Sérénissime République attribuait à l'inconstance et à la perfidie des habitants, mais que, suivant la belle expression de Sismondi, « *il est aussi facile d'expliquer par des vertus que par des vices.* »

La répression fut à certaines époques si terrible, si impitoyable, que la population crétoise se vit

obligée, à la longue, de courber la tête à moins de consommer sa propre ruine. Aussi le xv^e siècle ne fut-il pas troublé. Mais un essai d'indépendance locale, tenté pacifiquement au commencement du xvi^e siècle, amena une telle réaction sanglante que la période de lutte parut close pour longtemps.

II

La prise de Constantinople par les Turcs en 1453, qui transforma la face du monde, ne changea point le sort de la Crète. Les musulmans, partout victorieux sur terre, virent leurs barques arrêtées devant les îles de l'archipel, pendant encore un demi siècle. Mais peu à peu, tout céda. Rhodes, Chypre furent successivement conquises, malgré les croisades de Calixte III et de Pie II. La glorieuse résistance de Villiers de l'Isle-Adam, les armées et les flottes de Charles-Quint, les héros de Jean Hunyade, de Scanderberg, de Sobiewski ne purent arrêter le flot envahissant. Les galères de l'Islam vainement pourchassées par les caravelles de Venise, promènèrent bientôt le croissant sur la Méditerranée entière, de Tripoli à Gibraltar. Candie restait la dernière forteresse de la chrétienté. Seule de toutes les îles, elle avait résisté pendant deux siècles.

Le Sultan ne pouvait se résigner à laisser aux Vénitiens une position aussi avantageuse dans la

Méditerranée : mais il fallait un prétexte pour l'attaquer, il ne tarda pas à se présenter.

En 1644 les galères des chevaliers de Malte s'étaient emparées d'un vaisseau du Sultan : la guerre fut déclarée à l'ordre de Malte, afin de donner le change à la République Sérénissime.

Dès le 25 juin 1645, 50.000 hommes avaient débarqué près de la Canée. Le Sénat de Venise expédia des renforts, mais ils arrivèrent trop tard. La Canée venait de capituler.

Venise sollicita des secours en hommes, en argent, en navires, du pape, des princes italiens, de l'Espagne et de la France. Mazarin envoya neuf vaisseaux. La République reconnut ce service en inscrivant le cardinal à son grand livre d'or.

Tandisque les Turcs assiegeaient Rhetymo et les places crétoises, les Vénitiens portaient la guerre jusque dans la Corne d'or. Mais en 1648 une tempête dispersa leurs vaisseaux. Pendant quinze ans ils résistèrent encore, héroïques, aux poursuites des musulmans, mais le nombre finit par triompher de la valeur.

III

Le 24 juin 1665 une flotte turque forte de quatre cents navires, portant une armée de cinquante mille hommes, sortait des Dardanelles et mouillait devant Candie. Candie n'avait qu'une flotille ancrée

aux îles Grabuses : les Vénitiens étaient en petit nombre, mais ils avaient à leur tête un héros, Francesco Morosini.

Pendant vingt-cinq ans il tint tête aux assaillants, sans autres ressources que son courage : pendant vingt-cinq ans la ville de Candie lutta : ce siège, le plus long que l'histoire ait enregistré, est un des plus célèbres, il ne lui a manqué qu'un Homère pour l'immortaliser.

Les Turcs s'emparèrent d'abord de la Canée après une lutte de cinquante-sept jours : ils franchirent les fossés comblés par les cadavres de vingt mille soldats.

L'année suivante, ils emportaient Réthymo, et en 1648, ils faisaient élever devant la Suda, trois pyramides composées de cinq mille têtes de chrétiens.

Ces actes de barbarie ne purent effrayer les Candiotes. Un appel fut adressé adressé aux peuples chrétiens ; l'Occident s'émut une fois encore devant l'invasion redoutable. Les secours arrivèrent. Le pape Clément XI y consacra les derniers trésors de Saint-Pierre, Louis XIV et le duc de Savoie offrirent des vaisseaux et des régiments : ce fut en vain.

Au mois de novembre 1666, Kiouperli, grand vizir de Mahomet IV, débarquait lui-même dans l'île, avec une armée de quatre-vingt-mille hommes. Morosini n'avait avec lui que dix mille soldats.

Dès le mois de juin suivant, l'attaque commença : l'artillerie turque était la plus formidable qu'on eut



TOMAS MAVROCENVS NAVIVM VENETA CLAS
sis Imp. contra Turcas in Aegeo Mari ad helles:
ponti angustias Fortiter Pugnans Deo, et Pat. visa consecravit

encore vue. Des deux côtés le carnage était effroyable, on n'avancait que dans des flots de sang, et sur des décombres. Du 23 mai au 18 novembre on compta trente-deux assauts et dix-huit sorties : de part et d'autre la mine éclata six cent dix-huit fois, et dans cet intervalle, les Vénitiens perdirent quatre cents officiers, trois mille deux cents soldats ; l'armée ottomane laissa plus de vingt mille hommes.

L'année suivante 1668, le marquis de La Feuillade, le marquis de Ville, le marquis de Montbrun et une brillante élite de volontaires français, débarquaient dans l'île. Des ingénieurs comme Werthmüller, Rimpler, Vauban, des gentilshommes comme les Château-Thierry, les Caderousse, les Villemor, Saint-Paul, Saint-Albin, d'Aubusson, de Beauveau, de Langeron, de Crequy, de Tavannes, de Fénelon, s'étaient joints à l'expédition. « Ce fut une guerre de géants » disait de Montbrun. Mais hélas, toujours en vain.

A peine débarquée, cette vaillante jeunesse fut chargée par Morosini de la défense des ouvrages extérieurs. Elle s'impatienta de l'inaction, et dans une charge, le fouet à la main, La Feuillade s'élança sur les Turcs. Cette brillante folie couta huit cents hommes aux ennemis, mais elle acheva d'éclaircir les rangs de ces intrépides gentilshommes. Le récit de cette équipée héroïque a été fait par un aide-de-camp du marquis de La Feuillade sous le titre de *Journal de l'Expédition pour le secours de Candie*

imprimé à Lyon en 1669. Ce livre, devenu introuvable, donne tous les noms des chefs et des chevaliers morts ou blessés pendant le siège. Il précise en même temps les différentes positions des partis, et trace, avec les détails les plus précis, les rôles de chaque portion de l'armée catholique.

« Le sixième jour de notre arrivée à Candie, 6 novembre 1668, nos troupes parurent en revue devant Messieurs de Morosini, capitaine général de la place, et Comaro, provéditeur général du règne de Candie, qui les trouvèrent fort belles et firent plusieurs caresses et civilités obligeantes à Monsieur de La Feuillade et à tous nos commandants. » (page 66).

C'était dans l'armée chrétienne un honneur envié d'être placé aux postes les plus périlleux. Monsieur de La Feuillade, ajoute le chroniqueur, prit l'occasion de la civilité des compliments de ces Messieurs pour leur demander que nous montassions la garde à Saint-Andrémais. Messieurs de Malte et les autres officiers de la place qui gardaient ce poste depuis longtemps s'y opposèrent fortement et protestèrent de ne pouvoir se résoudre à céder cet honneur à personne (page 67).

Les quatre brigades reçurent des bastions à garder. La jeunesse française s'impatientait à ce travail obscur et pourtant nécessaire. Les ennemis étaient si près les uns des autres dans leurs positions, ajoute le chroniqueur (p. 45) que les « soldats des

deux partis pouvaient croiser les bouts de leurs mousquets et se donner du tabac les uns aux autres, n'y ayant que la palissade entre-deux. »

Après un mois d'attente, La Feuillade obtint de Morosini l'autorisation de tenter une sortie avec sa troupe. C'était un coup d'audace qui pouvait changer la face des choses.

« L'ordre ayant été donné à nos brigades, dit le Journal (p. 95), pour une sortie générale qui devait avoir lieu le 16 décembre, à la première pointe du jour, chacun employa la veille à mettre ordre tout de bon à sa conscience. La nuit suivante, les ordres furent incontinent distribués pour l'entreprise. Nos quatre brigades avec les cent hommes de la place que le général Morosini avait ajoutés, faisaient environ quatre cent cinquante hommes combattants, sans compter les valets qui marchaient la plupart à côté de leurs maîtres, ayant comme eux, chacun deux pistolets à la ceinture et un sponçon à la main, qui est une espèce de demi-pique armée, par le bout, d'une pointe de fer fort longue et fort aiguë, car pour les épées, elles sont fort inutiles contre les sabres des Turcs, qui ne craignent que les armes à feu. On ne manquait ni de cuirasses, ni de casques, ni de bracelets, ni de toutes les autres sortes d'habillements de guerre, à l'épreuve : les arsenaux en étaient remplis et chacun avait la liberté d'en aller choisir : mais personne ne jugea qu'il fût à propos de s'en charger. Lorsque les quatre brigades eurent

pris leurs postes dans la place d'armes, on fit trois détachements. On se battit avec fureur. Les Français emportèrent jusqu'à sept redoutes aux Turcs.

Le soin que nous avons tous pris de mettre ordre à nos consciences la veille de la sortie, ajoute le chroniqueur (p. 108), avait aussi disposé les esprits de la plupart d'entre nous autres à se persuader fortement que nous allions combattre pour la Foi et les intérêts de la Religion et qu'en mourant dans le combat, nous ne manquerions pas d'être couronnés de la gloire d'un véritable martyr.

Le combat dura deux grandes heures. Plus de mille Turcs tombèrent sur leurs fortifications, mais un tiers des Français demeura sur le champ de bataille. Quand la retraite sonna, les chevaliers continuèrent le combat, M. de La Feuillade fut obligé, lui-même, de se porter au-devant des siens pour les arracher à la mort. Un bon père capucin, le P. Paul, ajoute le Journal, était à la tête de plusieurs indiscrets que l'éloquence de son zèle et la montre d'un crucifix qu'il avait à la main entraînait infailliblement à la mort. Le crucifix n'empêcha pas M. de La Feuillade de s'emporter un peu contre l'indiscrétion du zèle du religieux, mais il le fit assez dévotement, observe le narrateur, car il prononça plusieurs fois le nom de Dieu dans la petite réprimande qu'il lui fit.

La fin de l'expédition fut malheureuse. La Feuillade essaya vainement de charger Morosini auprès du Sénat de Venise. Plus audacieux que braves,

plus ardents que prudents, les gentilshommes français reprirent la mer pour retourner en France.

L'année d'après 1669, douze régiments d'infanterie, trois cents chevaux et un détachement de la garde de Louis XIV, sous les ordres du duc de Navailles et de l'amiral de Beaufort, arrivaient à Candie. Morosini ne put encore retenir leur impétuosité ; le 21 juin, ils étaient réduits de moitié. Le grand vizir pouvait faire promener au haut de piques, cinq cents têtes d'officiers et de soldats français, sous les murs de la ville. Le découragement s'empara des assiégés. Le 21 août, le duc de Navailles s'embarquait avec le reste de ses troupes pour la France.

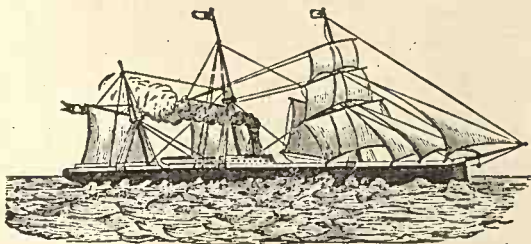
IV

Morosini comprit qu'il n'y avait plus de secours à attendre, d'illusions à conserver. La ville n'était qu'un monceau de ruines, arrosé du sang de 30.000 chrétiens et de 10.000 ottomans. Il restait à peine 4000 habitants et une poignée de braves qui avaient survécu à 1364 explosions de mines, 69 assauts et 80 sorties : il capitula le 6 septembre 1669.

Frappé de respect et d'estime devant l'héroïsme des défenseurs de Candie, le grand vizir accorda la capitulation avec les honneurs de la guerre. Le traité de Poliocastro reconnut l'île comme possession ottomane.

Les derniers survivants des habitants s'embarquèrent sur les vaisseaux de Saint-Marc, mais ces malheureux périrent presque tous, avant d'arriver en Italie. Venise ne conservait plus dans la Méditerranée que les trois îlots des Grabuses, demeurés seuls comme des sentinelles désarmées en face de l'ennemi. Candie ne succombait qu'après une guerre de vingt-cinq ans, un investissement de treize ans et un siège où la tranchée demeura ouverte pendant deux ans, trois mois et vingt-sept jours.

Clément IX mourut de douleur en apprenant la reddition de Candie. Venise prit le deuil à la nouvelle que l'étendard vert avait remplacé le gonfalon de Saint-Marc au clocher de Saint-Tite, où il avait flotté pendant quatre cent soixante-cinq ans.



APPENDICE AU CHAPITRE VIII

Les familles françaises au siège de Candie.

Fortiter pugnas Deo !
(Devise de Morosini.)

I

L'expédition de Candie fut, au xvii^e siècle, comme une nouvelle croisade. L'élite de la noblesse française voulut y prendre part. Combattre pour les chrétiens opprimés par l'Islam, c'était encore combattre pour Dieu, selon la belle devise de Morosini : c'était aussi s'égalier aux héros qui, avec saint Louis et Godefroy de Bouillon, avaient jadis lutté pour la Croix contre le Croissant. Aussi toutes les grandes familles de France tinrent-elles à honneur de figurer dans les corps expéditionnaires envoyés par le Roy en Candie, ou équipés par des particuliers sous la protection de la couronne.

Nous avons deux listes complètes, devenues très rares, des chevaliers qui prirent part au siège.

La première, conservée à la Bibliothèque nationale, donne les noms des officiers de terre et de mer envoyés par Louis XIV en Crète, pendant l'année 1669.

La seconde, insérée « au *Journal de l'Expédition de M. de La Feuillade en Candie* », contient les noms des volontaires enrôlés pour défendre les

chrétiens assiégés en Crète pendant l'année 1669. Elles sont comme les lettres de noblesse des familles mentionnées. Nous les donnerons à titre de documents à conserver.

II

Etat des armées de mer et de terre envoyées par le Roy très chrétien, en Candie, en la présente année 1669.

D'après la pièce originale conservée à
la Bibliothèque nationale.

ARMÉE DE TERRE

OFFICIERS GÉNÉRAUX

- M. le duc de Navailles, général.
- M. Le Bret, lieutenant-général.
- M. Colbert, comte de Malevrier, maréchal de camp.
- M. le marquis de Choiseul, brigadier de cavalerie.
- M. de Castellane, brigadier de l'infanterie, détaché de la maison du Roy.
- M. de Dampierre, brigadier de l'infanterie.

AIDES DE CAMP

- M. de Tilladet.
- M. de la Hocquette.
- M. de Saint-Vincent.
- M. de la Rochécourbon.
- M. de la Croix, intendant de l'armée.
- M. d'Arimont, prévost de l'armée.
- M. Jacquier, munitionnaire général.
- MM. Aubert, Ragueneau et de Hoguy, commissaires à la conduite.

OFFICIERS DE CAVALERIE

MM. de Montbrun et de Montpertuis, commandants des mousquetaires à cheval, détachés de la maison du Roy.

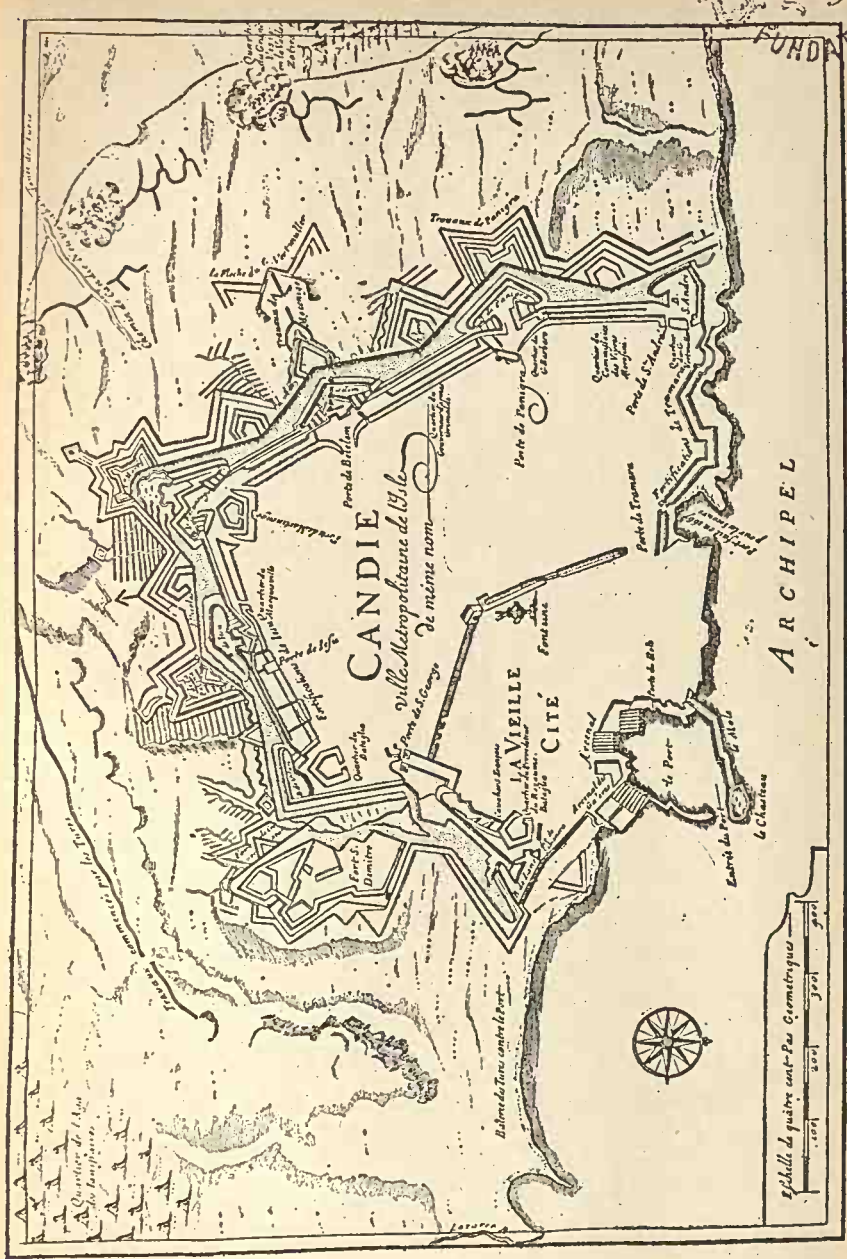
MM. de Choiseul, Ollier de Saint-Elvau, de Saint-Avrat, de Sommièvre et d'Haudicourt, capitaines des compagnies de cavalerie.

INFANTERIE ET OFFICIERS D'ICELLE

MM. de Calvisson, de Croiselles et de Montreuil, capitaines aux gardes, commandant les hommes détachés du régiment du Roy.

Régiments	Commandans
Lorraine.....	M. le marquis de Fabert, colonel.
Saint-Vallier... ..	M. le marq. de Saint-Vallier, colonel.
Rohan-Duras... ..	M. le marquis de Rohan, colonel.
Grancey.....	M. le comte de Grancey, colonel.
Montpezat.....	M. de Trimouillet, lieut.-colonel.
Vendôme.....	M. de la Provenchère, lieut.-colonel.
La Fèze.....	M. de Gondreville, lieut.-colonel.
Jonzac.....	M. de Villiers, lieut.-colonel.
Espagny.....	M. de Bandeville, colonel.
Montaigu.....	M. le marquis d'O, colonel.
Couty.....	M. de Monyme, colonel.
Harcourt.....	M. Chrestien, lieut.-colonel.
Bretagne.....	M. le chevalier de Noiron, colonel.
Chasteauthiéry.	M. le duc de Chasteautiéry, colonel.
Rouergue.....	M. le marq. de Montperain, colonel.

MM. de Vuillery et Bonnefons, brigadiers de 200 officiers reformez faisant corps.



PLAN DE CANDIE, d'après une estampe conservée à la Bibliothèque Nationale.

ARCHIPEL

Echelle de quatre cent-Pas Géométriques

ARMÉE DE MER

Les galères sous le commandement de M. le comte de Vivonne :

Noms	Soldats	Chiourmes	Commandans
<i>La Générale</i>	160	410	M. de Vivonne.
<i>La Capitaine</i>	110	400	M. de Mause.
<i>La Patrone</i>	105	392	M. de la Brossardière
<i>La Croix de Malthe</i>	100	350	M. le commandeur d'Oppedo.
<i>La Fleur de Lys</i>	104	340	M. le Comâd de la Bretèche.
<i>La Victoire</i>	92	347	M. le C ^{te} de Tonnerre.
<i>La Trame</i>	96	336	M. le chevalier de Béthune.
<i>La Force</i>	95	340	M. le chevalier de Bréteville.
<i>La Saint-Louys</i>	88	328	M. de Montausier.
<i>La Couronne</i>	50	330	M. le Comâd de Dar- dano.
<i>La Fortune</i>	94	332	M. le commandeur de Janson.
<i>La Valeur</i>	96	337	M. de Viviers.
<i>La Renomée</i>	99	344	M. de Forviller.

GALIOTES A RAMES

<i>La Vigilante</i>	40	64	M. Espano.
<i>La Subtile</i>	46	66	M. le c ^{te} de Bueilles.
<i>La Volante</i>	58	58	M. de Forestat.

Nombres : 13 galères, 3 galiotes, 1.467 soldats, 4.822 forçats.

Vaisseaux sous M. le duc de Beaufort, amiral :

Noms	Port ou tonneau	Canons	Equipages	Capitaines
<i>Le Monarque</i> , amiral.	1000	94	600	M. de la Fayette.
<i>Le Courtisan</i> , v.-amir.	1200	72	400	M. le m ^{is} de Marty
<i>La Princesse</i> , cont.-am.	1000	94	300	M. Gabaret.
<i>Le Fleuron</i>	1000	72	350	M. de Turelle.
<i>La Thérèse</i>	900	58	300	M. d'Horbot.
<i>Le Toulon</i>	700	48	400	M. de Belle Isle.
<i>Le Bourbon</i>	1000	50	800	M. Ch. de Bouillon
<i>Le Comte</i>	700	42	400	M. de Rian.
<i>La Provinciale</i> ..	800	60	350	M. Ch. de St-Valé
<i>La Royale</i>	1000	50	420	Le ch. de la Gillien
<i>Le Lys</i>	1000	40	330	M. le m ^{is} de Canisy
<i>La Sirène</i>	700	58	220	M. de Cogolin.
<i>Le Croissant</i>	460	58	220	M. de Comte.
<i>L'Estoille</i>	480	40	220	M. de l'Anguilet.
<i>Le Dunkerquois</i> ..	700	36	300	M. d'Infreville.
<i>Le Salut-d'Afrique</i>	500	38	420	Le ch. de Beaumont
<i>L'Ecureuil</i>	300	42	100	M. de Bieman.
<i>L'Elbœuf</i>	450	33	100	M. de Tourville.
<i>La Grande-Flotte</i> .	300	20	80	M. de Beaulieu.
<i>La Concorde</i>	300	20	55	M. de Bresseau.
<i>S'Antoine-de-Padoue</i>	300	16	55	M. Le Roux.
<i>Le Brigantin</i>	90	10	40	M. Charlet.

Nombre des vaisseaux, 30 ; des canons, 906 ; des hommes, 5.860.

Nombre total des hommes de l'armée de mer, 12.149. — Et des deux armées, 19.578.

III

Liste des gentils-hommes et seigneurs de la première qualité, qui prirent part au siège de Candie, sous M. de La Feuillade, en 1669.

D'après le *Journal de l'Expédition pour le secours de Candie*, par un volontaire, à Lyon, chez Jean Thioly, 1669, à l'enseigne du Palmier : *Et folium ejus non defluet*,

Le commandement fut distribué dans l'ordre qui suit :

Un commandant général : M. de La Feuillade ;

Son aide de camp : le chevalier de Tresmes.

Quatre chefs de brigade : MM. le comte de St-Paul ; — le duc de Cadérousse ; — le comte de Villemaur ; — le duc de Château-Thierry.

Chaque chef de brigade avait sous lui des sous-brigadiers, des aides-major et un enseigne.

Les sous-brigadiers du comte de Saint-Paul, étaient :

MM. le marquis de Chamilly ; — de Jovency ; — le chevalier des Molets ; — le chevalier de Sepeville ; — Tambonneau ; — le comte de Chalain ; Beau-Chevilliers ; — des Fourneaux.

Les aides-major : MM. du Pré ; — des Roches.

L'enseigne : M. Deslingue.

Les brigadiers de M. le duc de Château-Thierry, étaient :

MM. de Saint-Marcel ; — du Moulin ; — de La Forêts ; — de Rome-Cour ; — Poncet.

L'enseigne : M. le chevalier de Gonor.

Les sous-brigadiers de M. de Cadérousse, étaient :

MM. le marquis de Refuge ; — le chevalier de Suge ; — le marquis de Tort ; — de Flavigny ; — de Bois-Commun ; — Clincault.

Les aides-major : MM. le chevalier de Dampierre ;
— de Rouville ;

L'enseigne : M. Hongre.

Les sous-brigadiers de M. le comte de Villemaur, étaient.
MM. de Bois, le Comte ; — de Villemaur, le fils ;
— de Charmont ; — de Virgini.

Les aides-major : MM. de la Mondie ; — de Longuemar

L'enseigne : M. de la Coste.

IV

Liste des Morts et des Blessés en Candie

Sous Monsieur de La Feuillade.

(J'ai marqué dans cette liste ceux que leur naissance ou leur qualité rendait plus connus).

Journal de l'Expédition.

DE LA BRIGADE DE SAINT-PAUL

Avant la sortie.

Morts

MM. de la Magdeleine de Ragny ; — du Pré ; —
de Marienval ; — de Villefranche ; — de la
Fontan ; — de Bouteville ; — Bernier ; —
de Rouverais.

Blessés

MM. des Roches ; — du Menou ; — de la Sablon-
nière ; — de Vaudeuil ; — de Girault ; —
de la Campe ; — Ranvié ; — Odebert.

*A la sortie du 16 décembre***Morts**

MM. le marquis de Tavano; — de Jouancy; — le marquis d'Oradour; — de Neufville, l'ainé — Sénéchal; — Desquoy; — de Saint-Quentin; Depuis Gaillard; — de Saint-Baville; — des Fontaines; — le chevalier de Ville-Serin-Vernueil.

Blessez

MM. Loyal, blessé à mort;
 de Chamilly, d'une zagaye à la jambe;
 de Tabonneau, d'un coup de mousquet qui lui traversa les deux jouës;
 de Thorigny, d'une grenade à la jouë;
 de Sepville, d'une grenade à la jambe;
 le chevalier des Molets, de quelques coups favorables au visage, et d'un coup de mousquet à la cuisse;
 de Beauchevillier, d'un coup de mousquet à la jambe;
 de Chavigny, d'un coup de mousquet qui lui traversa la tête;
 de Laré, de deux coups de mousquet aux deux bras et à la main;
 d'Infreville, la jambe cassée d'un coup de mousquet;
 de Montalor, d'un coup de mousquet qui lui traversa le col;
 le chevalier de Villebuisière, d'un coup de mousquet à l'épaule;

MM. de Langalerie, d'un coup de mousquet qui lui perça les deux épaules ;
 de Montalor, d'un coup de mousquet à la fesse ;
 des Fossés, d'un coup de mousquet au bras ;
 des Essarts, d'un coup de mousquet aux épaules ;
 de La Lande, d'une pierre à la tête ;
 de Sonotte, d'un coup de mousquet à l'épaule ;
 de Sauvager, d'un coup de mousquet à la cuisse ;
 de la Colombière, d'un coup de mousquet ;
 Le Sueur, d'une pierre à la tête ;
 de Monton, d'un coup de mousquet au bras ;
 Oury, d'une flèche à la cuisse, dont il est mort ;
 de S. Albin, d'un coup de mousquet à la cuisse ;
 Coulon, d'une pierre à la tête ;
 de la Roque, d'une flèche à l'épaule ;
 de Bocmar, d'un coup de mousquet à la jambe.

DE LA BRIGADE DE CHATEAU-THIERY

Avant la sortie

Morts

MM. de S. Michel ; — de la Chevalerie ; — de Jaunet.

A la sortie du 16 décembre

Morts

MM. de Villeneuve ; — de la Matplière ; — de la Sablonnière ; — Melet ; — Le Bouc.

Blessez

MM. de Saint-Marcel, d'un coup de mousquet au ventre, et deux doigts coupés : mort depuis ;

- MM. le comte de Fontaines, blessé d'un coup de mousquet à la jambe selon quelques-uns, ou d'un éclat de grenade à la cheville du pied comme je l'ay crû avoir assez reconnu ;
 Poncet, d'un coup de mousquet à l'épaule ;
 de La Forêts, d'une pierre à la tête ;
 de Rome-Cour, d'une grenade à l'épaule ;
 de Bésaudun, un bras coupé, dont il est mort ;
 Vergon, d'une grenade à la tête et à la jambe ;
 de Chaludet, d'un coup de mousquet à la tête ;
 Lefleu, d'un coup de mousquet à la tête ;
 Le Blan, un bras coupé (mort) ;
 de Pastres, d'un coup de mousquet au travers du corps, dont il est mort ;
 de Crole, d'un coup de mousquet à la cuisse ;
 de La Mothe, d'un coup de mousquet au bras ;
 de Mont-Cornet, d'un coup de mousquet au travers du corps ;
 de Cerigot, d'un coup de pierre au bras ;
 de Milieu, d'une flèche aux reins.

DE LA BRIGADE DE CADEROUSSE

Avant la sortie

Morts

- MM. de Lostelnau ; — le comte de Montbrison ; — Fleury ; — Baradas.

Blessez

- MM. le marquis de Refuge, d'un coup de mousquet à l'épaule ;
 de Montredent ; — Le Bon ;
 de Broquetières, d'une grenade à la hanche.

*A la sortie du 16 décembre***Morts**

MM. de Costerets ; — Soulage ; — Richet ; — de la Branetière.

Bléssez

MM. de Flavigny, d'un coup de mousquet au travers de la cuisse ;

Hongre, d'une flèche à la tête, dont il est mort ;

Suarts, d'une pierre à la tête ;

Marinville, à la cuisse, dont il est mort ;

de Bas Donart, d'un coup de mousquet à l'épaule et d'un autre au genouil ;

d'Argaignes, d'un coup de mousquet au travers des deux joues, qui luy a coupé la moitié de la langue.

DE LA BRIGADE DE VILLEMAUR**Morts**

MM. le comte de Villemaur, chef de brigade ; — de Bois le Comte ; — de Lusignan ; — de Chinol ; — Martigny ; — Château-Guillaume ; de Liran ; — du Taro ; — de Chaseras ; — du Beuil ; — de Bois Peraux ; — de la Brunetière ; — le chevalier de Lusignan.

Bléssez

MM. La Molière, d'un coup de mousquet au coude ; de Charmon, d'une flèche au bras ; de Narbonne, d'une pierre à la jambe ; Descourtis, la jambe coupée (mort) ; de la Coste, d'une flèche à la tête ; Coupé, d'un coup de mousquet au genouil ; de Rochefort, le bras cassé ; de Pressi, d'un coup de mousquet à la cuisse ;

- MM. de La Payo, d'un coup de pierre à la tête ;
 d'Hôtel, d'un coup de mousquet à la tête ;
 de la Haudonnière, d'un coup de mousquet
 au bras ;
 de Maisonneuve, d'un coup de mousquet à la
 jambe ;
 de Sourillon, d'un coup de mousquet à la tête ;
 de Morinière, blessé de pierres à la tête et au
 bras ;
 du Plessi, de pierres à la tête ;
 de Goguery, d'un coup de mousquet dans le
 ventre ;
 de La Rochemonmorin, d'un coup de mous-
 quet à la jambe ;
 de Vaubourg, d'un coup de mousquet dans le
 ventre ;
 le chevalier de Vausel, d'une flèche au bras ;
 du Cour, d'un éclat de grenade à la tête.

DE LA MAISON DE MONSIEUR DE LA FEULLADE
Avant la sortie

Morts : M. de La Tour.

Bléssez

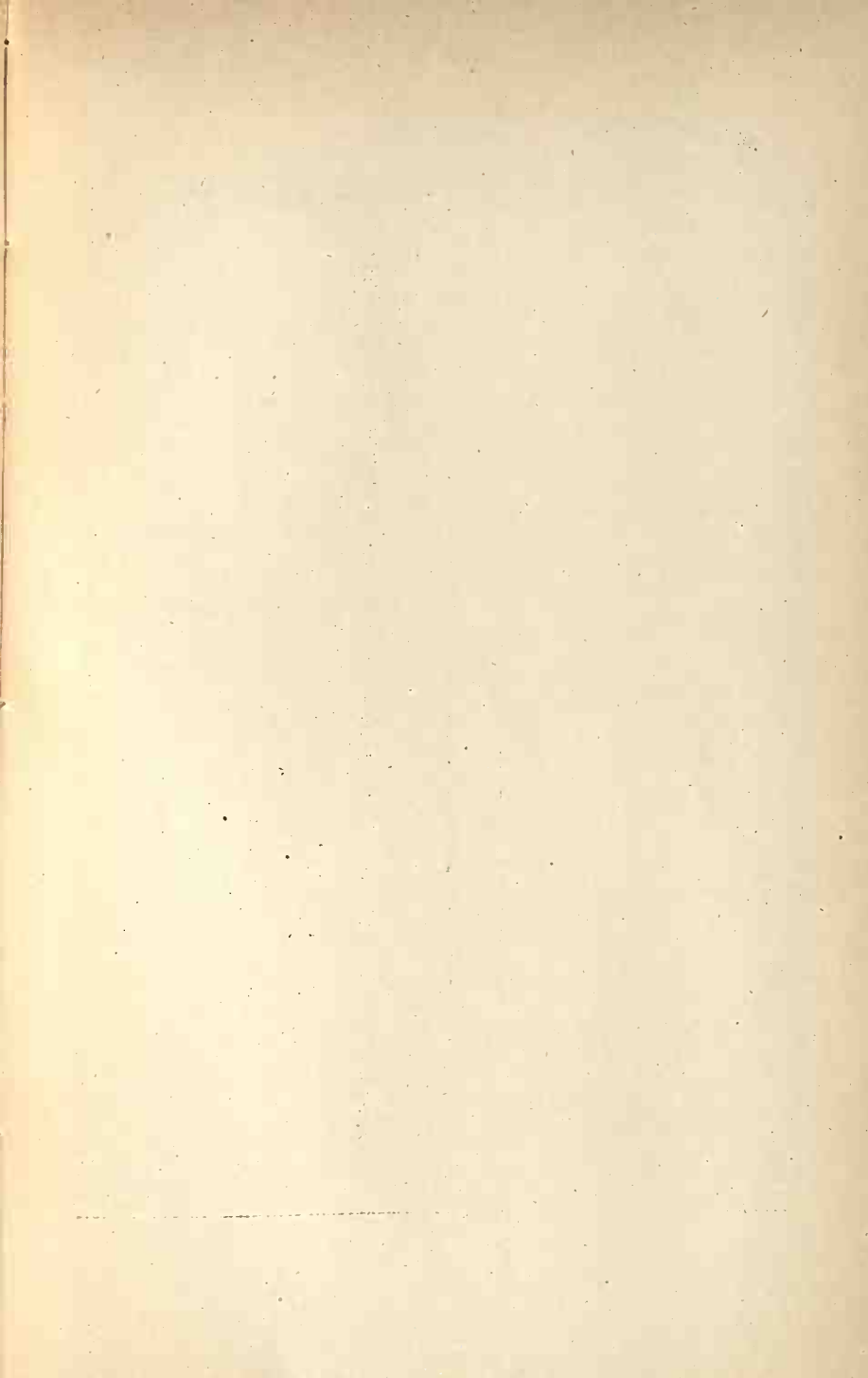
MM. Foucalt ; — Cour-Landon ; — Deschaunis.

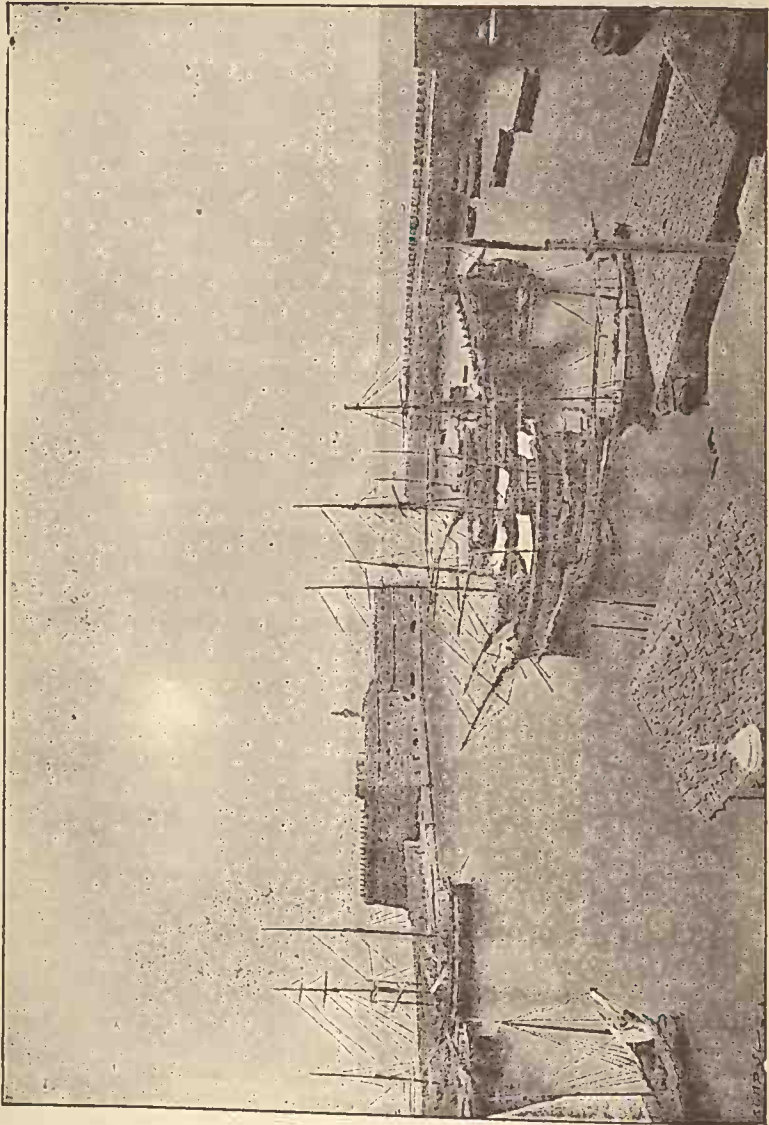
A la sortie

Morts : MM. Boeste-Cour ; — Artificié.

Bléssez

MM. de Vaudeuil, la main droite coupée ; —
 Ranvierre ; — Vignole ; — Darguin ; — d'Au-
 busson ou de Chambon ; — de Senau ; —
 Marinière.





CANDIE. — Le port marchand — Le Château des Vénitiens



CHAPITRE VIII

La Crète sous le joug des Musulmans

En guerre les guerriers, Mahomet! Mahomet!
(Chant du Muphti).

SOMMAIRE : I Les fiefs crétois. — II La question d'Orient. —
III La guerre de l'indépendance. — IV Les trois martyrs.

I

La prise de Candie marque la dernière conquête des Turcs en Europe et le dernier degré de leur puissance. La Crète devint comme le poste avancé de la Turquie, un bateau turc géant, immobile au milieu de la mer, attendant, pour les arrêter au passage, les flottes ennemies. Pendant deux siècles il devait demeurer sans secousses.

Les musulmans, dans leur puissante domination, avaient asservi non seulement les habitants, mais les territoires eux-mêmes, si l'on ose s'exprimer ainsi.

L'île fut partagée en quatre pachaliks ou sandjacks, qui furent bientôt réduits à trois par la suppression de Sitia. Les trois pachas, en général à peu près indépendants l'un de l'autre, résidaient l'un à la Canée, l'autre à Réthymo, le troisième à Candie.

Quelquefois un de ces personnages plus élevé en dignité que les autres, exerçait momentanément sur ses deux collègues, une suprématie et un contrôle assez mal définis.

Chacun des sandjacks contient un certain nombre de grands et petits fiefs viagers, nommés les uns ziamets, les autres timars. La province de Candie fut censée renfermer huit grands et seize cents petits fiefs ; on compte cinq ziamets dans la province de la Canée et quatre dans celle de Réthymo.

La possession de ces domaines obligeait ceux qui en étaient investis à fournir au sultan, en cas de guerre, un nombre d'hommes déterminé à l'avance, suivant les temps et les provinces.

Les fiefs crétois avaient été formés surtout des terrains qui, avant la conquête, faisaient partie du domaine public, ou appartenaient aux nobles vénitiens et au clergé latin. Ils furent distribués à tous ceux des agas et des beys qui, après avoir pris part aux dangers et aux longues fatigues du siège, désirèrent se fixer dans l'île.

Une fois les Vénitiens expulsés, le bruit de cette grande victoire répandu dans tout l'empire dut attirer aussi en Crète plus d'un aventurier, plus d'un janissaire ou sipayi ruiné par les guerres du Danube et avide de refaire sa fortune en recevant de la munificence du sultan, dans sa nouvelle conquête, des maisons, des oliviers et des terres. Les campagnes les plus voisines des villes et de la

mer, les plaines les plus fertiles furent les premières occupées.

Enivrée de l'orgueil du triomphe récent, une soldatesque brutale se répandit d'un bout à l'autre de l'île, étendant à son gré et suivant son caprice, les limites des fiefs qui lui avaient été concédés par le gouvernement impérial, enlevant par la force aux Grecs, leurs vergers et leurs champs, les contraignant de se faire métayers à des conditions onéreuses, leurs arrachant enfin leurs filles et leurs sœurs.⁽¹⁾

II

Au milieu de ses triomphes, la Turquie vit bientôt s'élever contre elle un ennemi redoutable, qui aspirait à la remplacer dans l'empire d'Orient : c'était la Russie.

Pierre le Grand léguait à ses successeurs, dans son testament fameux, la conquête de Constantinople, et Catherine II, en prenant possession de la Crimée reconquise, faisait écrire en grec par son ministre Potemkin, sur les portes de Cherson : *Route de Byzance*. Ce fut l'apparition de la question d'Orient.

Les nations catholiques d'Occident, malgré plusieurs siècles de croisades, n'avaient pu arracher l'Orient à la domination des musulmans. La Russie schismatique voulut prendre leur place et se constitua

(1) Perrot : *l'Île de Crète* : Souvenirs de voyage, p. 155.

gardienne des chrétiens grecs et latins répandus sur toutes les province turques, des bords de l'Euphrate aux rives du Danube.

Quel doit être, en face de ce problème, le rôle des puissances de l'Europe ?

Faut-il laisser faire la Russie ?

Faut-il soutenir ou laisser périr la Turquie ?

Toute la question d'Orient est là.

La formation des différents états Balkaniques, l'autonomie de la Grèce, l'indépendance des principautés riveraines du Danube ont été, tour à tour, favorisées ou entravées par les puissances, selon qu'elles avaient intérêt à défendre ou à combattre les opérations des Czars ou les rêves des Sultans.

Il y a là une question politique. Or, en Orient, la politique englobe la religion. Deux religions se trouvent en présence : l'Islamisme et le Christianisme avec ses multiples ramifications. L'Europe actuelle, déshabituée à juger les questions de ce genre, n'entrevoit que le côté territorial. Mais il y a sous les tendances aux constitutions des nationalités, une aspiration religieuse dont il importe de tenir compte.

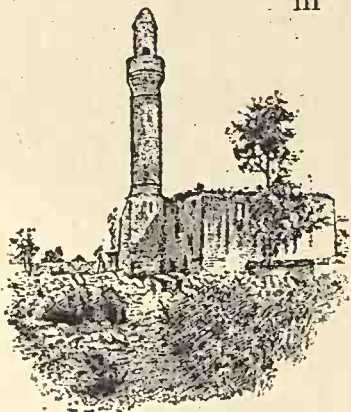
Les chrétiens des diverses communions n'ont tous qu'un seul désir, l'union sous un même drapeau. Ils ne conçoivent point ce drapeau de la liberté sans la Croix, pas plus que les musulmans ne comprennent l'étendard vert sans le Croissant.

Ce mélange de patriotisme et de religion a donné,

de tout temps, aux guerres d'Orient une âpreté et une ardeur qui ont fait des héros et des martyrs.

Nous n'avons à examiner ici qu'une petite partie de cette fameuse question d'Orient. Aussi bien, le territoire où elle se débat, si glorieux soit-il par ses souvenirs et ses monuments, ne constitue qu'une île perdue au loin, dans les eaux de la mer, et comme détachée du continent attique. La Crète néanmoins a son histoire dans le présent, comme elle l'a eue dans le passé.

III



Une Mosquée à Candie

Un siècle et demi d'Islamisme n'avait point détruit chez les Crétois les traditions chrétiennes implantées aux temps apostoliques. Le parti chrétien était toujours vivant. Morosini, en s'éloignant

sur ses galères venitiennes, avait annoncé son retour. On l'attendit longtemps, mais sans perdre l'espérance. Du haut de leurs montagnes les Sphakiotés n'avaient cessé de regarder au loin s'ils voyaient apparaître à l'horizon des voiles au lion d'or de Saint-Marc.

Un moment, au XVIII^e siècle, ils purent croire leur délivrance prochaine. Un riche propriétaire de Sphakia, maître Jean, « dascalos Jannis », souleva le peuple et tenta de rendre indépendante l'île tout entière. L'insurrection échoua et fut sauvagement réprimée. Le souvenir de celui qui avait sacrifié noblement sa fortune et sa vie dans cette entreprise héroïque est demeuré vivant en Crète. On chante encore aujourd'hui, dans les montagnes de Sphakia, la complainte de maître Jean.

« A chaque Pâque, à chaque Noël — Dascalos
« Jannis prenait son fusil. — Il disait : J'amènerai le
« Russe. — Maître Jean de Sphakia, silence ! — Il ne
« vous convient pas de parler ainsi. — Si le sultan
« écoute, il enverra des Turcs. — Qu'il envoie son
« armée et sa flotte. — Sphakia a des hommes de
« cœur. — Aussi nombreux que les ramiers de ses
« bois. »

Cette voix demeura sans écho : au milieu des guerres générales de la fin du XVIII^e siècle, de la Révolution française et de l'Empire, bien des vaisseaux traversèrent les eaux de Candie, mais aucun n'apportait le libérateur. Les traités de 1815 qui réorganisèrent l'Europe, ne changèrent rien au sort de la Crète et laissèrent l'empire ottoman dans son intégrité.

Enfin, au début de ce siècle, un souffle d'indépendance et de liberté vint agiter les Hellènes. Ils formèrent une vaste association qui, sous le nom

d'Hétairie, avait pour but « l'union de tous les chrétiens de l'empire turc pour faire triompher la croix sur le croissant. »

Ypsilanti fut le héros de cette première croisade. Le mouvement partit du Peloponèse. C'était en 1821. Un élan d'enthousiasme emporta vers la Grèce l'élite de la jeunesse européenne, accourue aux chants des hymnes guerriers de Byron, de Schiller, de Victor Hugo, de Casimir Delavigne et de Lamartine.

Une nouvelle croisade s'organisa. Les premières rencontres furent un triomphe pour les Turcs. Les Chrétiens se laissèrent hacher dans les plaines de Dragatzan plutôt que de céder. Mais Ypsilanti dut capituler : il fut fait prisonnier et ne sortit de son cachot que pour mourir.

Un autre héros le remplaça à la tête des chrétiens Grecs, Canaris. A peine entré en guerre, il est victorieux : il attache des brûlots au flanc de tous les navires turcs et la flotte est détruite dans une nuit. On était en 1824.

Mais le sultan appela à son aide le vice-roi d'Égypte : Ibrahim arrive ; Canaris arme une flottille de balancelles, et avec l'aide de Miaoulis, brûle et disperse la flotte égyptienne. Ibrahim se retire en Crète pour réparer ses dégâts et au printemps suivant reprend la guerre sur le continent.

Ibrahim s'empare de Missolonghi. Un combat s'engage qui n'est qu'une boucherie : partout la tuerie et le massacre. Les femmes, les enfants, les

vieillards se réfugient dans l'arsenal placé sous la garde de l'évêque Kristos Kapsalis. C'est là que se portent les pillards égyptiens : c'est là qu'est le trésor de l'armée. Kapsalis les laisse s'engouffrer dans la citadelle, puis saisissant une torche, il trace sur les chrétiens un grand signe de croix et met le feu à la poudrière. Un volcan jaillit avec des laves de sang. Cinq mille créatures humaines sont emportées dans un tourbillon de feu qui s'élève vers le ciel en nuages rougis.

La chute de Missolonghi remua la vieille Europe. On comprit qu'on ne pouvait pas laisser anéantir un peuple, qui se réveillait dans un si noble héroïsme.

La France, l'Angleterre et la Russie, unies dans un même dessein, soutinrent de leur crédit les Grecs. Les flottes alliées remportèrent en 1827, à Navarin, une victoire qui mit fin à la guerre de l'Indépendance.

Les puissances, victorieuses de la Turquie et maitresses des destinées de la Grèce, s'entendirent pour régler le sort du peuple émancipé. Le protocole de Londres : 2 février 1830, constitua l'Hellade en royaume indépendant avec le prince Othon de Bavière, pour roi. Les îles de la mer Egée furent comptées au nombre des provinces conquises. Samos et la Crète seules, sur les instances de Wellington, demeurèrent soumises à la Porte.

IV

La Crète cependant avait été une des premières à prendre les armes. Nulle part la lutte n'avait été plus acharnée, plus cruelle, plus implacable. Des moines venus du mont Athos, ou sortis des monastères de l'île, prêchaient la guerre sainte. Des femmes marchaient aux premiers rangs des combattants. Le peuple entier avait fait vœu de ne prendre aucun repos jusqu'au jour de l'indépendance. Des familles entières périrent pour soutenir la guerre.

En deux ans, les Turcs furent repoussés de l'intérieur de l'île et réduits à occuper les forteresses de la côte.

Le sultan avait à lutter à la fois sur le Danube, en Grèce et en Crète. Il n'y pouvait suffire, aussi n'hésita-t-il pas à appeler de nouveau à son secours son puissant vassal d'Egypte, Méhémet-Ali. Il fut bientôt en Crète. La lutte devenait inégale. Les Crétois furent vaincus. Leur chef, Antoine Melidoni périt, et l'île se trouva une fois encore soumise au despotisme.

Les Turcs eurent recours à tous les moyens pour vaincre les chrétiens, mais la foi du Christ donnait à ces derniers le courage des héros.

On raconte qu'en 1824, trois Kurmulides furent exécutés sous les murs de Réthymo par ordre du

général turc Mustafa-Bey.⁽¹⁾ On leur avait offert de racheter par l'apostasie leur propre vie et la liberté de leurs femmes et de leurs enfants, faits prisonniers en même temps qu'eux ; mais devant le pacha comme sur le lieu même du supplice et sous le tranchant du glaive, ils avaient rejeté cette offre avec indignation.

Pendant trois nuits, après l'exécution, l'évêque de Réthymo se rendit au lieu où ils avaient été frappés et où leurs restes gisaient encore abandonnés sans sépulture ; chaque fois il vit une flamme, sans doute allumée par Dieu même, descendre et se reposer, brillante auréole, sur les corps des saints martyrs. Instruits de ce miracle, les chrétiens enlevèrent et se partagèrent, comme des reliques, les vêtements ensanglantés des trois victimes.

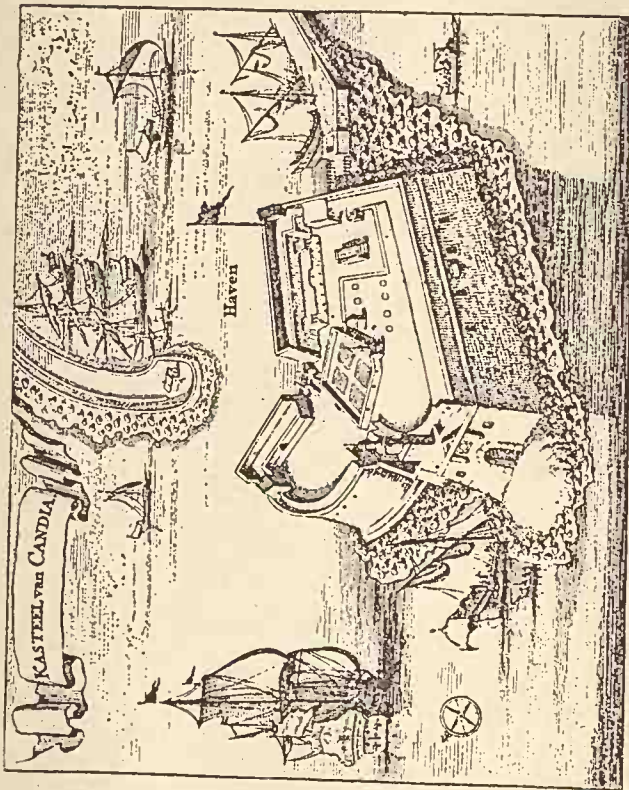


(1) G. Perrot *l'île de Crète* p. 220-21.

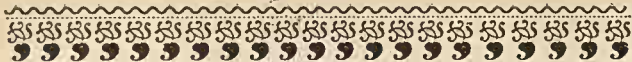


BIBLIOTECA
CENTRALĂ NAȚIONALĂ
BUCUREȘTI

FUNDATIA
REGIE CAROL I
BIBLIOTHECÆ



Le Château de la mer — à Candie.
(Gravure sur bois de la Bibliothèque nationale).



CHAPITRE IX

La Crète et l'Indépendance (1830 - 1866)

Eleutheria he thanaté!
La liberté ou la mort!
(Devise des Crétois).

SOMMAIRE : I La Suzeraineté de l'Égypte. — II Retour de l'île au Sultan. — III Insurrection de 1856. — IV Révolution pacifique. — Réponse du Divan.

I

Le sang des martyrs ne sauva point la Crète du joug musulman. Cependant ce mouvement en faveur de la liberté ne fut point sans résultat.

Les ambassadeurs des puissances, réunis à Paros, déclarèrent « qu'ils se feraient un devoir d'exposer tous les titres de l'île à la haute protection de l'alliance, et à l'application, en sa faveur, des principes du traité de Londres. » La France appuya les vœux des Crétois, mais l'Angleterre s'y opposa formellement. Wellington, chef du pouvoir, se montra intraitable, et lord Palmerston n'hésita pas à lui jeter cette parole vraiment prophétique : « Je me hasarderai à prédire que si la Crète n'est pas réunie à la Grèce, nous serons en guerre avant peu d'années, par rapport à cette île. » (16 février 1830.)

Cependant les puissances, émues aux récits des massacres de l'île, proposèrent au sultan de rattacher la Crète à la vice royauté d'Égypte. C'était en 1830. Les troupes de Méhémet-Ali occupaient encore les forteresses.

La Porte y consentit. L'Europe avait adopté cette combinaison, dit M. Perrot⁽¹⁾, parce qu'elle savait le gouvernement égyptien plus fort et plus habile, plus capable de se faire obéir que le gouvernement turc, et le sultan n'avait pu refuser un aussi faible dédommagement au généreux vassal qui avait sacrifié pour lui tant d'argent et tant d'hommes, qui, pour lui, avait enseveli dans les eaux du golfe de Navarin, la plus belle flotte qui depuis longtemps eut fait flotter au vent la bannière ottomane.

L'administration égyptienne se montra en Crète ce qu'elle était sur les bords du Nil, ce qu'elle fut en Syrie, âpre, impitoyable, sans entrailles, avide de gain, mais souvent intelligente, toujours ferme, très décidée à tout faire plier sous sa dure volonté, par intérêt, enfin dégagée de tout fanatisme, et suffisamment impartiale entre les musulmans et les chrétiens.

Deux hommes s'inspirèrent de la pensée du vieux pacha d'Égypte et ramenèrent la paix dans l'île, Osman-Nourrédin et Mustapha-Pacha. Ils faisaient partie de ce groupe d'hommes éclairés dont Méhémet-Ali avait su s'entourer.

(1) G. Perrot, *l'île de Crète*, p. 280.

Osman-Nourrédin ne fit que passer en Crète de 1830 à 1832. Mustapha fut le véritable organisateur de l'île. Pendant vingt ans, de 1832 à 1852, il la gouverna en vrai père. A son arrivée en Crète, il ne savait ni lire ni écrire. Sa vie s'était passée dans les camps. Il apprit le turc et le grec et s'adonna à l'étude des questions agricoles. La vraie richesse de la Crète est sans nul doute dans la fertilité de son sol. Mustapha le comprit et ses travaux en faveur de l'agriculture donnèrent à l'île quelques années de prospérité.

Une transformation se produisit dans la propriété foncière. Les chrétiens grecs s'étaient vus peu à peu dépouillés de leurs propriétés à la suite des insurrections. Mais les musulmans, peu travailleurs, au lieu d'exploiter leurs propriétés en temps de paix, les revendirent bientôt aux Grecs, à des conditions très avantageuses.

La Crète était en pleine prospérité. Cependant Méhémet-Ali, le protégé de la France commençait à inspirer des craintes à l'Angleterre en 1840. La Grande Bretagne s'allia à la Russie et à l'Autriche, pour demander à l'Europe de réduire le puissant seigneur d'Égypte. La Turquie réclama aussi, et les puissances cédèrent. Le *Hatt-i-Sherif* du 12 janvier 1841 vit la fin de la domination égyptienne à Candie. La Crète fut rendue au Sultan.

II

Mustapha cependant demeura gouverneur jusqu'en 1852, époque à laquelle il fut appelé à Constantinople pour devenir Grand-Vizir.

Son successeur, Méhémet-Emin Pacha continua à gouverner avec la même modération jusqu'en 1855.

Il fut remplacé à cette date par le muchir Vely-Eddin-Rifaat, fils de Mustapha. Hélas ! le fils devait détruire ce que le père avait édifié en Crète.

Cependant, pendant quelque temps encore l'île demeura en paix.

Sous l'influence toujours active des puissances européennes, et aussi par l'effet d'un nouvel esprit de sagesse et d'équité, la politique turque changea vis-à-vis des chrétiens. Ils obtinrent des concessions particulières et l'égalité civile. Enfin la guerre de Crimée eut pour conséquence d'apporter de nouvelles améliorations au sort des sujets chrétiens de l'empire ottoman.⁽¹⁾

La vérité historique, qui se tient en dehors des passions et des enthousiasmes irréfléchis, fait un devoir de reconnaître qu'à partir de cette époque, le Sultan de Constantinople, Abdul-Medjid, et principalement son successeur, Abdul-Azis, entrèrent

(1) *Revue du Monde catholique*, N° 20, 25 janvier 1869, p. 238.

dans la voie libérale de la justice et de la civilisation. La Crète, revenue sous l'autorité immédiate du Sultan, participa aux avantages du nouveau système de gouvernement, inauguré après la guerre de Crimée.

Le *Hatt-Humayoum*, publié le 18 février 1856, régla définitivement la situation de tous les chrétiens de l'empire ottoman, en leur conférant les mêmes privilèges et les mêmes droits qu'aux musulmans, en même temps que la liberté de conscience. C'était un grand pas dans la voie de l'apaisement en Crète, et il n'eût tenu qu'à l'application scrupuleuse du firman de clore à jamais, dans l'île, l'ère des révoltes intérieures.

J'ai résolu et j'ordonne, écrit le Sultan, la mise à exécution des mesures suivantes :

Les garanties promises de notre part à tous les sujets de mon Empire par le *Hatt-Humayoum* de Gulhané et, les lois du *tamzinat* sans distinction de classe ni de culte, pour la sécurité de leurs personnes et de leurs biens, pour la conservation de leur honneur, sont aujourd'hui confirmées et consolidées et des mesures efficaces seront prises pour qu'elles reçoivent leur plein et entier effet.

Toute distinction ou appellation tendant à rendre une classe quelconque des sujets de mon Empire inférieure à une autre classe, à raison du culte, de la langue ou de la race, sera à jamais effacée du protocole administratif.

Vu que tous les cultes sont et seront librement pratiqués dans mes Etats, aucun sujet de mon Empire ne sera gêné dans l'exercice de la religion qu'il professe, et ne sera d'aucune manière inquiété à cet égard. Personne ne pourra être contraint de changer de religion.

Enfin l'égalité des impôts entraînant l'égalité des charges, comme celle des devoirs celle des droits, les sujets chrétiens et

des autres rites non musulmans devront, ainsi qu'il a été antérieurement résolu, aussi bien que les musulmans, satisfaire aux obligations de la loi de recrutement.

Ce dernier paragraphe du *Hatt-Humayoum* entraînait l'abolition définitive de l'impôt de capitation (*karach*), qui représentait l'équivalent du service dont les chrétiens étaient exempts.

Vely-Pacha, qui depuis deux ans gouvernait la Crète, oublia les leçons de son père. Il commença par violer l'*Hatt-Humayoum*, en apportant des obstacles aux conversions et au libre exercice du culte. C'était attaquer les chrétiens dans ce qu'ils avaient de plus sacré.

III

Deux cents Crétois se réunirent le 17 mai 1856, à Périvolia près de la Canée, et prirent les armes. A la fin du mois ils étaient cinq mille assemblés au cri de l'indépendance qui avait retenti dans les montagnes : *la Liberté ou la Mort !*

Vely-Pacha eut recours à l'évêque de La Canée, M^{gr} Parthenis, pour calmer les insurgés. Ce fut en vain. Un corps expéditionnaire débarqua en Crète sous la conduite d'Aali-Pacha. Mavroghemis, le chef des insurgés, se prépara à la lutte. Les chrétiens demandaient, avant de traiter, la destitution de Vely-Pacha comme gouverneur. Devant leur



Crétois brisant un drapeau turc

fière attitude la Porte céda et Vely fut destitué, 21 juin 1856.

Un nouveau gouverneur fut nommé, Sami-pacha, ancien ministre de l'instruction publique. L'agitation continua sourdement. Les chrétiens ne consentirent à déposer les armes que deux ans après, quand ils eurent obtenu du sultan un firman ratifiant toutes les concessions antérieures.

Ce document, qui constitue la base du gouvernement de l'île, mérite d'être cité en entier.

Le voici dans sa teneur :

« AU PEUPLE CRÉTOIS

« Par ordre supérieur impérial, Sami-Pacha, gouverneur général de l'île de Candie,

« Puisse, Notre - Seigneur conserver à jamais S. M. I. notre très vénéré souverain, dont le seul but est le maintien de la tranquillité et de la prospérité de tous les fidèles sujets qui vivent sous ses miséricordieux auspices !

« Les derniers évènements accomplis dans cette île serviront encore de preuve de ses intentions : sitôt qu'il a été renseigné sur ce qui s'y passait, il a envoyé S. E. Achmet-Pacha, membre du Haut-Conseil, et S. E. Ramsi Effendi, conseiller du Tidjaret, s'informer de vos réclamations. Ses commissaires ont transmis vos réclamations au gouvernement, en demandant à la fois amnistie et plein pardon pour le passé. Les deux demandes ont été accordées.

« Voici du reste qu'elles étaient vos réclamations :

1° Qu'on ne vous enlève point vos armes, et qu'on les laisse en votre possession ;

2° Qu'on n'intervienne point dans la religion d'aucun d'entre vous, afin que tous le monde puisse accomplir à son gré ses devoirs religieux ;

3° Que chaque district puisse construire et réparer ses routes d'après la volonté des habitants ;

4° Qu'aucune taxe ne soit imposée sur les vins, les brebis, les abeilles ;

5° Que le gouvernement ne prélève point un impôt de vingt pour mille sur les immeubles ;

6° Que les orphelins et les héritages ne relèvent en aucune façon d'un mollah ;

7° Que la répartition de l'impôt de conscription soit soumis à un nouvel examen ;

8° Qu'il y ait suppression de la taxe sur la paille.

Ces demandes ont été transmises par Achmet-Pacha et Ramsi Effendi.

« La Sublime-Porte. m'a envoyé aujourd'hui vers vous pour porter à votre connaissance cet édit impérial par lequel les demandes suivantes sont octroyées :

1° Une amnistie générale est accordée à tous ceux qui ont pris une part quelconque à ce soulèvement.

2° Le Haut-Empire a une confiance absolue en ses sujets, qu'ils possèdent ou non des armes ; néanmoins, il est expressément défendu à tous, aussi bien aux musulmans qu'aux chrétiens, de parcourir l'île étant armés ;

3° Nous déclarons formellement à tout le monde qu'en ce qui concerne la religion tout s'exécutera conformément au Hatt-Humayoum ;

4° Puisque l'embellissement d'un pays consiste principalement dans des routes bien entretenues et régulières, chaque district possèdera la liberté d'aplanir et de réparer ses voies de circulation suivant son dessein et ses besoins, et en cas de nécessité tout l'appui et toutes les facilités seront données par l'Etat ;

5° Tout ce qu'on a prétendu relativement à des impôts que le gouvernement avait l'intention d'établir sur les vins, les brebis, les abeilles, etc., est entièrement faux ;

6° Il est également faux que le gouvernement se propose d'exiger vingt pour mille sur les immeubles des habitants.

7° Le mollah n'interviendra en aucune façon dans les successions des orphelins, ni dans les héritages des chrétiens ;

8° Les conseillers de chaque district seront élus par le peuple, avec ratification impériale ; ils doivent s'acquitter de leurs fonctions sans aucune indemnité ;

9° L'impôt de la conscription sera réparti de nouveau par les gens du pays, consciencieusement et avec équité, car S. M. I. ne veut point que la moindre injustice soit commise.

10° Quant à l'impôt sur la paille, bien que cette question soit

de minime importance et ne vaille pas la peine qu'on la discute, néanmoins il a été décidé, avec le consentement des gens du pays, que chaque *kilé* décuplé aura à acquitter cent paras, c'est-à-dire dix paras par kilé simple, et si dans quelques districts on ne payait légalement qu'une piastre pour chaque kilé décuplé, sur l'affirmation de beaucoup, cette assertion sera scrupuleusement examinée. Si son exactitude était prouvée, les dits districts n'acquitteraient qu'une seule piastre suivant la coutume indiquée.

« S. M. I., exauçant vos prières et vos demandes, et ne désirant la perte ni le préjudice de personne, par décret impérial m'a nommé votre gouverneur et m'a envoyé ici pour vous annoncer, en personne, que son âme généreuse et compatissante vous accordé ces nombreux bienfaits.

« Ainsi donc, vous, comme de dociles et obéissants enfants gratifiés de tant de faveurs, vous devez sous garde puissante, vivre en paix, en bon ordre et en harmonie : vous devez vous occuper de vos travaux journaliers, et adresser, nuit et jour, des vœux au Très-Haut, afin qu'il conserve à jamais S. M. I. saine et sauve.

« Ainsi soit-il.

Fait au Divan du muchir de la Canée, le 7/19 juillet 1858.

Signé : SAMI.

Ainsi se termina cette insurrection dans laquelle les chrétiens arrachèrent à la Sublime-Porte, par la seule énergie de leur attitude, un ensemble de libertés qui pendant dix ans apporta à la Crète un moment de paix et de félicité (1856-1866).

Hélas ! les jours heureux passèrent vite !

IV

Les engagements pris par le gouvernement turc dans le firman du 18 février 1856 furent peu à peu oubliés.

Sami-Pacha, lui-même, qui avait dicté les réformes, n'y songea plus. Et quand en 1861, il laissa le gouvernement de l'île à son successeur Ismail Pacha, il restait bien peu des premières concessions en vigueur. Le nouveau gouverneur, grec d'origine, les restreignit encore, tout en cherchant à ne mécontenter personne.

Son insouciance et sa faiblesse amenèrent bientôt une révolution. Les chrétiens, de nouveau asservis, se soulevèrent de nouveau. Le vieux cri de l'indépendance retentit dans les montagnes : *la Liberté ou la Mort !*

Au printemps de 1866, trois cents sphakiotes se réunirent dans la plaine d'Omalos ; quelques jours après ils étaient deux mille. Les premières réunions furent pacifiques. Ils ne prirent les armes qu'après avoir vu toutes leurs demandes systématiquement rejetées par le Divan.

Rien cependant de plus correct que la conduite de ces opprimés, réclamant leurs droits méconnus.

Voici la première requête, toute pleine de

modération et de respect, adressée par les Crétois à Constantinople :

PÉTITION DES CRÉTOIS AU SULTAN

*A Sa Majesté Impériale le Sultan Abdul-Azis Khan,
notre Auguste Souverain.*

Les soussignés, très humbles sujets de Votre Majesté Impériale, délégués par toute la population de l'île de Crète pour attirer sur notre pays les dispositions généreuses et bienveillantes dont le gouvernement impérial n'a cessé de donner tant de preuves en faveur de cette île, exposent humblement aux pieds de Votre Majesté Impériale les prières suivantes, espérant qu'elle daignera leur accorder sa bienveillance.

1° Nous sollicitons d'abord l'allègement de nos impôts et de nos taxes qui sont énormes et disproportionnés à nos ressources. Depuis 1858 jusqu'à aujourd'hui, contrairement à la lettre et à l'esprit des concessions, loin de diminuer les impôts on nous a surchargé de nouvelles taxes, sous diverses dénominations.

L'organisation des impôts réclame donc avant tout l'attention de Votre Majesté Impériale.

C'est la façon même dont les impôts sont perçus, qui a besoin d'être modifiée.

Le système de fermage tel qu'il existe est non seulement insupportable et arbitraire pour le peuple, mais aussi préjudiciable pour le Gouvernement impérial. Les fermiers et surenchérisseurs, en effet, dans leur émulation durant les enchères, s'engagent à des obligations excessives et disproportionnées, de sorte que, ne pouvant les remplir quand le temps en est venu, ils pressurent la population et finissent par s'enfuir clandestinement, devenus ainsi criminels par contumace, ruinant les personnes qui les ont appuyés par leur garantie, et causant souvent un préjudice considérable au Trésor public ;

2° Nous prenons aussi la liberté de soumettre à la haute appréciation de Votre Majesté Impériale et à sa sollicitude pour son peuple, le manque de voies de communication dans toute l'étendue de l'île ;

3° Nous sollicitons l'attention de Votre Majesté Impériale, pour qu'elle daigne mettre en vigueur les privilèges octroyés en 1858. Ces privilèges ont été octroyés par des fonctionnaires délégués alors *ad hoc*, et, bien qu'en réalité nous ayons des démogéronties, des conseils, des éphories, lorsqu'il s'agit pour nous d'exercer notre droit d'élection, la charte qui contient ces concessions reste comme lettre morte, ces corps étant censés représenter uniquement la volonté de la population qui n'est pas consultée ;

.

5° Nous attirons l'attention de Votre Majesté Impériale sur le déplorable état de nos tribunaux ; plusieurs ordres de juridiction sont entièrement privés de réglemens, ce qui occasionne une foule de confusions et d'irrégularités.

Les amendes auxquelles nous avons été exposés sans que justice ait été accordée à ceux qui en ont souffert, en sont une preuve. Nous nous faisons fort d'indiquer nominativement, par un exposé spécial pour chaque canton, toutes sortes d'abus de cette espèce. Nous appelons donc de nos vœux une amélioration dans les réglemens judiciaires, afin que dans les sentences des tribunaux, le droit du plus fort, l'arbitraire, la condition de religion, ne puissent pas prévaloir

De plus, les sentences des tribunaux étaient auparavant rédigées en turc et en grec, car le grec vulgaire est la langue généralement usitée dans toute l'île par les Grecs et les Turcs.

Actuellement, aucune sentence, aucun acte, aucune pétition, ne sont reçus s'ils sont écrits en grec : il faut que tout soit en turc. Nous demandons le libre usage des deux langues.

Par devant le Mehkemé, le témoignage des chrétiens n'a aucune valeur, contrairement à l'esprit et à la lettre du *Hatt-Humayoun*, qui a formellement proclamé l'égalité de tous les sujets de l'empire ;

6° Pleins de confiance, nous sollicitons plus de respect de notre liberté personnelle ; notre existence actuellement se trouve entre les mains du Gouverneur général ou de tout autre fonctionnaire du Gouvernement. La cause la plus futile suffit pour faire jeter dans les prisons la personne la plus recommandable, qui demeure indéfiniment détenue dans ces prisons

.

9° La tolérance religieuse proclamée par le *Hatt-Humayoun* n'existe pas en Crète, puisque le chrétien qui se fait musulman peut rester dans l'île et hériter de ses parents, tandis que le musulman qui se fait chrétien est exilé et exclu de tout droit d'héritage.

V

La réponse du Divan fut non seulement négative, mais pleine de menaces.

La voici dans sa brutalité :

AU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE LA CRÈTE,

Excellence, nous avons pris connaissance du contenu de la pétition remise à l'autorité et par elle envoyée à la Sublime-Porte, et nous avons compris les intentions des signataires : le but de la réunion était l'abolition de certains impôts.

Ils parlent encore de routes, de changements dans le mode d'élection des membres de la *démogérontie*, des *selems*, des écoles, des hôpitaux et de diverses autres demandes.

Il est clair que le principal soin du Gouvernement Impérial est, et sera toujours, de travailler à la félicité et à la tranquillité de tous ses sujets ; c'est à quoi il s'occupe continuellement.

Ils ont mêlé ce qui pouvait être écouté à ce qui, dans leur demande, était tout à fait inacceptable.

Ils se sont agités, réunis et conduits d'une façon qui ne pouvait être taxée que de rébellion par tout homme juste et consciencieux.

.....
Si les personnes réunies en ce moment se soumettent, donnent des garanties par écrit de leur obéissance dans l'avenir, et si chacun retourne chez soi et reprend ses travaux, tout sera oublié.

Si malgré tout ce qui précède elles persistent, la troupe marchera contre elles, elle s'emparera des chefs, et vous les enverrez sous bonne garde dans les forteresses, en dispersant les autres par la force.

Le 1^{er} août cette réponse fut affichée à la Canée. Le lendemain, les Crétois faisaient parvenir leur réponse à Ismaïl-Pacha ; en même temps, copie en était remise à chacun des consuls des puissances.

Nous, humbles soussignés, écrivaient-ils, représentants de la population chrétienne de la Crète, avons reçu, après trois mois d'attente, communication de la réponse du Gouvernement Impérial, à l'humble supplique que nous avons adressée à notre magnanime Souverain. C'est avec un profond découragement que nous avons vu que le document en question laisse sans réponse les points principaux de notre pétition, tels que ceux qui concernent les tribunaux, l'égalité des cultes, la liberté individuelle, le système des élections municipales, l'interdiction de la langue grecque dans les tribunaux.

Nous prenons la liberté de répondre respectueusement que dans un pays comme la Crète, où nous n'avons ni presse, ni parlement, et où l'expérience a prouvé que toutes les fois que les chrétiens ont songé à adresser d'une manière quelconque leurs réclamations à la Sublime-Porte, ils en ont toujours été empêchés par l'administration et la corruption, il ne nous restait plus qu'à recourir à une réunion pacifique et sans armes....

En conséquence de la réponse qui ne nous est pas favorable et des menaces qu'elle contient, et attendu l'expédition des troupes de la part du Gouverneur général dans les provinces, nous avons été obligés de remettre à Messieurs les Consuls des puissances amis, une protestation, pour leur faire connaître que nous prenons les armes non pas contre le Gouvernement, mais pour notre défense individuelle, craignant la mauvaise foi d'Ismaïl-pacha.

Fait à Prosero, le 20 juillet 1866.

On se prépara à la lutte. Dès le 1^{er} août les Crétois, aux termes du protocole de 1830, sollicitèrent l'intervention des grandes puissances. La Grèce répondit la première à l'appel de la grande île sœur, les autres se concertèrent avant d'agir.





ROYAUME DE TURQUIE
FUNDATA REGELE CAROL



CANDIE — Dame turque au haick — Maison à la grille.



CHAPITRE X

La Crète et l'Hellénisme

A la Croix grecque, Hellé, la Crète se confie !
C'est un peuple qu'on crucifie,
Qu'importe hélas, sur quelle croix !

SOMMAIRE : I Appel des Crétois à la Grèce (1867) ; — II Pacification à main armée ; — III Le règlement organique et le traité de Berlin 1878 ; — IV Nouvelles réclamations de la Crète ; — V Soulèvement de 1889.

I

Ainsi abandonnés à eux-mêmes, les Crétois, grecs de religion et d'origine, votèrent leur annexion à la Grèce libre : « Nous proclamons hardiment devant les hommes, dirent-ils, notre volonté unanime et notre ardent désir de nous voir réunis à la Grèce, notre mère commune, en appelant sur nos armes la bénédiction du Dieu Tout-Puissant, protecteur des faibles et des opprimés, et en le suppliant de couronner nos efforts d'une réussite complète. »

Devant cette déclaration, le Sultan s'émut : il fit partir pour la Crète Mustapha-Pacha, l'ancien gouverneur de l'île. Vingt-cinq mille hommes se trouvaient sous ses ordres. De plus, Mehemet-Âli

Au mois d'octobre, Mustapha résolut d'attaquer les insurgés dans leurs montagnes. Il se dirigea vers Sphakia avec dix mille hommes. Les Grecs, au lieu de se cantonner dans les défilés de Krapï et d'Askyfo, s'avancèrent dans la plaine de Prosero en rangs serrés. Les Turcs, par leurs feux de peloton, eurent bientôt réduit leurs adversaires. Mustapha, espérant que cette première défaite avait calmé les Crétois, offrit d'engager des négociations. Il n'avait eu recours à la force qu'à contre-cœur, disait-il.

Mais les insurgés n'entendirent point céder aussi facilement. Ils se reformèrent, après la première surprise, au couvent d'Arcadie, dans la province de Rhétymo. C'était le centre des opérations militaires : forteresse à la fois imprenable et sanctuaire vénéré de toute la Crète. Mustapha parvint cependant à s'en emparer. Il réussit même à y faire hisser des canons et des mortiers. Après de nouvelles sommations et une fusillade de vingt-quatre heures, les Turcs pénétrèrent dans la cour du couvent, où ils se virent contraints d'employer leur artillerie pour battre en brèche les murs des cellules, dans lesquelles s'étaient postés les insurgés. Alors, commença un massacre général qui fit cinq cents victimes. Une centaine de femmes et d'enfants furent sauvés par Salih-Pacha, le plus jeune fils de Mustapha.

Au plus fort de la lutte, l'hygoumène Gabriel,

supérieur du couvent, proposa aux femmes et aux enfants de s'ensevelir sous les ruines du monastère. Tous acceptèrent ; après leur avoir donné sa bénédiction, Gabriel mit le feu à la poudrière ; l'explosion ensevelit deux cents Turcs, et les chrétiens groupés autour de l'hygoumène.

La prise du couvent d'Arkadi provoqua dans toute l'Europe un cri d'indignation ; l'hygoumène fut regardé comme un héros martyr. La défaite des insurgés devenait une victoire morale, car elle appelait définitivement l'attention publique sur leur cause, et démontrait qu'il n'y avait plus aucune espérance à fonder sur la pacification amiable de l'île. Mustapha essaya en vain de parlementer avec les insurgés.

Le 23 janvier 1867, l'Assemblée crétoise tenue à Sphakia repoussa toutes les avances, réclamant purement et simplement l'annexion à la Grèce.

Le vieux gouverneur, découragé, demanda son rappel, laissant le pouvoir à son aide de camp Server Effendi.

Une proclamation du Sultan, à la fin de janvier 1867, vint promettre l'amnistie pleine et entière à tous les insurgés qui feraient leur soumission ; Elle ordonnait la nomination de délégués de l'île, pour s'entendre avec le commissaire Server Effendi, au sujet des réclamations.

L'assemblée générale protesta, et par un décret, en date du 14 février 1867, constitua un gouvernement

provisoire composé de huit membres, à l'effet d'organiser l'insurrection et de pourvoir à ses besoins. Les bandes, disséminées et amoindries, recommencèrent les hostilités en quelques endroits. La proclamation d'annistie, qu'on prit pour un acte de faiblesse de la Porte, le bruit qui commençait à se répandre alors, de l'intervention des puissances européennes à l'approche du printemps, rendirent l'espoir et le courage aux insurgés.

En face de cette résistance, et voyant toutes ses tentatives de conciliation rendues impossibles, la Porte résolut de recourir de nouveau à la force pour achever la soumission de l'île.

Omer-Pacha, le meilleur général de l'armée turque, illustre par les souvenirs glorieux de la Crimée, débarqua à la Canée, le 9 avril. Dès son arrivée, il poussa vigoureusement les opérations de la campagne, en dirigeant, de plusieurs côtés à la fois, trois corps de troupes pour cerner les insurgés de l'Ouest. L'insurrection fut enveloppée de toutes parts.

Les bandes se dispersèrent, mais la révolte dura. Au mois d'octobre 1867, Omer-Pacha fut remplacé dans l'île par le Grand-Vizir Gali-Pacha. Il inaugura une politique de concessions qui calma les Crétois. L'autonomie administrative de l'île fut proclamée et la paix régna pendant deux ans (1867-1869).

III

Un *Règlement organique* fut élaboré par la Turquie sous le contrôle des puissances et signifié à la Crète. Il reconnaissait aux chrétiens la plupart des garanties réclamées dans le manifeste de 1866. Des privilèges plus étendus étaient encore annoncés. Il semblait qu'un souffle de liberté et de pacification allait passer sur l'île.

L'assemblée Crétoise constituée par le *Règlement* se réunit et accepta loyalement le pacte intervenu.

Mais bientôt des règlements *spéciaux* vinrent s'ajouter aux articles organiques, qui restreignirent peu à peu, jusqu'à les faire disparaître, toutes les libertés garanties. En vain l'Assemblée générale de 1870, 1876 et 1877, réclama-t-elle contre les mesures appliquées par la Porte. Le gouvernement Ottoman opposait une invariable fin de non-recevoir à toutes les propositions des représentants officiels de la grande île.

Au commencement de 1878, au moment de la guerre russo-turque, les Crétois, réunis en armes à Argyropoli, adressèrent à la Turquie une sommation dernière, en vue d'obtenir l'élection, par le peuple, du chef du pouvoir exécutif, et d'autre part, le paiement au Sultan d'un tribut de vassalité de cinq cent mille piâtres : ce nouveau régime devant être placé sous la garantie des puissances.

La Turquie accorda de nouvelles concessions, sans importance. La question fut portée au Congrès de Berlin en 1878. L'Assemblée crétoise avait envoyé une note pleine de dignité.

« L'Assemblée générale ne se propose pas de
« commencer la guerre avec la Turquie. Notre
« Patrie lui a déjà fait la guerre, la première fois
« en 1770, la seconde en 1821 (la lutte dura dix
« ans), la troisième en 1866 ; la lutte fut alors
« soutenue pendant huit ans contre toutes les
« forces réunies de l'empire ottoman. Le peuple
« de Crète croit fermement que le sang de milliers
« de chrétiens versé dans ces révolutions, les
« désastres qui les ont suivis et les sacrifices de tout
« genre qu'il s'est imposés suffisent pour affirmer
« ses droits à la liberté, sans qu'il soit nécessaire
« de verser encore du sang, de faire de nouveaux
« sacrifices, de provoquer de nouveaux désastres.
« En s'inspirant de ces idées, l'Assemblée générale
« a cru de son devoir de faire appel aux grandes
« puissances et de remettre à leur justice et à leur
« humanité la solution de la question crétoise ;
« c'est ce qu'elle a fait par l'article 2 du décret. »

Le décret auquel l'Assemblée générale faisait allusion avait été pris par elle le 3 janvier et transmis aux consuls avec le manifeste que nous venons de citer ; il contenait les trois articles suivants :

ARTICLE 1^{er}. — Toutes les négociations avec la Porte seront suspendues.

ART. 2. — Appel est fait aux grandes puissances, à l'équité et à l'humanité desquelles nous nous en remettons, pour la solution de la question Crétoise.

ART. 3. — Prière à ces mêmes puissances de prendre en considération, dans le congrès européen qui va se réunir, les déclarations solennelles des chrétiens de la Crète et les luttes héroïques soutenues par eux en 1821, en 1841 et en 1866.

Quel était le sens précis et réel de ce dernier article, auquel les Crétois attachaient une importance particulière ? Ils le considéraient comme indiquant la solution « la plus juste de toutes. » « En priant les grandes puissances, disaient-ils, de prendre en considération les programmes des révolutions de 1821, de 1841 et de 1866, l'Assemblée générale entend formellement parler des vœux exprimés par le peuple crétois sur le sort de Candie. Nous ne saurions dissimuler que c'est la seule solution radicale qu'il convient de donner à la question, les Crétois se rattachant aux habitants de la Grèce libre par des liens de race et de religion, par des traditions séculaires, une langue, des mœurs et des usages communs. »

Comme dans son manifeste du 28 août 1866, l'Assemblée crétoise en 1878 réclamait donc l'union de la Crète à la Grèce, et ne paraissait considérer l'autonomie qu'elle sollicitait que comme un plus sûr moyen de s'unir au royaume hellénique. Lord Salisbury proposa, à la cinquième séance du Congrès, de comprendre la Crète dans les délibérations en cours, au sujet de la fixation des limites

de l'empire ottoman, mais sa proposition fut repoussée, ou du moins éludée (13 Juillet 1878).

En réponse à leurs revendications nationales les Crétois n'obtenaient qu'une vaine référence au *Règlement organique* de 1868, inscrite dans l'article 23 en termes plus ambigus encore que dans la clause correspondante du traité de San-Stéfano.

Ces libertés relatives furent de nouveau garanties par une convention signée à Halépa le 3 octobre 1878, entre les représentants du Sultan et les habitants de l'île. Aux termes de cette Constitution, il était reconnu que les lois générales de l'empire ne pouvaient annuler les concessions spéciales accordées à la Crète par le règlement organique de 1868, qui subissait en outre les modifications suivantes :

- 1° Le gouverneur général est nommé pour cinq ans.
- 2° L'Assemblée générale sera composée de quatre-vingt membres, dont quarante-neuf chrétiens et trente-et-un musulmans ; la première session pourra en être prolongée, si le besoin l'exige, de vingt jours au delà du terme de quarante jours fixé par le règlement pour la session annuelle ; les séances sont publiques.
- 3° L'Assemblée, pour combler les lacunes de la législation existante, aura le droit d'élaborer des codes, spécialement des projets de réorganisation sur la composition des tribunaux et sur le mode de perception des dîmes : ces codes seront sanctionnés par la Porte s'ils ne portent pas atteinte aux droits du gouvernement impérial, et sous condition qu'ils ne seront pas contraires aux principes de la législation ottomane.
- 4° Toutes les décisions à l'exception des modifications réclamées par le besoin d'un intérêt purement local, pour lesquelles une majorité des deux tiers des voix sera nécessaire, seront prises à la majorité simple des voix.
- 5° Il n'y aura dorénavant qu'un conseiller qui sera chrétien, si le vali est musulman, et *vice versa*.

6° Le nombre des caïmacans chrétiens dépassera celui des musulmans suivant les besoins des localités. A l'exception des présidents des conseils d'administration, aucun employé ne siègera plus dans les conseils.

7° Le pouvoir judiciaire est distinct du pouvoir exécutif.

8° Le grec est reconnu comme langue officielle dans l'Assemblée et devant les tribunaux.

9° Pour les fonctions publiques, les indigènes auront la préférence.

10° Il y aura une gendarmerie locale recrutée parmi les indigènes ; les officiers seront nommés par le Sultan, ainsi que le chef de la gendarmerie.

11° Dans l'administration des finances, des modifications importantes sont introduites. Les frais réguliers de l'armée, les droits de douane, les taxes sur le sel et le tabac, et les recettes et dépenses des terrains vacants, ne seront pas portées au budget.

12° Le papier-monnaie n'aura pas cours dans l'île.

13° Enfin, liberté limitée est donnée par les lois et règlements aux sociétés littéraires, aux imprimeries et à la publication des journaux.

IV

Les premières années qui suivirent ce firman du 9 novembre 1878, furent relativement tranquilles. La Crète eut l'avantage d'être gouvernée par deux fonctionnaires qui comprirent leur mission, hommes prudents et sans fanatisme, Alexandre Caratheodori-Pacha, plus tard prince de Samos, et Photiadès-Bey.

La politique de Photiadès-Bey procura à la Crète une période de calme, de plus de dix ans.

Deux partis s'étaient formés dans l'île parmi les chrétiens orthodoxes, les *autonomistes* et les *unionistes*. Leurs visées tendaient au même but : obtenir des puissances un gouvernement, basé non

plus sur le Coran, mais sur l'Évangile — les Turcs étant en grande minorité dans l'île.

Un moment, en 1881, ils crurent leurs espérances réalisées. Un conflit s'était élevé entre la Grèce et la Turquie au sujet d'une délimitation de frontière en Albanie. Le prince de Bismark suggéra l'idée de laisser à la Turquie les territoires albanais que la conférence de Berlin avait attribués à la Grèce, et de lui donner en compensation l'île de Crète. Mais le projet n'aboutit pas.

Quatre ans plus tard, en 1885, la Turquie voyait une de ses provinces, la Roumélie orientale, annexée par un coup de main à la Bulgarie. Les puissances avaient laissé faire le prince Alexandre.

Les Crétois comprirent que l'identité de la situation et des titres invoqués leur donnait le droit de réclamer auprès de l'Europe, en faveur des chrétiens grecs de la Crète, une bienveillance au moins égale à celle qu'elle paraissait disposée à accorder aux chrétiens slaves de Bulgarie. L'assemblée nationale remit, le 4 décembre 1885, aux ambassadeurs des puissances à Constantinople, une note pleine de fermeté et de modération, réclamant l'union de l'île à la mère patrie.

« Les circonstances, disaient les députés, sont favorables en ce moment où est soulevée la question de l'union de la Roumélie orientale avec la Bulgarie. Cette union ne se fonde que sur les liens de race et de religion des deux pays, tandis que



Cavalier turc porteur de fanion

l'union de la Crète hellénique, en dehors de ces deux liens si forts, se fonde aussi sur les luttes communes des deux pays pendant toute la durée de la grande guerre de l'Indépendance hellénique et sur les sacrifices de toute sorte que la Grèce libre a faits en faveur de la Crète. »

Mais l'Europe resta sourde à ce raisonnement, et tandis qu'une fiction diplomatique lui permettait de sanctionner le vœu des populations rouméliotes, celui des Crétois restait à nouveau lettre morte.

Les chrétiens reprirent leur chaîne et la paix dura jusqu'en 1889.

V

Une demande de dégrèvement, repoussée à Constantinople, aboutit brusquement à des troubles dans l'île. Un comité insurrectionnel se constitua, et bientôt le pays fut en proie à la lutte séculaire entre chrétiens et musulmans, les uns occupant les campagnes, les autres enfermés dans les villes.

La Grèce, par une note du 6 août 1889, adressa aux puissances une réclamation en faveur des Crétois. La Porte y répondit en envoyant dans l'île, le maréchal Chakir-Pacha avec une armée de 40.000 hommes.

La repression fut cruelle et barbare. En même temps qu'il négociait avec les chrétiens, Chakir-Pacha faisait avancer peu à peu ses troupes. Elles réussirent à dégager les alentours des villes. Un mois après l'ouverture des hostilités, les chrétiens se voyaient

obligés de se réfugier dans les montagnes de Sphakia, tandis que la soldatesque musulmane, féroce et sans mesure, mettait en feu les villages et les habitations des insurgés.

Le 1^{er} décembre 1889, un iradé impérial, sous la fallacieuse appellation d'amnistie générale, restreignit encore les privilèges et les immunités des Crétois.

Le gouvernement de l'île était de nouveau divisé en administration civile et militaire. La durée des fonctions du gouverneur général n'avait plus de limites. Aucun fonctionnaire ne pouvait être destitué sans avoir été convaincu d'un délit, ou pour cause d'incapacité. Le nombre des membres de l'Assemblée générale était réduit à cinquante-sept, dont trente-cinq chrétiens et vingt-deux musulmans. Le suffrage universel était aboli, et remplacé par le vote de délégués-électeurs. L'élection des juges était maintenue, mais leur nomination ne pouvait être faite que par le ministre de la Justice à Constantinople. Quant à la gendarmerie, le recrutement était autorisé dans toutes les provinces de l'empire. La moitié de l'excédent des revenus devait être abandonnée au trésor de l'île; les autres recettes douanières allaient au trésor de l'empire. On créa des droits municipaux, pour l'administration des communes.

Les clauses de ce firman causèrent une surprise générale. Le gouvernement hellénique crut devoir adresser de nouveau une note à tous les cabinets, par l'intermédiaire de ses représentants.

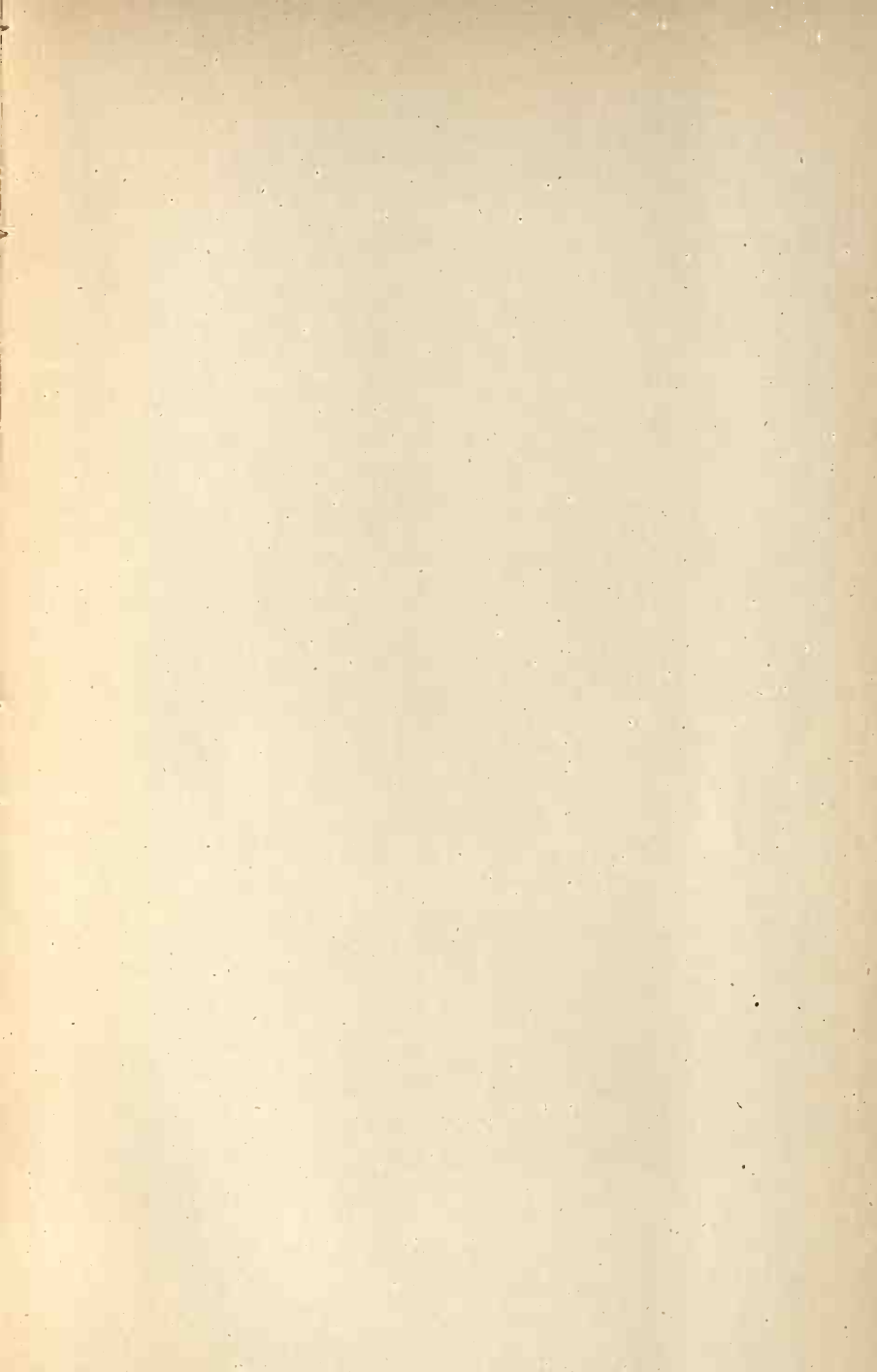
« Ce firman, disait la note, est la violation des droits des Crétois reconnus par la Porte depuis plus de vingt ans, et confirmés par le Traité de Berlin. La conduite injuste de la Turquie envers la Crète impose au gouvernement hellénique des devoirs et des obligations qu'il ne saurait, le moment venu, négliger. »

La Porte continua sa politique d'arbitraire et les Crétois se renfermèrent dans une sourde opposition, malheureusement sans résultats pour la solution des questions en litige.

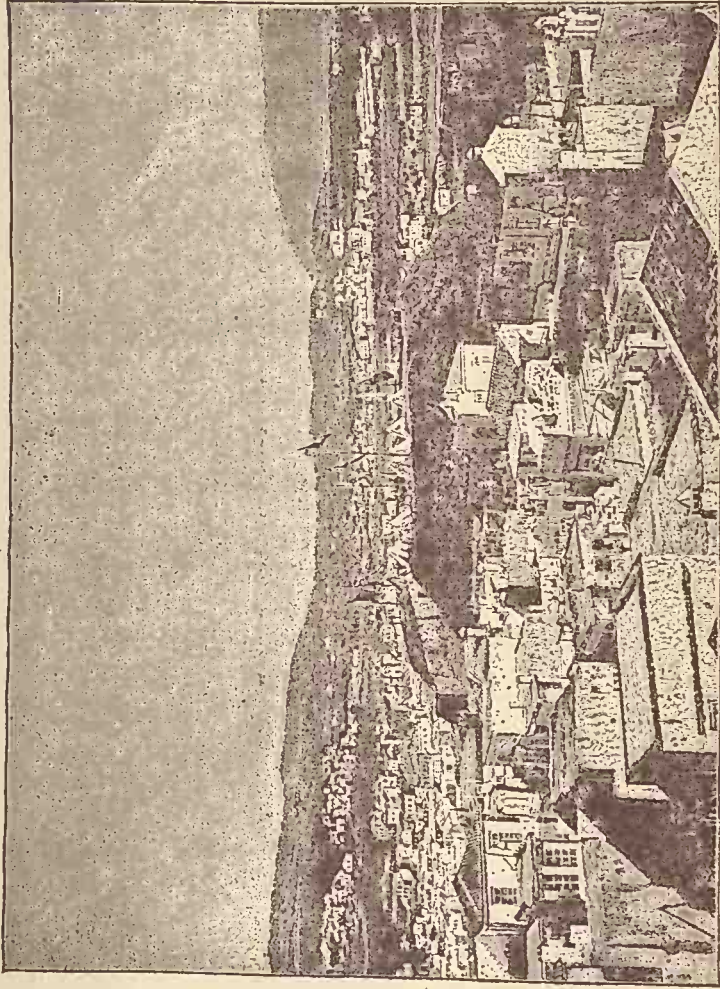
En vertu du nouveau firman, les élections par les délégués-électeurs devaient avoir lieu les 7 avril et 6 mai 1890. Les membres chrétiens de l'Assemblée générale furent élus, mais refusèrent ensuite de voter, de prendre part à la gestion des affaires publiques et cela jusqu'au rétablissement de la Convention d'Halepa. Ce fut là une faute capitale, parce que l'abstention en de telles circonstances équivalait à un abandon inutile de tous les droits.

Le gouvernement ottoman eut donc ainsi toute liberté d'appliquer le firman selon sa fantaisie. Les chrétiens se retrouvèrent placés dans les mêmes conditions qu'à l'époque du *Hatt-Humayoun*.

Cet état ne pouvait durer. Si la guerre avait cessé, les hostilités demeuraient ouvertes ; il ne fallait qu'une occasion pour recommencer la lutte. Elle ne tarda pas à se présenter.



REGELE CAROL I
FUNDATIA



Environ de La Canée — Les Drepeaux des Puissances



CHAPITRE XI

La Crète et la Liberté

Christos kai Eleuteria !

SOMMAIRE : I L'Épitrôpie nouvelle. — II Hostilité de la Turquie. — III Origine de l'insurrection de 1897. — IV Massacres à la Canée. — V Intervention de la Grèce. — VI Médiation des puissances européennes. — VII L'autonomie Crétoise.

I

L'Assemblée nationale crétoise n'avait plus été réunie depuis 1889. Quatre années se passèrent pendant lesquelles les gouverneurs furent tout puissants. Au commencement de 1895, les chrétiens, las enfin de toujours attendre, constituèrent une *Épitrôpie* nouvelle, ou Comité permanent des réformes.

La Porte ne prêta aucune attention aux réclamations présentées par le Comité, et ordre fut donné de le dissoudre, au besoin par les armes. Une rencontre eut lieu entre les troupes turques et les insurgés qui veillaient à la défense de l'Épitrôpie : le sang coula.

L'Épitrôpie jugea alors utile de se partager en trois groupes. Le premier siégea à Sphakia, le second

au monastère de Saint-Basile et le troisième descendit à Apokorona. L'insurrection fut bientôt générale.

Le 9 avril 1896, trois mille chrétiens se réunirent en armes à Cournà, prêts à marcher sur la Canée. Le Divan s'émut. Un iradé du Sultan annonça la prochaine réunion de l'Assemblée crétoise et la prise en considération des réclamations de l'Éparchie, mais à la condition expresse que les insurgés seraient désarmés.

Les Crétois refusèrent de déposer les armes avant d'avoir obtenu les concessions demandées : ils se méfiaient de l'amnistie. De son côté, le Sultan ne voulait pas traiter avec des rebelles. Un conflit sanglant était inévitable, lorsque les puissances se décidèrent à intervenir.

Elles obtinrent de la Porte la nomination d'un gouverneur chrétien et la convocation de l'Assemblée crétoise pour le 29 juin. Georges Berovitch-Pacha, prince de Samos, fut nommé gouverneur de la Crète, et Hassam-Pacha, muchavir. Mais le gouvernement eut soin de maintenir Abdullah-Pacha comme gouverneur militaire.

Les députés se rendirent en effet à la convocation, et au commencement de juillet 1896, l'Assemblée tint sa première séance. Les chrétiens déposèrent leurs cahiers de réformes, puis s'ajournèrent immédiatement jusqu'après la réception de la réponse de la Porte.

En même temps, écrit J.-L. Deloncle, pour rendre l'opinion publique en Grèce favorable à leur intervention et pour préparer les chrétiens de l'île à l'accepter, les puissances donnaient au cabinet d'Athènes l'assurance formelle que l'Europe prenait en main la cause de la Crète. Peu après, en effet, les consuls insistaient auprès des insurgés pour les amener à formuler leur desiderata touchant le régime à leur appliquer.

Malgré toutes ces démarches, la solution n'apparaissait pas, car la Turquie ne pouvait s'arracher à son invincible indécision et, sous les prétextes les plus divers, ajournait sa réponse touchant les réformes crétoises. Il fallait pourtant aboutir. L'idée d'un blocus de la Crète fut aussitôt émise qu'écartée, comme trop favorable à la Turquie. On revint à une conception plus sage, qui consistait à imposer au Sultan une constitution pour la Crète, qu'on ferait ensuite accepter par les chrétiens. Cette procédure fut adoptée et réussit. Les ambassadeurs rédigèrent un projet que le Sultan approuva le 27 août 1896 et que les consuls à la Canée notifièrent aux insurgés en les invitant à déclarer, dans un délai de trois jours, leur adhésion pure et simple.

L'Epitropie accepta le régime que l'Europe instituait en se chargeant d'en garantir l'exécution. Peu après, un firman solennel vint promulguer cette nouvelle constitution, que la population crétoise accueillit avec reconnaissance et qui semblait se

présenter sous les plus heureux auspices. C'était l'application large et complète des concessions antérieurement consenties aux Crétois, avec toutes les réformes complémentaires que l'expérience avait permis d'y introduire. (Deloncle, *la Question Crétoise*, p. 376).

II

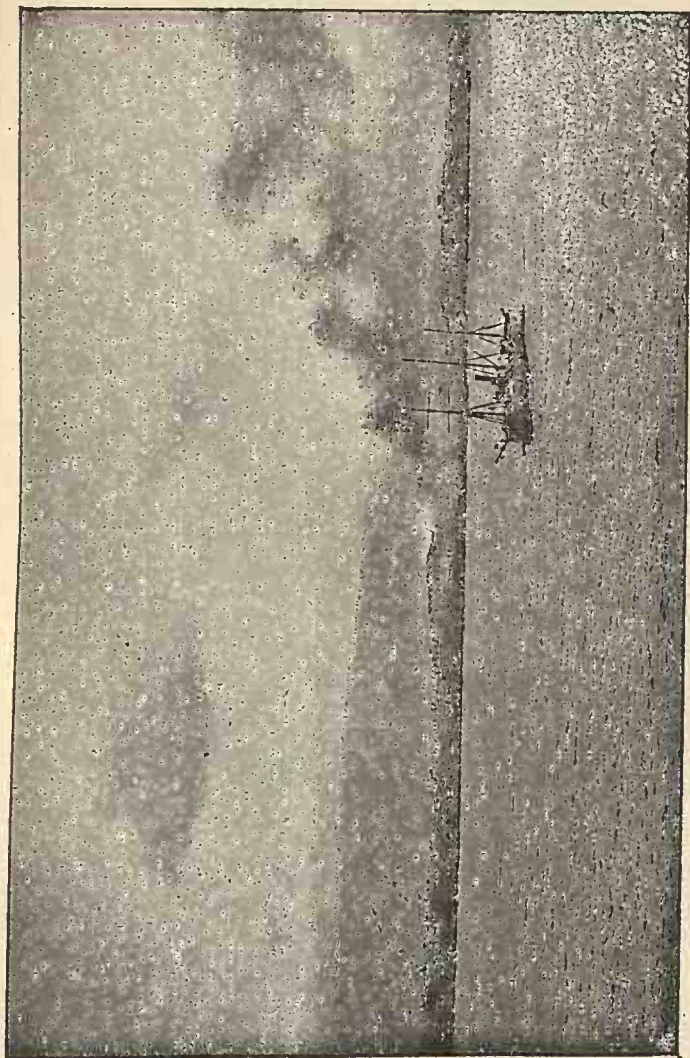
Mais il s'agissait de mettre en pratique le nouveau régime, d'en faire fonctionner les rouages, et surtout de veiller aux mesures d'exécution nécessaires, notamment à la réorganisation de la gendarmerie, qui paraissait l'œuvre primordiale et essentielle à entreprendre pour assurer la marche régulière de l'organisme, après d'aussi fortes secousses.

Les puissances ne devaient pas tarder à se rendre compte qu'il est plus facile de promulguer des réformes que de les appliquer, surtout dans l'empire ottoman. Et d'ailleurs, l'attention publique, de même que les préoccupations des chancelleries, se détournèrent rapidement de la Crète, en apparence pacifiée et qui semblait n'offrir plus aucun aliment à la curiosité ni donner aucun sujet d'inquiétude.

On croyait la question résolue et l'on se félicitait déjà de son heureuse solution, mais de graves mécomptes allaient se produire.

Il est vrai que la Turquie n'avait rien ménagé

ET LA LIBERTÉ



La CANÉE. — Incendie du 15 février 1897. (Vue prise de la mer.)

pour préparer un soulèvement. En même temps qu'elle nommait un gouverneur chrétien elle envoyait dans l'île, un gouverneur militaire, Ibrahim-Pacha, destiné à paralyser tous les efforts de la commission des réformes.

Les beys Crétois, de concert avec les émissaires du Sultan, entretenaient à dessein la fermentation. Il suffisait d'une occasion pour recommencer la lutte ouverte. Huit mois s'étaient à peine écoulés que la guerre renaissait en Crète entre chrétiens et musulmans au cri traditionnel de « *Christ et Liberté !* » (1897).

Elle devait être cette fois plus terrible et plus longue que jamais. Il y allait, pour les chrétiens, de l'avenir de leur patrie.

III

Une circonstance, en apparence ordinaire, étant donnés les usages locaux, renouvela les hostilités.

Vers le milieu du mois de janvier 1897, un chef crétois chrétien fut trouvé mort dans la montagne aux environs de la Canée. Cinq jours après, un boucher turc de la Canée, venu dans le village pour acheter des bœufs, paya de sa vie la mort du chef crétois : son corps fut abandonné par les meurtriers.

Les musulmans, apprenant qu'un des leurs gisait

sans sépulture, quittèrent la ville au nombre d'un millier, armés en guerre. A la vue de cette bande en armes, les chrétiens des villages voisins s'assemblèrent. Des coups de fusil furent échangés dans la montagne. Les Turcs reprirent le chemin de la mer, sans avoir apporté le cadavre de leur corréligionnaire, au cri de : *Mort aux chrétiens !* Ce fut le signal de la guerre.

Elle avait été d'ailleurs préparée depuis longtemps. Des émissaires du Sultan, délégués du comité musulman de Candie, gens de mosquées, soldats libérés, fonctionnaires en congé, parcouraient depuis six mois les villages de la Crète, annonçant qu'on ne tarderait pas à traiter les chrétiens de l'île comme on avait traité les chrétiens de l'Arménie. Arapokalilis et quelques meneurs arrivèrent de Constantinople ; ils avaient pris part aux massacres de Stamboul et de Has-Keui. De concert avec les softas et les imams des mosquées, tout fut concerté pour une attaque générale des chrétiens.

Mais les chrétiens, habitués aux surprises des ennemis, veillaient aussi. Depuis longtemps ils ne sortaient plus eux-mêmes sans leurs armes, et quand à l'approche des musulmans ils avaient dû tout cacher dans leurs pauvres demeures, au fond des vallées, ils avaient gardé encore, appendus aux pierres de la cheminée, la croix et le fusil.

Comme au temps de Thucydide, les chefs de famille dans chaque village prenaient la direction

des hommes armés : et à tout moment les dèmes étaient prêts à attaquer l'ennemi ou à le repousser s'il se montrait. Leur courage et leur foi les soutenaient contre le nombre et contre la force. Car du côté des musulmans se trouvaient à la fois, les grandes fortunes et les nouvelles armes, souvent fournies par les valis dans toute la province.

Les évènements ne tardèrent pas à justifier les craintes des chrétiens.

IV

Dans la nuit du 1^{er} février 1897, des bandes turques, armées par les autorités, trompant toute vigilance, peut-être du consentement du vali, sortirent de la Canée et vinrent mettre le feu au village de Galatta, endormi sous les oliviers. L'incendie détruisit jusqu'à la dernière habitation. Des femmes, des enfants périrent dans les flammes, repoussés par les soldats turcs postés devant les ruines.

Aussitôt connue dans la montagne, la nouvelle de l'incendie de Galatta suscita de nombreux vengeurs parmi les chrétiens. Des villages entiers prirent les armes, et accoururent au secours de leurs frères. La vengeance fut cruelle, comme l'avait été l'attaque. Cinq villages musulmans des environs de la Canée, en quelques jours, furent incendiés.

Les Turcs avaient une revanche à prendre : ils n'y faillirent pas. Le 3 février, à l'heure de la prière du soir, ils ouvrirent un feu général contre les chrétiens dans la ville de la Canée et son faubourg d'Halepa.

On vit des scènes atroces d'horreur. De toutes les fenêtres, de toutes les portes, de tous les coins de rue, les coups de fusil partaient et se répondaient ; les Turcs tenaient les rues, les chrétiens défendaient leurs maisons ; des femmes et des enfants affolés se précipitaient en hurlant vers le port ; l'incendie éclairait le tout de sa flamme immense.

C'était un spectacle affreux.

La Mission catholique, qui est sous la protection de la France, avait donné asile à plus de deux mille chrétiens. Mais l'incendie s'étendait un peu partout, le feu gagnait très rapidement, et il fallut dégager tous ces malheureux qui allaient être brûlés, et qui se cramponnaient cependant, qui refusaient de sortir, préférant les pires maux, même le feu, à l'horreur de se trouver dehors au milieu du sifflement continu des balles qui partent de toutes les maisons, de toutes les ouvertures presque de dessous terre et qui finissent par rendre fous ceux qu'elles ne tuent pas.

Par la persuasion, cependant, et même par la force on pu faire évacuer la Mission, mais quel

travail pour sauver ces gens malgré eux ! Ils poussaient des hurlements terribles, croyant qu'on les abandonnait, criant presque au guet-apens, et ils ne commencèrent à comprendre que lorsqu'ils virent les braves gens venus à leur secours se transformer en pompiers et disputer, avec quel dévouement, quelle admirable vigueur, quel entrain, la Mission catholique aux flammes qui venaient déjà la lécher. Pendant trois jours et trois nuits, il fallut lutter contre le feu.

On arriva, dans une éclaircie, à embarquer tous ces malheureux réfugiés, que des navires grecs emmenèrent à Milo ou au Pirée.

V

Mais ce n'était là que le début de la grande désolation qui devait s'abattre sur la Crète et la rendre malheureuse pour longtemps. Cette désolation semble peinte dans l'aspect actuel de la capitale.

Comme toutes les villes musulmanes, la Canée est une ville blanchie à la chaux, sans arbres, sans jardins, sans monuments, avec, pour fond de décor, des collines nues et tristes et des montagnes grisâtres et desséchées. Elle contient environ huit mille habitants dont cinq mille musulmans et trois mille grecs.



Soldat turc à l'heure de la prière.

Vue de la mer, la ville présente un assez bel aspect au milieu d'une riche plaine qui l'entoure. De forme quadrangulaire, elle disparaît à peu près derrière le rideau de son enceinte bastionnée dont la construction remonte à l'époque de la domination des Vénitiens. Le port, fermé par un môle de 400 mètres, est situé au fond d'une baie profonde comprise entre les caps de Rhodopon et Akrotiri ; au point de vue commercial, c'est le port le plus important de l'île de Candie.

La citadelle qui contenait autrefois l'arsenal, date de l'époque où les Vénitiens étaient maîtres de la ville et la plupart des mosquées actuelles sont d'anciennes églises grecques ou latines transformées par les Turcs.

En sortant de la Canée, on trouve des chemins bordés d'énormes aloès et, plus loin, des villages comme Alikianon, enfouis sous une végétation.

extraordinaire de citronniers et d'orangers. Le versant septentrional de l'Asprovouna (monts blancs) est plus accidenté après le district de Sfakia. L'île de Crète est une de celles que la nature a le plus soigneusement fortifiées ; ses rochers, ses montagnes sont en réalité de gigantesques citadelles avec des murs prodigieux, des portes étroites, des vallons et des vallées profondes que la neige et les torrents suffisent à fermer pendant la plus grande partie de l'année.

Tous ces villages sont aujourd'hui en cendres. Les chrétiens se sont retirés dans les montagnes. Ils ont arboré le drapeau de l'indépendance.

La révolte s'est étendue à l'île tout entière. Des scènes pleines d'horreur ont marqué le passage des musulmans dans les villes de la Crète.

Aux environs de Sitia, une patrouille ramenait à la côte des Turcs qui avaient été cernés. Un matelot portait dans ses bras un petit enfant de trois ans, arraché au massacre. Au bout de quelque temps de marche, un Turc dit au soldat : « Donne-moi l'enfant à porter. » Celui-ci y consentit, mais, heureusement, surveilla le porteur, car il le vit subitement tirer son poignard pour en frapper l'innocente victime qu'il laissa tomber en s'enfuyant, quand il se vit découvert.

On nous raconta qu'un autre jour un Turc, ayant acheté en ville un objet, et ne voulant pas le payer le prix demandé, avait fini par fouiller dans

sa poche et par jeter sur le comptoir deux oreilles fraîchement coupées, en disant au marchand :
« Tiens, voilà des oreilles de chrétien, paye-toi ! »

Des actes de vengeance non moins sanglants furent, à titre de représailles, commis par les Crétois contre les musulmans.

Déposition (devant les Agents français) d'Emineh, fille de Mouça Miraboutakis, née au village de Moulina, demeurant actuellement à Roukaka, âgée de quinze ans :

« Un samedi, à la fin de janvier (à la grecque), les chrétiens sont tombés en armes sur le village de Roukaka. Ils ont tué son oncle, chez qui elle était. Elle fut enlevée par un nommé Skizachilis, qui ne l'a pas violée, mais qui l'a cachée d'abord, puis qui l'a emmenée chez lui et qui, depuis, l'a épousée dans son village de Roukaka.

« De sa cachette, elle a pu voir Halimeh, femme de Houssein Moula Mehemedakis, que les chrétiens couchaient par terre ; à coup de couteau, ils lui ouvrirent le ventre ; elle était enceinte ; ils ont tiré l'enfant. Ils ont ouvert aussi Fatimé, fille de Moustapha Omer Effendakis : ils l'ont tendue depuis la poitrine jusqu'au milieu du dos. Ils avaient poussé les hommes dans la mosquée et à mesure qu'on les tuait, on les jetait dans le minaret, auquel on mit le feu avec du pétrole. Les chiens couraient dans le village en en portant des mains et des pieds

à demi-brûlés. Les enfants ont été tués à coup de couteau, et quelques-uns ont été écrasés sous le minaret qui s'est renversé. Ceux qui tuaient n'étaient pas du pays : ils étaient de Kritcha, et quelques-uns tout à fait étrangers, ne parlaient pas le dialecte crétois...

« Elle a été emmenée par Skizachilis, qui lui a dit, au bout d'un mois, de se faire chrétienne ; elle y a consenti ; il l'a épousée ; elle est maintenant enceinte et elle ne veut pas quitter son mari, qu'elle préfère à ses parents, bien que ceux-ci, réfugiés à Candie, offrent par l'intermédiaire des marins français de la racheter et de la reprendre. »

Ceux qui sont le plus acharnés contre les chrétiens sont les musulmans crétois, descendants des anciens renégats qui apostasièrent pour obtenir de la Sublime Porte honneurs et argent : ils se montrent d'autant plus insolents pour leurs frères de la veille.

V

L'incendie de la Canée marque la fin de la première période de la question crétoise, de celle qu'on pourrait nommer période de querelles locales.

A la suite des massacres du 3 février, en effet, l'Europe comprit qu'il fallait agir et ses diplomates mirent en mouvement leurs bateaux cuirassés et autres.

De l'arrivée des escadres en Crète, qui se fit du 3 au 15 février, date l'ouverture de la seconde période des querelles internationales.

À la première nouvelle des soulèvements en Crète, les patriotes hellènes s'étaient émus à Athènes et dans la Grèce entière. De toutes parts on réclamait l'envoi de secours aux chrétiens de l'île.

Des vaisseaux turcs avaient débarqué, en Crète, un corps de janissaires. La Grèce envoya, à son tour, deux cuirassés dans les eaux crétoises. En même temps le second fils du roi, le prince Georges, partait du Pirée avec une flotille de torpilleurs.

Quelques jours après, le 13 février 1897, un corps de troupes régulières, composé de deux mille hommes, sous les ordres du colonel Vassos, quittait le Pirée et débarquait le surlendemain à Platania.

Ce fut un triomphe en Grèce. Une ovation avait été faite aux troupes, à leur départ d'Athènes ; quand on apprit qu'elles avaient réussi à tromper la surveillance des stationnaires des puissances, et à débarquer dans l'île, ce fut une explosion d'enthousiasme.

En même temps le colonel Vassos adressait une proclamation aux Crétois, dans laquelle il déclarait prendre possession de l'île, au nom du roi Georges.

« AU PEUPLE CRÉTOIS,

« Les souffrances que vous avez supportées depuis
« longtemps, et que vous supportez encore dans
« la complète anarchie qui règne dans votre pays, la
« ruine de vos familles et de vos biens se trouvant à
« la discrétion du fanatisme déchaîné et du pillage
« d'une populace barbare, ont révolté le sentiment
« national et ému l'hellénisme tout entier. Cette
« déplorable situation d'un peuple de même race et
« de même religion, dont le sort et l'histoire sont
« unis aux nôtres, ne pouvait être plus longtemps
« tolérée. Sa Majesté le Roi des Hellènes, mon
« auguste souverain, a résolu de mettre un terme
« à cette situation par l'occupation militaire de
« l'île. Au nom de Sa Majesté le Roi des Hellènes
« Georges 1^{er}, je prends possession de l'île de
« la Crète, et en proclamant cette occupation à
« ses habitants sans distinction de races ou de
« religions, je promets au nom de Sa Majesté de
« protéger l'honneur, la vie, les biens, de respecter
« les convictions religieuses de ses habitants, en
« leur apportant la paix et l'égalité.

« *Le commandant de l'armée d'occupation,*

« E. VASSOS, colonel. »

Donné au couvent de Gania, le 2/14 février 1897.



Daphotis, un des chefs crétois
— Le drapeau de la Grèce.

Le colonel Vassos fut bientôt rejoint par cinq mille volontaires et le 19 février, il occupait Hagia et Boncolion, non loin de la Canée.

De toutes parts on réclamait l'union de la Crète à la mère patrie. Les chrétiens parcouraient les montagnes en prêchant la guerre sainte.

Un moine de Saint-Basile, Papas Malékos, vénéré dans l'île entière, se fit le héros de la résistance. Portant d'une main la croix et de l'autre son fusil, il rassembla, sur les hauteurs des monts Blancs, les insurgés et les conduisit lui-même à l'assaut des positions turques, au cri de : *Christ et Liberté !*

Près de lui se distinguèrent, dans cette lutte de géants, Daphotis et Mandékos, chefs audacieux et pleins d'assurance. Le drapeau grec, à la croix bleue, symbole d'espérance, fut arboré dans les montagnes, et si la lutte n'a pas abouti au triomphe pour les chrétiens, c'est qu'ils avaient à lutter non seulement contre les Turcs, mais contre toute l'Europe coalisée.

VI

Dès le début des hostilités, en effet, les puissances étaient intervenues en faveur de la Turquie. La France, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche avaient envoyé des vaisseaux dans la baie de la Sude, avec ordre de maintenir le *statu quo*, en réalité pour prêter main forte à la Turquie contre la Grèce.

Le 17 février 1897, la Sublime-Porte déclarait remettre en dépôt l'île de Crète, entre les mains des grandes puissances. Les amiraux, commandant les escadres internationales réunies à la baie de la Sude, prirent dès lors possession des différents services militaires et civils de l'île. On hissa sur le fort d'Izzedin, avec le pavillon turc, les drapeaux des puissances coalisées.

Le vali Berovitch-Pacha était parti. L'administration passa tout entière entre les mains des occupants.

Le Sultan néanmoins envoyait un nouveau gouverneur, Djevad-Pacha, ancien grand-vizir ; en même temps il ordonnait à ses ministres de consulter les ambassadeurs sur le régime autonome à donner à la Crète (6 mars 1897). La politique de temporisation réussit à merveille à Constantinople. Rien n'est changé à la situation, depuis un an que dure l'occupation internationale. Cependant des évènements sans nombre se sont accomplis.

Une flotte entière et cinq amiraux, l'amiral Canevaro pour l'Italie, l'amiral Pottier pour la France, l'amiral Harris pour l'Angleterre, l'amiral Andréeff pour la Russie, l'amiral Hinke pour l'Autriche, sont depuis une année en Crète. La Canée, Réthymo, Candie, Sitia, Hierapetra, toutes les villes importantes sont placées sous la garde de soldats étrangers, dépendant du conseil de l'amirauté. Mais en même temps les troupes ottomanes conservent leurs armes.

Le 8 mars 1897, le conseil des amiraux demanda aux puissances « afin de pouvoir assurer l'ordre, de prier le Sultan de rappeler les troupes turques de l'île. » Toutes les chancelleries admirent la nécessité de ce rappel, mais aucune n'osa l'imposer à Constantinople (Livre Jaune, p. 128) et les soldats sont toujours en Crète, toujours prêts à massacrer.

Il n'est point de sécurité vraie pour les chrétiens, tant que cette situation n'aura point reçu une solution, aussi demeurent-ils eux-mêmes sous les armes. Le blocus continue virtuellement en Crète, depuis le 21 mars 1897. Mais les amiraux qui l'ont établi, sont obligés d'en neutraliser les effets. Les insurgés des montagnes vivent des produits de leur sol, car, si pauvres soit-ils, ils suffisent à leur subsistance : le Crétois, dit un voyageur du dix-huitième siècle, vit où un âne ne peut plus vivre, car l'âne ne mange que l'herbe, et le Crétois mange encore la racine.

VII

La lutte armée a cessé entre Turcs et chrétiens, mais des deux côtés on se tient sur le qui-vive. Les chrétiens ont toujours pensé que les escadres n'avaient été envoyées en Crète que pour soutenir les musulmans. Cette manière — un peu brutale — d'apprécier le rôle soi-disant conciliateur des cabinets

européens dans la question présente, est bien pourtant la seule exacte au fond. Les amiraux crurent devoir protester. Ils déclarèrent solennellement dans une proclamation collective du commencement de mars (Livre Jaune, p. 173) « que les grandes puissances étaient irrévocablement décidées à assurer l'autonomie complète de la Crète, sous la suzeraineté du Sultan. »

En voici le texte complet :

Les soussignés, commandants en chef des forces navales d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Russie dans les eaux crétoises, agissant d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs, proclament solennellement, et font connaître aux populations de l'île, que les grandes puissances sont irrévocablement décidées à assurer l'autonomie complète de la Crète, sous la suzeraineté du Sultan ; mais il est bien entendu que les Crétois resteront entièrement libres de tout contrôle de la Porte en ce qui regarde leurs affaires intérieures. Préoccupées avant tout de porter remède aux maux qui ont désolé le pays et d'en prévenir le retour, les puissances préparent d'un commun accord un ensemble de mesures destinées à régler le fonctionnement de ce nouveau régime autonome.

Ramener l'apaisement, garantir à chacun, sans distinction de races ni de religions, la liberté, la sécurité de ses biens ; faciliter par la reprise des travaux agricoles et des transactions le développement progressif des ressources du pays ; tel est le but que veulent atteindre les puissances. Elles entendent que ce langage soit compris de tous. Une ère nouvelle s'ouvre pour la Crète : que tous déposent les armes.

Les puissances veulent la paix et l'ordre. Elles auront au besoin l'autorité nécessaire pour faire respecter leur décision.

Elles comptent sur le concours de tous les habitants de l'île, chrétiens ou musulmans, pour les aider dans l'accomplissement d'une œuvre qui promet d'assurer aux Crétois la concorde et la prospérité.

L'île de Candie attend encore la réalisation des magnifiques promesses faites par les amiraux, au nom de toute l'Europe. Les chrétiens, si souvent trompés, virent le piège tendu par les additions de la Porte, à l'annonce de la prétendue autonomie. Ils réclament l'annexion à la Grèce, la mère patrie, à laquelle les rattachent la communauté de religion, l'unité de langage et la conformité de traditions.

Plus que jamais, après les désastres de Thessalie, les Crétois sont attachés à l'Hellénisme « puisque pour eux et par eux de si grands malheurs ont acablé la Grèce. » Mais ils comprennent que devant les agissements de la diplomatie européenne, toujours en expectative en face de la Turquie, l'autonomie est seule possible à l'heure actuelle ; et ils acceptent l'autonomie, à condition qu'elle se présente telle que les amiraux l'ont promise, c'est-à-dire complète, et garantie par les puissances « sans le moindre contrôle de la Porte en ce qui concerne les affaires intérieures. » (Livre Jaune, p. 193)

Ils attendent, comme le moine qui figure en tête de l'ouvrage : la croix dans une main, le fusil dans l'autre !





Le Papas Malekos (en costume de chef Crétois)

APPENDICE AU CHAPITRE XI

Un Episode de la guerre en Crète

Cette union entre les Crétois et les représentants des puissances alliées eut l'occasion de se montrer plus d'une fois vivante, au cours de la dernière guerre. Une des plus touchantes manifestations se produisit au mois de mars 1897, à l'occasion de l'épouvantable catastrophe survenue à bord du cuirassé russe le *Sissoy-Veliki*.

En voici le récit ému d'après un témoin :

« L'épouvantable accident survenu à bord du cuirassé russe, *Sissoy-Veliki*, s'est produit non loin de la baie la Sude, le 19 mars 1897, et la nouvelle en est arrivée, le soir même, à la Canée. Le cuirassé faisait des exercices de tir avec ses plus gros canons. On avait déjà tiré quatorze coups, et c'était le dernier coup qui allait partir. Le commandant demanda aux officiers et marins au nombre de dix, qui étaient dans la tourelle, s'ils étaient prêts. Ils répondirent : « Oui ! » Le signal fut donné : le canon fit feu. Le boulet tomba à quelques mètres du navire ; mais la culasse n'avait pas été bien ajustée. Les gaz éclatèrent dans la tourelle ; un lieutenant de vaisseau et un officier

mécanicien qui s'y trouvaient, ainsi que huit marins canonniers, furent asphyxiés.

« En même temps, la coupole fut soulevée à plus de trente mètres de hauteur. Une moitié fut projetée dans la mer ; l'autre moitié s'éleva verticalement, coupa la girouette du mât de l'arrière, et, malgré la vitesse du navire, tomba sur le côté gauche du pont, à l'avant. La passerelle fut sérieusement endommagée, et le pont en partie défoncé. Ceux qui avaient aperçu la chute de cette masse purent se retirer à temps et se sauver ; mais onze matelots furent écrasés sous cet énorme poids ; un plus grand nombre a été blessé par des éclats.

« Une colonne en fer, des plus solides, qui soutenait la passerelle, a été tordue. Un matelot de la tourelle a été enlevé : il était collé à la partie qui est tombée sur le pont, littéralement nu, comme après un coup de foudre. Pour soulever cette formidable masse et dégager les écrasés, on a dû employer des grues ; le poids était de 6,000 tonnes. Parmi les morts se trouvait le maître d'hôtel, un Français, nommé Brousse, cuisinier en chef du commandant. Il était monté sur le pont pour chercher une poule, et il venait à peine d'y mettre le pied, quand il a été surpris par l'accident ; le malheureux n'est mort que le lendemain, au milieu de souffrances atroces. Le lieutenant de vaisseau, lui aussi, a survécu quelques heures ; ses chairs étaient à vif, et il demandait en grâce qu'on l'achevât. C'était affreux.

« L'enterrement des victimes a eu lieu le surlendemain. Je n'ai jamais vu, et je n'aurais même jamais rêvé un spectacle aussi imposant. La cérémonie a eu lieu à bord du *Sissoy-Veliki*. Sur l'arrière du navire étaient lugubrement alignées les vingt-et-une bières en bois blanc ; seuls, les cercueils des deux officiers étaient recouverts d'une étoffe jaune. Trois popes russes et l'évêque de La Canée, orthodoxe comme eux, assistés de deux prêtres de même religion, officiaient sur le pont. Et à côté d'eux, par le plus saisissant des rapprochements, l'aumônier français psalmodiait, lui aussi, pour le pauvre cuisinier Brousse, comme pour tous les autres morts, un *Miserere* qui vous allait à l'âme, sous ces cieux étrangers, au milieu de cette immense mer !

« L'autel était des plus simples. Il se composait d'une table de bois sur laquelle on avait mis un tapis en velours avec une croix d'argent brodée. Tout autour des cercueils que la piété des marins avait parés de fleurs, se tenaient l'amiral russe Cardof, accompagné de tout son état-major et de tous les officiers des bâtiments russe, les amiraux étrangers, tous les consuls en grand uniforme, quelques dames de consuls et une compagnie de matelots de chacun des navires mouillés en rade. Un chœur de marins russes chantait les prières des morts et un hymne d'adieu d'un caractère grandiose et touchant. Ces chants rythmés, alternant avec le^s

psalmodies des prêtres vous étreignent le cœur. La baie de la Sude, où la cérémonie avait lieu présentait un coup d'œil inoubliable : tous ces navires de nationalités diverses avaient leurs pavillons en berne ; les canots avaient été amenés, les rames droites, en guise de salut ; le quai de la radé était noir de monde, et il planait sur ce grand calme, dans ce paysage attristé, une impression d'indicible tristesse et de sauvage poésie...

« Quand la cérémonie religieuse fut terminée, on commença à descendre les cercueils dans les embarcations. Les cercueils des officiers, d'abord, portés à bras par huit officiers du même grade ; puis ceux des marins. Les premiers, descendus à tribord, les seconds à bâbord. Dans le grand canot, où avaient été déposés les corps des deux officiers, prirent place douze officiers russes, dans les autres canots, contenant chacun les corps de quatre marins, avaient pris place des matelots. Ces embarcations étaient traînées par des chaloupes à vapeur qui ont fait le tour du navire où l'accident avait eu lieu, et qui, lentement, solennellement, saluait chacun des morts par un coup de canon. Les embarcations où étaient les amiraux et les consuls suivaient la file, formant, sur cette mer unie, magnifiquement ensoleillée ce jour-là, un imposant cortège, comme ne l'avaient jamais rêvé ces humbles marins que l'Europe, pour ainsi dire, conduisait à leur dernière demeure.

« On mit dix minutes à arriver au quai. Deux compagnies de marins de chaque nation étaient là pour rendre les honneurs. On débarqua les corps ; ceux des officiers russes étaient portés par des camarades de la même nationalité ; ceux des marins étaient portés par six matelots, un de chaque puissance. Le cortège se mit en marche, et alors un fait se produisit, vraiment émouvant, qui souleva une impression profonde : du haut de la montagne, les insurgés crétois, ceux-là mêmes que les escadres avaient récemment bombardés, voulurent néanmoins s'associer à ce deuil, et ils saluèrent l'enterrement de quelques coups de canon tirés à poudre. Le détail est touchant, et il a vivement ému ce cortège composé, cependant, de rudes hommes, difficilement impressionnables.

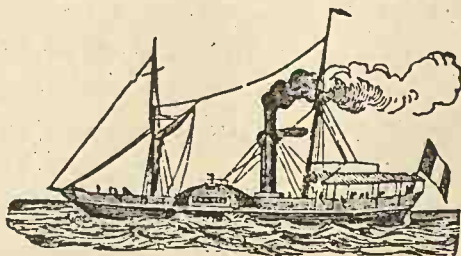
« C'est l'amiral Cardof qui marchait en tête. Après lui venaient les amiraux italien, français, anglais, et le commandant allemand, puis les consuls et les chanceliers des puissances. Derrière eux, les officiers de marine de tous bords en grande tenue ; les officiers russes portaient un crêpe noir au bras. Les musiques des escadres jouaient, à tour de rôle, des marches funèbres, et les marins russes chantaient en chœur leur hymne d'adieu, très grave et très doux.

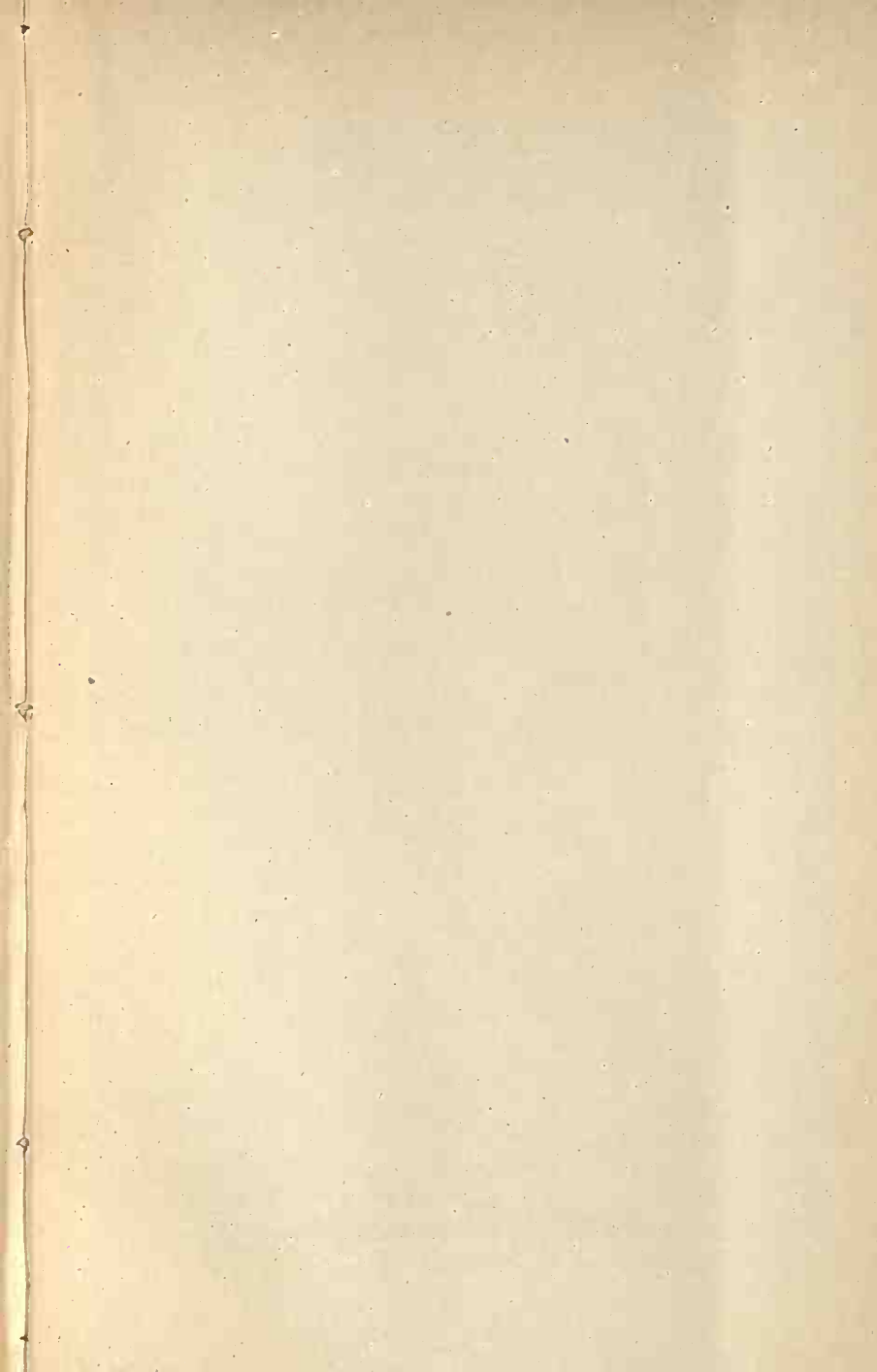
« Le cimetière chrétien est à un quart d'heure de marche, dans la montagne. Une immense tranchée avait été préparée ; on y plaça les bières, côte à

côte. Les popes dirent les prières des morts, et chacun jeta une pelletée de terre. Les deux officiers russes ont été enterrés à part. Le pauvre Brousse, le cuisinier français, a été, lui aussi, enterré à part. C'est l'aumônier de l'*Amiral-Charner*, vaisseau amiral, qui lui a rendu les derniers devoirs, et nous avons tous, bien tristement, jeté notre pelletée de terre à ce compatriote très humble qui, dans ce petit cimetière crétois, représente, maintenant, la patrie française.

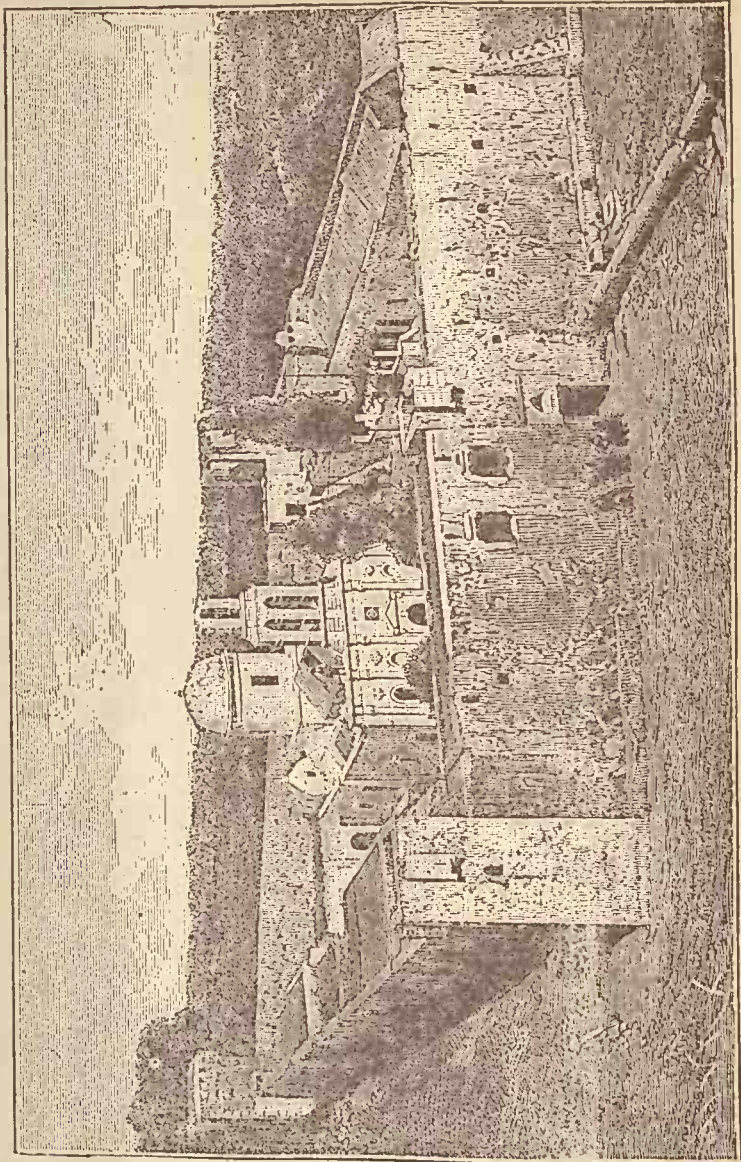
« Au bord de la vaste fosse, tous les assistants ont défilé devant l'amiral russe qui se tenait là, nu-tête, un peu pâle, et qui serrait la main à chacun. Puis, sous le soleil très chaud, dans ce beau paysage printanier qui contrastait avec ces images de mort, nous avons repris silencieusement le chemin de La Canée, tandis que, sur tous les navires, la cérémonie finie, les pavillons en berne remontaient lentement au bout des mâts, images de la vie qui reprend son cours...

C.

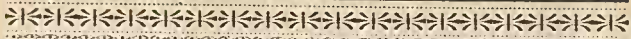




FUNDATA RECE



LE MONASTÈRE ET LA FORIÈRE D'ARCADIA



CHAPITRE XII

La Crète et l'avenir

Antiquam exquirite matrem
(*Enéide*, III - 76).

SOMMAIRE : I L'Union de la Crète à la Grèce. — II Organisation financière. — III Le Prince Georges gouverneur de la Crète. — IV Les Monastères en Crète. — V L'Agriculture. — VI L'Industrie, le Commerce. — VII La Langue — le nouveau régime. — VIII Espérance !

I

L'oracle avait autrefois répondu à Enée qui l'interrogeait pour lui demander une nouvelle patrie après ses malheurs : *antiquam exquirite matrem* : cherchez votre antique mère, et il lui avait indiqué la Crète.

La Crète — gigantesque vaisseau de pierre, perdu comme celui d'Enée au milieu de la mer — semble aujourd'hui avoir reçu du ciel la même invitation : rejoindre son ancienne mère, la Grèce.

Voyez une carte de la Méditerranée : parmi les îles « semées comme un collier de perles autour de la Grèce » la Crète, la plus belle de toutes, est la seule qui n'appartienne point à la couronne : elle est cependant le médaillon du grand collier

passé autour de cette terre reine, qu'on a appelée si bien « la région féminine de l'humanité. »

Quinze petits îlots sont eux-mêmes semés tout autour de la Crète, pour lui servir de parure, ainsi qu'à une mère.

Terre de poésie, île du rêve, qui fit tressaillir les dieux, elle garde un charme divin !

On pourrait dire d'elle comme de la Grèce, qu'elle possède, quoique contradictoires, de hautes qualités, des aptitudes scientifiques jointes à des qualités guerrières et mercantiles, et qu'elle vit toujours sous l'influence de l'âme lumineuse de ses génies antiques.

Il est vrai qu'on ne peut voir un de ses sites, qu'on ne peut même nommer une de ses contrées sans que l'âme ne soit saisie et ne se croit appelée à produire, à son exemple et au souvenir de son passé, quelque chose d'extraordinaire et digne de l'immortalité. Au spectacle de ses monts, dont les noms seuls séduisent et excitent l'imagination, les idées s'embrasent comme un feu éternel ; en face de ses mers qui découpent ses rives en merveilleuses dentelles et les ornent de franges célestes, on a l'intuition que ses dieux vivent encore.

Nulle part, depuis des siècles, plus de sang n'a coulé. Nulle part la lutte n'a été plus acharnée pour la conquête de la liberté. Et les puissances européennes ont cependant livré les Crétois aux Turcs, les ont laissé massacrer, en 1821, par les

régiments égyptiens de Méhemet Ali, comme elles les laissent égorger par les fanatiques musulmans, aujourd'hui.

L'île jadis nourricière de Rome a perdu toute sa fortune. Le Turc est arrivé, stérilisant par son despotisme le sol aussi bien que l'esprit, tandis que la misère pénétrait dans les toyers, que la sécheresse brûlait les champs, que la dépopulation transformait en déserts les lieux consacrés aux inspirations du génie et aux splendeurs de l'art, que le sol entier de la Crète, dépouillé de sa végétation primitive, produisait à peine de quoi subvenir aux besoins de ses enfants, forcés d'émigrer vers les lointaines contrées, — sort doublement amer pour ceux qui sont nés sous le sourire de son ciel, au milieu des réverbérations de sa lumière et à l'ombre de ses montagnes de marbre que viennent baiser les ondes d'une mer aux harmonies éternelles.

II

L'amour du sol natal est profond, vivace chez les Crétois. C'est pour son indépendance et sa liberté qu'ils luttent depuis des siècles. Ils comprennent, cependant, qu'ils ne peuvent résister seuls contre leurs ennemis, trop nombreux à la fois et trop puissants, et ils réclament leur annexion à la Grèce.

Si l'indépendance est une grande chose, elle ne suffit point toutefois à faire vivre un peuple. Dans l'état actuel de la civilisation, la base de tout gouvernement est un budget prospère et bien administré. La Crète ne pourrait point, par ses seules ressources, doter ses enfants des institutions nécessaires. Ce n'est pas que la terre ne suffise à faire vivre ses habitants, mais l'île est comme un champ de famille, avant de songer à moissonner les gerbes, il faut penser à ensemercer les terres.

Une administration sérieuse, qui entreprendrait ce travail, arriverait facilement au résultat demandé par les Crétois. Mais les puissances ont le droit d'intervenir pour assurer les premiers essais. Comment arriver à établir un budget ? Les communications échangées entre les différents cabinets de l'Europe, et consignées au Livre Jaune (pag. 8 et pag. 13), indiquent comme seul moyen possible, un emprunt de six millions, gagés sur les revenus de l'île. On pourrait ajouter la fondation d'une banque foncière, qui recevrait les biens de l'Etat, de la couronne et des mosquées, qui achèterait à bas prix ou hypothèquerait les propriétés privées.

La situation financière n'est pas dans un état désespéré. Le déficit budgétaire présent s'élève à 6.000 000 de piastres. En 1881, il avait atteint 6.841.678 piastres. De plus, à la suite du refus du gouvernement ottoman d'abandonner à l'île la moitié des recettes douanières et la totalité du

produit des droits de timbre, le budget s'était trouvé à découvert de 8.000.000 de piastres. Ce chiffre, par suite d'économies réalisées par l'Assemblée générale en supprimant certains emplois, est retombé à 6.000.000 de piastres.

Les banques, qui émettraient cet emprunt demanderaient l'abandon de la totalité des recettes des douanes, des droits de timbre et d'enregistrement, du produit des contributions directes, la restitution d'une première somme de 2.500.000 piastres, indûment perçue en 1874 comme impôt de capitation, et d'une seconde somme de 1.900.000 piastres formant la part de l'île dans une recette globale de 3.800.000 piastres, qui a été encaissée par le trésor du gouvernement central, alors qu'elle aurait dû être versée, aux termes du firman de 1868, dans la caisse particulière de l'île, et servir uniquement à la création et à l'entretien des routes, des ports, et à des travaux d'utilité publique.

Rien ne semble plus facile que d'organiser le bon fonctionnement des institutions dans l'île en s'adressant aux communautés établies. Comme au temps de Thucydide, il existe dans tous les dèmes, des associations professionnelles agissantes et vivantes. Elles pourraient constituer la base d'une administration municipale parfaite.

III

Une fois l'organisation civile et commerciale fonctionnant, l'Assemblée Crétoise, nommée par le peuple, pourrait se réunir et choisir à son gré le chef du nouveau gouvernement que les Puissances se sont engagées à donner à l'île. Il est probable que, ce jour-là, elle ira, d'un seul élan et d'un seul cœur, vers la patrie qu'elle a toujours revendiquée, qu'elle veut malgré tous les déboires, qu'elle préfère malgré les défaillances, la Grèce. Parmi les princes grecs, il en est un qui semble tout indiqué pour gouverner cette île, le prince Georges. Il fut un des premiers, au lendemain de la proclamation de la guerre, à s'embarquer pour soutenir les Crétois. Son nom est populaire en Crète : les hommes le redisent avec confiance, les femmes le répètent avec amour.

Le prince Georges est le second fils du roi de Grèce Georges I^{er} et de la reine Olga. Il est né à Corfou, le 24 juin 1869. Capitaine de frégate dans l'armée grecque, il dirige avec talent les affaires de la marine. « Je n'ai pas eu à lui suggérer une vocation que je souhaitais voir éclore », disait le roi, son père.

C'est un géant, mais un géant au regard doux, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à l'allure modeste, tel un guerrier antique sculpté aux frises du Parthénon.



Le Prince Georges de Grèce.

Grand, solide, exercé à tous les sports, même à la palestre, il est doué d'une force merveilleuse. Les sujets de son père l'appellent avec admiration *athleticos prinkyis*, « le prince athlétique » et souvent, à son passage dans les rues d'Athènes, apparaissent discrètement de beaux yeux noirs aux fenêtres mi-closes.

Le rôle de gouverneur n'est point un poste d'honneur sans travail. De lui dépendra l'avenir

de l'île. Il lui faudra compter à la fois avec les musulmans et les chrétiens, défendre les uns et protéger les autres.

L'essai tenté jusqu'ici, à plusieurs reprises, d'un gouvernement basé sur le Coran et ses institutions n'a abouti qu'à des insuccès. Il serait temps d'essayer, en toute loyauté, une politique nouvelle, plus en harmonie avec la civilisation chrétienne moderne. Le prince Georges, à l'heure actuelle, paraît le seul homme à même de l'entreprendre. Les chancelleries discutent encore. Plusieurs puissances ont émis l'idée de choisir le gouverneur dans un état neutre, afin d'éviter les froissements (Livre Jaune, p. 8). Rien cependant ne s'oppose au choix que toute l'Europe désire et que la Crète attend, sinon comme l'idéal de ses aspirations, au moins comme juste compensation à ses malheurs et une récompense de sa vaillance chrétienne.

Le fond de la population est en effet chrétien; l'élément turc n'est qu'en minorité : c'est une importation étrangère. L'île est chrétienne depuis que saint Paul l'a visitée ; il reste au fond de toutes ces âmes cette forte croyance basée sur l'Évangile, qui leur donne le courage de souffrir et de mourir pour leur foi, en même temps que pour leur patrie. Ce qui la maintient vivante dans l'île, ce sont les nombreux monastères qui s'y trouvent.

IV

Rien de plus curieux, quand on parcourt la Crète, que de voir, tantôt au sommet d'un rocher, tantôt au fond d'une vallée de petits villages de masures aux murailles âpres, comme colorées de sable, de rouille et de verdure, avec des reflets d'or. Ce sont des cellules de moines, rangées autour d'une église que domine une croix dorée.

L'intérieur de ces églises est uniformément le même dans sa majestueuse splendeur d'icônes d'or, de vierges sculptées sur cuivre, se détachant sur des murailles blanches.

Eclairée par les jours d'une petite coupole, une salle s'ouvre en rond jusqu'au fond en conque, décoré de mosaïques. Une muraille percée de trois portes, surmontées d'images peintes et fermées par des rideaux couleur écarlate, sépare l'église proprement dite du sanctuaire où se trouve l'autel avec sa prothèse. En face de l'autel, une cathèdre aux accotoirs de bronze, pour le célébrant, et tout autour, les sièges des moines qui célèbrent tous à la fois la messe avec l'archimandrite officiant à la façon des grecs.

Les foules se pressent nombreuses dans ces lieux de prière, où, jour et nuit, l'office est chanté pendant de longues heures.

L'île entière est comme protégée par ces couvents, véritables citadelles établies de distance en distance,

depuis La Canée jusqu'à Candie sur tous les sommets et dans tous les golfes de la mer.

Les plus célèbres sont, aujourd'hui encore, habités par des moines nombreux, vivant solitaires, dans une abstinence rigoureuse et une clôture sévère, qui s'étend parfois, non seulement au monastère, mais encore à des districts entiers, où les femmes ne pénètrent jamais. Des couvents de religieuses existent aussi, plus rares cependant, dans l'île.

Chacun de ces sanctuaires semble garder un caractère de beauté qui séduit.

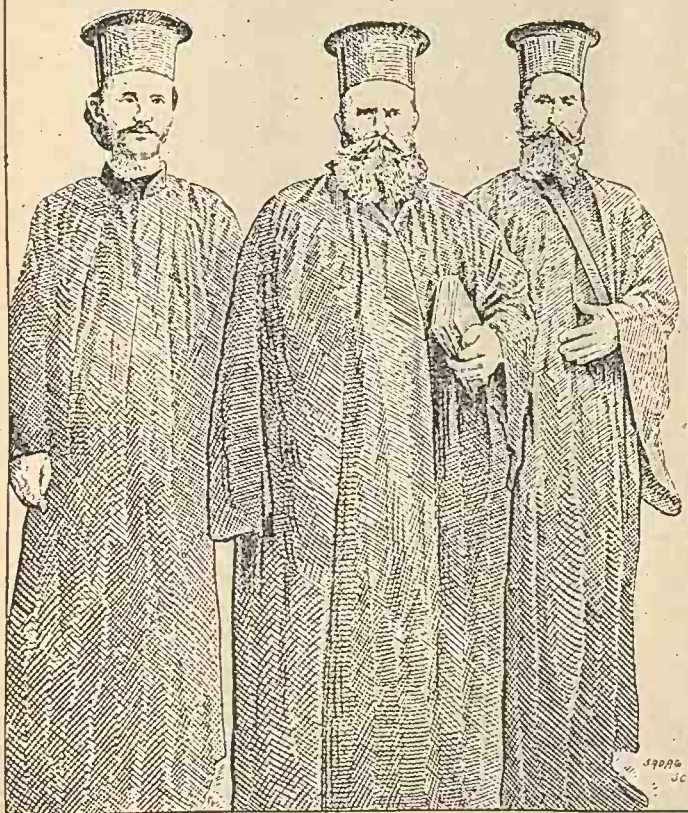
Près de La Canée, le couvent d'*Haghios-Elutherios* possède un Christ byzantin, d'une rare expression. Nulle part en Grèce on ne trouve des peintures murales plus riches et mieux entretenues.

Dans la presqu'île d'Akrotiri, le *Catholicos* constitue en même temps qu'un monastère, un château-tort creusé dans le roc.

Gonia, à l'entrée du promontoire de Spada, forme une petite ville qui sert de quartier général à l'expédition du colonel Vassos. C'est un rocher qui s'avance dans la mer, au milieu des houles bleues, pareil à un vaisseau qui va prendre le large.

Près de Réthymo, le monastère d'*Arsani*.

Entre Réthymo et Candie le fameux couvent d'*Arcadie*, dont il est si souvent parlé pendant la guerre de 1866. C'est le pèlerinage sacré des Crétois, comme la montagne sainte qui domine



M^{sr} Dionysics et ses assistants en costume de moines Basiliens

la Crète, au pied du Mont-Ida abandonné des dieux ! C'est là que se réunit l'Assemblée générale, dans les grandes circonstances, au pied de la Madone célèbre qui y est vénérée. C'est au monastère d'Arcadie qu'a eu lieu la bénédiction du nouveau drapeau Crétois.

Plus loin, près d'Axos, le monastère de Saint-Jean *Haghios-Joannis*, ravissante oasis au milieu des montagnes sauvages.

Près de là, le couvent d'*Asomatos*, le plus grand après Arcadie.

Enfin, dans la province de Candie, au milieu d'un berceau d'oliviers, le grand couvent de Saint-Georges, *Haghios-Georgios*, le plus riche des monastères de la Crète.

L'Higoumène est presque un souverain dans son domaine, mais un souverain qui sait rendre heureux ses sujets. L'agriculture, qui fournit à la vie des moines, est la branche la plus exploitée dans l'île, c'est aussi autour des couvents qu'elle paraît le plus prospère.

V

Le sol serait en Crète, plus encore que dans tout l'Orient, la véritable richesse du pays, s'il était travaillé. On peut y avoir jusqu'à deux récoltes par an.

Tous les produits de l'Europe y viennent, et tous ceux des tropiques y pourraient être cultivés.

Ses étés sont en moyenne de 26° et les hivers ne descendent jamais au dessous de 7° dans la plupart des lieux de culture sur le littoral.

L'indigo, le caféier, la canne à sucre y prospèrent. La vigne, l'oranger, l'olivier y donnent des produits supérieurs à tous ceux du Levant. On récolte des pommes, des poires, des pommes de terre sur les plateaux, tandis que les plaines produisent en abondance le blé et les céréales. Jadis l'île fournissait à Rome, et il ne tiendrait qu'à une culture intelligente de faire, en quelques années, de la Crète le pays le plus productif de l'Orient. Les nouvelles pratiques de culture industrielle rapporteraient dans ces terrains fertiles, au delà de toute espérance. On peut appliquer à la Crète entière ce que V. Bérard dit de la région du Dicté.

« On arrive tout à coup au bord d'un effondrement gigantesque : vingt kilomètres de champs cultivés dorment au fond ; un voile de brume s'accroche, tout le tour, aux arbres de la pente, tandis que les cimes, avivées et blanchies par la neige des hivers, dardent leur cercle de pointes dans le ciel clair. « *Lassithi, quem, propter timorem rusticorum, nobiles semitare non dimittunt*, disait un voyageur vénitien au xvi^e siècle.

Lassithi — comme la Crète entière — est resté une terre de *rustici*, de paysans, de vilains : pâtres ou laboureurs, ses habitants ignorent toujours la

civilisation urbaine ; ils n'ont pas groupé leurs demeures en cité, et leur quinze ou vingt villages enceignent toujours la plaine de leurs misérables huttes. Seul, un petit monastère, sur la pointe d'une île rocheuse, dresse au centre de la cuvette sa façade à deux étages. Les autres habitations ne sont que des tanières. La fertilité de cette plaine et l'activité de ces paysans sont pourtant proverbiales dans toute l'île et jusqu'en Egypte, où ils exportent leurs fruits : Lassithi est le verger qui fournit de poires et de pommes une moitié du Levant ; ils ont d'énormes troupeaux de moutons ; les ruelles de leurs villages sont encombrées de vaches et de petits cochons familiers. Mais l'avarice, que ces montagnards avaient en commun avec toutes les populations paysannes, a été soigneusement développée, pendant de longues générations, par la cupidité des janissaires. L'étalage du luxe et de la richesse ou simplement les signes de l'aisance étaient pour leurs aïeux un arrêt de mort ; les voyageurs du XVIII^e siècle nous montrent ce peuple vêtu, comme aujourd'hui, de loques sans nom, de haillons rattachés de ficelles, dont les gueux de Callot eussent été honteux : un habit neuf, ou seulement propre, leur eût été volé sur le dos par l'intendant du janissaire (Olivier, II, p. 360). De même pour les maisons, tout habitat humain devenant la proie du maître, ils ont pris

l'habitude de vivre en des bouges enfumés dont nos bestiaux ne voudraient pas.

« C'est, d'ailleurs, grâce à cette avarice qu'ils se sont libérés et qu'ils sont devenus les maîtres des plaines, dès qu'un ordre légal s'y est établi. Le musulman, gaspilleur et gâcheur, dût hypothéquer, puis vendre ses biens : le montagnard chrétien, qui vivait de racines et enfouissait ses gains, put acheter toutes les terres qu'il voulut. Qu'une loi impartiale, qu'un état pacifique soit rétabli dans l'île, assurant ou restituant aux musulmans les propriétés qu'ils possédaient avant les troubles, on peut prévoir qu'avant dix ans les propriétés musulmanes auront disparu et que les terres seront chrétiennes, car rien n'arrêtera l'acaparement des montagnards. Et c'est encore là une condition du problème, dont il faut tenir grand compte et qui facilitera la solution, le jour où vraiment on la voudra.

« Il est certain que la plus grosse difficulté sera alors, comme en août 1896, la présence autour des villes de ces populations musulmanes, que les beys ont tirées de leurs villages, que l'Europe protège actuellement contre les insurgés et que le Sultan nourrit de sa main depuis plus de dix mois. Entre ces musulmans et les insurgés, deux mois de massacre et dix mois de guerre ont mis une haine difficile à apaiser. Les chrétiens ont ruiné les propriétés musulmanes de l'intérieur ;

les musulmans ont ruiné les propriétés chrétiennes de la côte : ces dommages sensiblement égaux se compensent, et l'on ne voit pas quel parti voudrait ou pourrait donner à l'autre des indemnités en nature ou en argent.

« D'autre part, les exemples de la Thessalie et de la Roumélie nous montrent qu'une émigration des musulmans, même des musulmans indigènes, suit toujours la disparition du pouvoir turc : quand on organisa la Roumélie orientale, les musulmans slaves passèrent le Bosphore, et le Sultan les installa dans ses propriétés de Brousse et de Panderma ; quand on céda la Thessalie au royaume grec, les musulmans grecs passèrent la frontière de Macédoine, et le Sultan les installa dans ses tchiflicks du Vardar.

« Réinstaller les musulmans de Crète dans leurs anciennes possessions serait donc une opération difficile, dangereuse, très coûteuse, et, si l'on ne veut pas réinstaller en même temps le système turc, parfaitement inutile. On pourrait songer à les maintenir dans les plaines côtières, autour des villes, qu'ils occupent actuellement ; mais que faire des chrétiens urbains qui vont revenir de Grèce ? Je crois qu'une mesure radicale s'imposera. Il n'est pas de force au monde qui puisse rétablir l'islam de Crète dans les conditions d'autrefois, et cet islam, comme tous ceux que nous connaissons, est incapable de vivre en une autre atmosphère.

Mais les îles de l'Archipel et surtout les côtes de l'Anatolie turque sont désertes ; le Sultan y possède, personnellement, des milliers de kilomètres en jachère : comme les musulmans du Péloponèse après la guerre de l'Indépendance, comme les musulmans de Bulgarie et de Roumélie après la guerre des Balkans, les musulmans crétois trouveront leur place et leur vie en Asie-Mineure. Il faudra de l'argent pour les y établir ; mais leurs propriétés de Crète sont là. Le jour où l'Europe organisera dans l'île un gouvernement régulier, les Crétois voudraient qu'elle fondât aussi une Banque foncière, et que cette banque prit les terres musulmanes, en garantie des capitaux qu'elle avancera aux émigrés ou aux expulsés : avant dix ans, les chrétiens auront racheté ces terres ; les avances de la banque seront couvertes ; et l'opération aura laissé entre les mains des financiers, un joli bénéfice. » (V. Berard : *les Affaires de Crète*, p. 104).

VI

A l'Agriculture viendrait se joindre l'Industrie pour faire vivre heureuse la Crète. Des fabriques de savon ont été établies à La Canée. C'est un produit qui pourrait avoir, dans l'Orient entier, un écoulement facile.

Des usines pour la fabrication des poteries s'y

trouvent également, on a même tenté d'introduire les industries des lainages colorés et de la confection des toiles. La main d'œuvre n'est pas élevée, et on rencontre chez les Crétoises de véritables artistes pour la broderie. Ce qui fit la fortune des tapis du Caire pourrait aussi bien se retrouver en Crète. Mais il faut à tout cela, un initiateur. Le rôle du gouverneur futur serait peut-être plus encore de travailler à développer ces différentes branches de la fortune publique, que de former des bataillons pour lutter contre l'étranger.

Le commerce lui-même fournirait à une grande partie de la population les aliments nécessaires à la vie, avec surabondance. La seule exportation actuelle est l'éponge.

Il n'est point de pêche plus pénible ; l'éponge croît généralement à des profondeurs de quaranté brasses, où le pêcheur ne peut atteindre que s'il est fortement chargé et où l'immense masse d'eau pèse sur lui à raison de 75 livres par pouce carré de son corps, et lui oppresse la respiration.

Le pauvre pêcheur se déshabille sur le bord du bateau et s'attache un bloc de marbre du poids d'environ vingt-cinq livres ; puis, il se met à aspirer longuement et fortement pour se remplir les poumons. Personne ne lui dit un mot, ne le trouble en rien. Le moment venu, il fait le signe de la croix, dit une prière, jette son bloc de marbre dans les flots, saute après lui, et quand

il a atteint le fond, met son marbre sous le bras afin de pouvoir se maintenir sous l'eau, détache les éponges du rocher et les entasse à la hâte dans un filet qu'il porte suspendu au cou.

Il communique avec ses camarades restés en plein air par une corde attachée à son corps ; au premier signe qu'il fait en tirant la corde, on le remonte au plus vite avec son fardeau, car la vie ou la mort du plongeur dépendent souvent de quelques secondes. Enfin, le pauvre homme arrive épuisé à l'air libre, et rend l'eau qu'il a avalée.

On dit que le seul son de la voix humaine ranime d'une façon merveilleuse le plongeur qui revient du fond des eaux presque privé de toute chaleur animale.

C'est une vie dure, mais le Crétois, comme le Spartiate, se contente de peu — du pain et de l'eau.

VII

Partout les mœurs, les habitudes grecques, avec cet art exquis dans le vêtement et le costume qui paraît inné ; partout la même fierté et la même négligence. Contents de leur ciel sans nuage et de leur langue pleine de musique, les Grecs, et comme eux les Crétois, se passeraient du reste.

La langue est ce qui est le plus divin, le plus



Une Crétoise au haïck

sacré chez un peuple, c'est le lien le plus fort qui l'unisse à un autre peuple.

A ce titre encore, la Crète réclame son union à la Grèce. Partout elle entend résonner cette langue qui lui rappelle sa patrie, dans ses prières au sein des églises, dans ses réclamations au milieu des places publiques, dans ses plaintes auprès du foyer. Cette langue qui clame ses désirs, qui porte ses plaintes et qui redit ses douleurs doit aussi chanter un jour sa liberté. La Crète en garde l'assurance et espère dans l'avenir !

L'avenir sera pour la liberté. Rien de plus juste.

Dans une brochure demeurée célèbre, Benjamin

Constant, au début de ce siècle, soutenait déjà qu'au point de vue scientifique et moral, la doctrine de la légitimité des droits du Sultan sur les chrétiens de l'Orient était une monstruosité.

Il n'est pas facile cependant de changer en un moment l'œuvre lente des siècles ; voici les propositions soumises aux puissances pour l'arrangement définitif des affaires de Crète.

« 1° Nomination d'un gouverneur provisoire choisi dans un état neutre ;

« 2° Emprunt de six millions garanti par les droits de douanes ;

« 3° Formation d'une gendarmerie ;

« 4° Création d'un conseil consultatif dont les membres seraient nommés par les Puissances ;

« 5° Elaboration, par le conseil, d'une constitution autonome comportant la nomination d'un gouverneur général chrétien pour cinq ans, avec le consentement du Sultan, et un arrangement pour la convocation de l'Assemblée nationale qui sera investie du pouvoir législatif ;

« 6° Le gouverneur général aura le pouvoir suprême, commandera aux forces de terre et de mer et fixera les impôts directs et indirects ;

« 7° La Crète sera considérée comme une province neutre de l'empire ottoman et paiera tribut. »
(Livre Jaune, p. 32.).

Une Note du ministre des affaires étrangères aux

puissances explique les termes de cette constitution (Livre Jaune, N° 8) :

« Je suis en mesure de vous faire connaître le sentiment des divers Cabinets sur les points dont nous les avons saisis, d'accord avec le Gouvernement russe, en vue de provoquer l'étude en commun des problèmes soulevés par le règlement de la question crétoise.

« D'après les déclarations faites au marquis de Noailles par le baron de Rotenham, le Cabinet de Berlin se rallie volontiers aux propositions du Gouvernement français. En me donnant avis de cette décision, le marquis de Noailles prévoit seulement que certaines observations pourront être formulées sur la question de l'emprunt.

« Le comte Gulochowski a déclaré, de son côté, à M. Lozé qu'il approuvait nos propositions sous la réserve de quelques observations qui ne paraissent pas d'ailleurs présenter toutes, aux yeux du Gouvernement austro-hongrois, la même importance. Le comte Gulochowski a exprimé notamment la crainte qu'en s'astreignant à choisir le gouverneur dans un Etat neutre, on ne risquât de faire un choix défectueux. Quant à la gendarmerie, le mieux serait, à son avis, qu'on laissât le soin de l'organiser au commissaire du gouverneur provisoire qui, en dehors des officiers pris à l'étranger, recruterait les gendarmes parmi les Crétois.

« M. Visconti-Venosta, après en avoir délibéré avec ses collègues, a remis à M. Billot une Note où le Gouvernement italien constate que les propositions françaises répondent à ses propres vues. Il n'hésite donc pas, en principe, à y donner son approbation. Le retrait, ou, tout au moins, la concentration des troupes turques sur des points à déterminer lui paraît être le procédé le plus propre à préparer la pacification des esprits en Crète. Le Gouvernement Royal estime que la garantie des puissances devrait être établie non pas sur le service même de la dette à créer, mais sur l'affectation à ce service de certaines branches de revenus. Enfin, le plus urgent serait, à ses yeux, de déférer l'administration provisoire de l'île au Conseil des amiraux.

« Le Cabinet de Londres est d'accord, sauf certaines réserves, avec le Gouvernement de la République sur les six points qui lui ont été soumis. En ce qui concerne le futur Gouverneur, lord Salisbury juge préférable que les puissances ne limitent par aucune restriction la liberté de leur choix; il pense enfin que l'examen des conditions dans lesquelles sera constituée l'Assemblée crétoise devra être ajourné jusqu'au moment où les autres propositions seraient approuvées et en bonne voie d'exécution.

« De cet ensemble d'indications il ne nous paraît pas impossible de dégager les éléments d'une

entente entre les puissances tenant compte des différentes observations qui se sont produites. Elle pourrait s'établir sur les points formulés ci-dessous :

« 1° Autonomie et neutralisation de la Crète qui continue à faire partie de l'Empire ottoman ;

« 2° Désignation à très brève échéance, par les puissances, d'un gouverneur appartenant autant que possible à un état neutre ;

« 3° Mise à l'étude immédiate d'un système d'affectations de certains revenus de l'île de Crète au service d'un emprunt de 6 millions de francs, étant entendu que les puissances s'emploieront collectivement à faire en sorte que les revenus en question ne soient pas détournés de cette affectation spéciale ;

« 4° Constitution d'une gendarmerie composée, dans une proportion à déterminer, d'éléments étrangers aussi homogènes que possible et d'éléments crétois ;

« 5° Concentration des troupes turques sur un certain nombre de points de l'île ;

« 6° Aucune modification à la situation actuelle en ce qui concerne l'autorité des amiraux.

« Le Gouvernement français ne se dissimule pas que d'autres questions pourraient utilement être envisagées. Mais il croit plus avantageux de se restreindre tout d'abord aux six points en question sur lesquels l'accord paraît devoir s'établir entre tous les Cabinets. »

Il ne tient pas à la politique turque qu'elle n'entreprenne tous les moyens pour empêcher la solution de la question crétoise. Le Livre Jaune (p. 21) constate en termes modérés dans une note aux ambassadeurs, « un certain changement d'attitude du Sultan » toutes les fois que la question est soulevée.

C'est en vain qu'elle tentera d'entraver les négociations. « Quelques légitimes que puissent être les soucis du Gouvernement ottoman quant au sort des musulmans crétois, il ne saurait lui appartenir d'assumer une initiative quelconque relative aux mesures à prendre à cet effet, cette tâche incombant en entier aux puissances qui ont pris la Crète sous leur protection et lui ont garanti une autonomie complète. » (Livre Jaune, p. 22, n° 32).

Cette note est fondée. Les Puissances sont aujourd'hui d'accord (Livre Jaune, n° 44). La seule difficulté paraît être le choix du gouverneur. C'est un point établi qu'il ne doit pas être sujet du Sultan (Livre Jaune, n° 38). Il serait à souhaiter, ajoute la note, qu'il fut pris dans un Etat neutre, ou, du moins, qu'il n'appartint à aucune des Grandes Puissances.

Quoiqu'il en soit, le régime de la Crète devra garder, s'il veut prospérer, son caractère propre.

« C'est, toujours et partout recommencée, la même histoire sociale de ce peuple grec, — telle, nous

l'ont expliquée Thucydide et les anciens ; telle, elle se refait aujourd'hui sous nos yeux, — le même groupement des familles en dèmes (communes) et des dèmes en cités. La cité, la ville « où l'on vit au milieu des hommes, où il y a du monde », est le terme de leurs vœux. Le Turc, le musulman en général, vit heureux dans son *tchiflick*, dans sa ferme isolée, en plein champ ou en pleine forêt. Le Grec a besoin de la conversation, de l'admiration et même de l'envie d'un voisin... Mais il semble que la cité soit aussi le terme de son idéal politique : le groupement des cités en Etat ne lui paraît pas indispensable.

« C'est là une tendance fondamentale de ce peuple : si l'on voulait en tenir compte, l'affaire crétoise serait peut-être moins difficile à régler. Un pays grec n'est pas forcément un Etat grec ; ce peut être une juxtaposition de communautés amies, fédérées, toujours émules...

« Mais, depuis un demi-siècle, l'Europe semble avoir pris à tâche de combattre cette tendance. Les idées nationales de l'Europe ont contrarié les idées grecques, même sur cette terre crétoise où pourtant la disposition du pays, l'isolement des vallées et des provinces, se prêtait si bien à l'organisation communale. » V. Bérard, p. 99.

L'avenir est là.

L'avenir de l'île dépendra tout entier de la nomination et du choix du gouverneur. Quel

qu'il soit, il lui faudra compter avec les musulmans redevenus insolents depuis leurs triomphes, mais la Crète demeurera avant tout chrétienne et attachée à la Grèce.

Les Turcs ont pu s'emparer de l'île sur les Vénitiens ; ils n'ont jamais régné que dans les forteresses côtières, sur les plages : l'intérieur, avec ses montagnes, ses églises et ses couvents, la vraie patrie — non pas ces rivages où les flots ont poussé tour à tour toutes les nations — le roc hellénique détaché du continent, superbe, héroïque, est demeuré grec !

Il veut le demeurer toujours.

VII

Les Crétois, fidèles au passé, espèrent dans l'avenir.

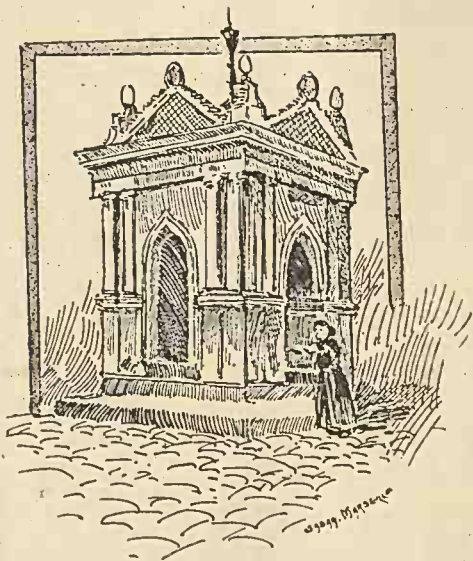
Ces espérances se réaliseront-elles un jour ? Les Puissances discutent encore. C'est en tout cas une étrange sensation qu'on éprouve, lorsque du sommet de la montagne que domine la Sude, du milieu des oliviers, on aperçoit les navires de l'Europe entière, rangés en bataille pour garder cette pauvre île perdue au milieu de la mer !

C'est l'intérêt des peuples, disent les diplomates, qui veut cette situation ; c'est l'intérêt de l'équilibre européen. Les souverains ont, en effet, de tout temps

estimé que l'intérêt devait gouverner le monde. Il est certain néanmoins que si les triomphes partiels sont pour l'intérêt, les triomphes définitifs sont pour la justice et la vérité.

La justice et la vérité sont aux chrétiens.

La Crète peut garder l'espérance !



La Fontaine du peuple à La Canée



LA PANAGHIA - LA MADONE A L'ARC EN-CIEL



EPILOGUE

Speranza ! Speranza !

Oui, l'espérance reste encore au cœur des chrétiens dans l'île, et cette espérance leur vient de la croix. L'église et le couvent sont en Crète, comme dans tout l'Orient, les arches saintes autour desquelles, dans la douleur et les épreuves, les peuples viennent chercher le réconfort et la vie.

C'est ainsi qu'aux premiers jours de novembre, après huit mois de luttes, les notables Crétois se réunissaient à Mylo-Potamos, au pied de la grande croix de l'église. De là ils envoyèrent aux amiraux une note, dans laquelle ils déclaraient, au nom de la nation, que « forcés par les événements, ils acceptaient l'autonomie civile qui leur était imposée par l'Europe. »

Trois jours après, les députés se retrouvaient, au milieu d'une foule nombreuse accourue de l'île entière, au monastère d'Arcadie, la citadelle sainte de la Crète. C'est là que déjà, en 1866, avaient été tenues les grandes assises de la nation. Cinq cents victimes étaient tombées autour du monastère

pour la défense de la liberté. Les nouveaux libérateurs s'étaient réunis auprès de leurs martyrs :

Ils avaient demandé au vénérable évêque de Réthymos, M^{sr} Dionysios, de venir bénir le nouveau drapeau adopté par les Crétois : — « une grande croix noire sur fond blanc, avec, à l'angle supérieur, près de la hampe, une croix blanche sur fond bleu. »

Cinq de ces bannières avaient été déposées dans le sanctuaire, près de l'autel, aux pieds d'une Panaghia « Vierge - Mère » géante, vêtue d'une longue robe ocellée de pierreries des impératrices byzantines, le front, comme elles, astré d'émeraudes et de rubis, dans le resplendissement d'une auréole d'or. Sur ses genoux, caché dans les plis du manteau, un *Jézous* bénissant d'un geste hiératique, vêtu d'une tunique rose, semée de perles, tenant un sceptre dans la main.

Le reflet des ors, l'éclat des pierreries mettaient comme un arc-en-ciel de feu autour du trône blanc de la Vierge, — au front de la Madone, — aux cheveux de l'enfant Jésus — l'arc-en-ciel de l'espérance !

L'évêque célébra la messe devant cette image miraculeuse, qui semblait grandir jusqu'aux voûtes sous le brasillement opalin des cierges et des lampadaires.

Quand il eut déposé dans le voile de soie

l'Évangéliste historié nacre et ivoire, après que le diacre eut emporté, au milieu des encensoirs fumants, le calice de la messe, le vieillard prit les drapeaux, les bénit avec l'encens et la croix, les fit toucher à la robe de la Panaghia, et les distribua aux chefs, en disant d'une voix vibrante :

« Mes enfants et mes frères,

« La civilisation européenne permet aujourd'hui aux Crétois d'avoir un drapeau. Prenez celui-ci comme le symbole du deuil qui existe dans nos cœurs, mais aussi comme le gage de l'espérance qui ne doit jamais nous abandonner. Espérons que cette croix noire qui nous rappelle tant des nôtres tombés pour la liberté, blanchira un jour, à l'aurore d'une liberté nouvelle !

« En nous unissant à la Mère-Patrie, la croix nous donnera un seul et même drapeau ! »

Ce furent les dernières paroles que nous entendimes avant de quitter la Crète. Nous redescendimes du côteau d'Arcadie, le long de torrents bordés à cette époque déjà de lauriers-roses en fleurs, qui les faisaient ressembler à de larges rubans mauves jetés sur une peluche verte, depuis les sommets blancs des collines neigeuses jusqu'aux rives azurées de cette mer si bleue — et bientôt nous arrivâmes à la baie de la Sude.

C'est là, pensions-nous, que les Sirènes de la mer avaient fixé leur demeure ; c'est de là que les flotilles légendaires de Minos partirent à la conquête des mers inconnues : c'est là que durant trois siècles, les galères de Venise et les felouques de Syrie amenèrent toutes les richesses de l'Orient.

Là dorment aujourd'hui, sous le grand soleil, au milieu des eaux transparentes, les immenses vaisseaux des six puissances coalisées ; leurs tourelles étincelantes, leurs coupoles argentées mettent dans l'âme comme le mirage d'un empire qui n'est plus, le rêve de quelque ville fantastique aux minarets lamés d'or, aux mosquées coupolées d'argent.

Au milieu de ces géants de la mer, notre petit « MAÏYO » disparaissait, — un alcyon nageant timidement dans un lac peuplé de cygnes — Nous montâmes joyeux, et nous hissâmes au grand mât le nouveau drapeau de la Crète.

Le soleil se levait au loin dans la mer : les gouttes de rosée, déposées par la nuit à nos voiles blanches, paraissaient des perles semées par les mains des anges.

C'était dans un spectacle semblable que le poète Byron, sur les côtes opposées de la Grèce, au lendemain de la fête de la Résurrection du Christ,

mourait en répétant aux soldats de l'indépendance : « En avant ! »

Ce fut aussi le dernier cri d'espérance que nous lançâmes aux Crétois venus dans leurs barques légères jusqu'à notre voilier, qui déjà s'élançait sous la brise : « En avant ! »

A ce moment, un arc-en-ciel de feu s'éleva de la mer, qui sembla mettre un nimbe d'or autour du « MAÏYO » en partance.

Enfants, voici l'espérance ! s'écria le capitaine.

Souvenez-vous de la Madone à l'arc-en-ciel !

L'arc-en-ciel, c'est ce qui fait lever les yeux,

C'est ce qui fait lever le cœur en haut !

C'est un espoir, c'est plus qu'un rêve..... !

C'est un pacte divin, une alliance sainte !

C'est une manifestation du ciel..... !

.....



BIBLIOGRAPHIE

- BOSCHINI. — *Il regno di Candia delineato*. (Venise, 1651, in-fol.)
- DESROCHES. — *Journal de l'expédition de M. de la Feuillade, pour le secours de Candie*. (Lyon, 1670.)
- Marquis de VILLE. — (*Mémoires du*) ou *Histoire curieuse du siège de Candie*, (publié par François-Savinien d'Alquié. Amsterdam, 1676, in-12.)
- VALERIO (Andrea). — *Historia della Guerra di Candia*. (Venise, 1674.)
- RICAUT (Pierre). — *Histoire des Trois derniers empereurs Turcs*; traduit de l'anglais. (Paris, 1682, 4 vol.)
- MERVESIN (abbé). — *Histoire du marquis de Saint-André, Montbrun*. (Paris, 1698.)
- NAVAILLES (Duc de). — *Mémoires*. (Amsterdam, 1701, in-12) réédités par Moreau. (Paris, Techner, 1861, in-8°.)
- CORNELIUS FLAMINIUS. — *Creta sacra*. (Venise, 1755, 2 vol. in-4°)
- DARU. — *Histoire de la République de Venise*. (Paris, 1821), liv. V et IX.
- SIEBER (W.). — *Reise nach der Insel Kreta* (Leipzig, Fleischer, 1823, 2 vol. in-8°).
- SIMONDI DE SISMONDI. — *Histoire des Républiques italiennes*. (Paris, 1826), chap. XIV et XV.
- HÆCK (Dr K.). — *Kreta, ein Versuch zur Aufstellung der Mythologie und Geschichte*. Gœttingen, Lauffer, 1823-1828, 2 vol. in-8°)
- PASHLEY (R.). — *Travels in Crete*. (Londres, 1840, 2 vol. in-8°.)
- HAMMER (Joseph de). — *Histoire de l'Empire ottoman*; traduit par J.-J. Hellert. (Paris, Bellicier, 1843.)
- Iles de Grèce* (« l'Univers Pittoresque »), par Lacroix (Paris, 1853).
- BOURQUELOT (T.). — *Huit jours dans l'île de Candie*. (« Nouvelles annales des Voyages » septembre 1862, p. 257-322).
- ROUSSET (Camille). — *Histoire de Louvois*. (Paris, 1863, 4. vol. in-8°), t. II.

- SPRATT (B.) — *Travels and resarches in Crète.* (Londres, van Voorst, 1865, 2 vol. in-8°; avec carte.)
- HIEPERT (H.) — *Die Insel Candia.* (Carte en 2 feuilles, 1/146,000, Berlin, 1866.) — *Zur Karte von Kreta.* (« Zeitschrift der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin », 1866), p. 435-446.
- PERROT (G.) — *L'île de Crète, Souvenirs de voyage.* (Paris, Hachette, 1866, in-12.)
- THONON (L.) — *Fragments d'une Description de l'île de Crète.* (« Revue archéologique », 1866-1868.)
- Die Griechen und die Türken der Insel Candia.* (« Mittheilungen de Petermann, 1866), p. 370-473.
- BEULÉ. — *L'île de Crète et la Question d'Orient.* (« Revue des Deux-Mondes », 15 janvier 1867.)
- PERROT (G.) — *Deux ans d'insurrection en Crète.* (« Revue des Deux-Mondes », 15 avril 1868.)
- LENORMANT (François). — *La Question de Crète.* (« Correspondant », 1868.) — *La Conférence de Paris.* (« Correspondant », 1869.)
- Les affaires de Crète, Documents diplomatiques.* (« Livrés Jaunes », années 1866, 1867, 1863.)
- BOLANICH. — *Précis de l'histoire de Crète.* (Paris, Librairie internationale, 1869, 2 vol. in-8°.)
- La Conférence de Paris,* (« Archives diplomatiques », 1869), p. 1566, 1581, 1588, 1594, 1611).
- « Annuaire des Deux-Mondes », t. VIII et XIV.
- RAULIN (V.) — *Description physique de l'île de Crète.* (Paris, A. Bertrand, 1869, 2 vol. in-8° et atlas.)
- JAL (A.) — *Abraham Du Quesne et la marine en son temps.* (Paris, Plon, 1873, 2 vol. in-8°), t. 1^{er}, p. 369 et suiv.)
- LAURIA (G.-A.) — *Creta, Rodi, Lesbo, Studii.* (Napoli, 1874, in-8°.)
- LAURENT (Albert). — *La Question crétoise.* (« Revue des Deux-Mondes, 1^{er} juin 1877).
- O. S. — *La Crète.* (« Revue britannique », juillet 1877.)
- GERIN (Charles). — *L'Expédition des Français à Candie.* (« Revue des Questions historiques », 1^{er} janvier 1879.)
- MALTZAN (H. von). — *Reisecrinnerungen in Kreta.* (« Deutsche Rundschau », 1884), p. 229-241.
- PAGANALIS. — *Krété kai Kréta (Estia, 1887, nos 613 et suiv.)*
- EDWARDES (Charles). — *Lettres from Crete.* (Londres, Bentley, 1887, in-8°.)

- RENNER (H.) — *Canea*. (« Zeitschrift für Schulgeographie », 1890).
La Vie politique à l'étranger, publiée sous la direction de M. Lavisse. (Année 1889, p. 115 et suiv. ; année 1890, p. 157 et 322 ; année 1891, p. 115 et 241).
- Bolletino dell'Accademia dei Lincei 1889*, p. 118.
- COMPARETI. — *Museo Italiano di antichità classica*, II, 561-613.
- DEBIDOUR — *Histoire diplomatique de l'Europe*. (Paris, Alcan, 1891, 2 vol. in-8°), t. I^{er}, p. 269 et 379 ; t. II, p. 95, 325, 348, 352, 360, 369, 514, 526).
- ELPIS MELENA. — *Erlebnisse eines mehr als 28 jährigen Aufenthaltes in Kreta*. (Hanovre, Schmahl, 1892, in-4°).
- SEEFELD (Alfred von). — *Winterreise in Kreta*. (Hanovre, Schmahl, 1892, in-8°).
- NOIRET (H.) — *Documents pour servir à l'histoire de la domination vénitienne en Crète*. (« Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome », Paris, Thorin, 1892, in-8°).
- ARNAUD-JEANTI. — *La Crète et la Question crétoise*. (Paris, 1896, in-18).
- MARIANI. — *Del regno di Minosse*. (« Nova Antologia », octobre-novembre 1896).
- PERROT (G.) — *La Crète, son passé, son présent, son avenir*. (« Bulletin de la Société normande de géographie », janvier-février 1897).
- STREIT (G.) — *La Question crétoise au point de vue du droit international*. (« Revue générale du droit international public », janvier-février 1897).
- X. — *L'Europe et la Crète*. (« Revue diplomatique et coloniale », 15 mars 1897).
- MASSON (Paul). — *Histoire du commerce français dans le Levant au XVIII^e siècle*. (Paris, Hachette, 1897, in-8°), p. 429-431.
- DE COUBERTIN (P.) — *Un Mensonge historique*. (« Nouvelle Revue », 15 mars 1897).
- Parliamentary Papers* (Livres Bleus) *Turkey 1889*, n° 2 *Correspondance respecting the affairs of Crète*. (C. 5823). — *Turkey, 1890*, n° 2. *Idem* (C. 5967). — *Turkey, 1891*, n° 4 et 5. *Affairs of Crète*. (C. 6322 et 6432). — *Turkey, 1896*, n° 7. *Correspondance respecting the affairs of Crète*. (C. 8193).
- LE GLAY (A.) — *L'expédition du duc de Beaufort en Crète, 1668-1669*. (« Revue d'histoire diplomatique », t. XI, n° 2, Leroux, 1897).

DELONCLE (J.) — *La Question crétoise*. (« Revue encyclopédique, 1897 », n° 151-152.

BÉRARD (V.) — *Les Affaires de Crète*. Paris, 1897.

LAROCHE (Ch.) — *La Crète ancienne et moderne*. (Paris 1898).

ALBIN (C.) — *L'île de Crète : Histoire et Souvenirs*. Un fort vol. in-8° cavalier richement illustré. — Deux cartes.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages
Carte de la Crète.....	IV
INTRODUCTION	
Hellé mélancolica (d'après un marbre d'Athènes).....	V
CHAPITRE I.	
La Canée — Les Flottes — Les Monts Blancs (Planche hors texte)....	VIII
Vue générale de la baie de la Sude.....	17
Batterie de Paleocastro à l'entrée de la Sude.....	25
CHAPITRE II.	
Dames crétoises en costume du pays (hors texte).....	29
Rethymo vue de la forteresse.....	33
Fort de Rethymo (d'après une estampe ancienne).....	37
CHAPITRE III.	
Une rue à Rethymo. — Gynecée et Moucharabiès (hors texte).....	39
La Canée. Panorama de la ville et de la campagne.....	47
CHAPITRE IV.	
Le port de Rethymo et les vaisseaux chrétiens (xvii ^e siècle). D'après une estampe de la Bibliothèque nationale (hors texte).....	54
Panorama de Candie.....	57
CHAPITRE V.	
Intérieur d'une Eglise grecque, le Chœur et l'Iconostase, (hors texte).....	62
Monastère et forteresse du Katholikos.....	69
CHAPITRE VI.	
Château-fort de Sélino près Sphakia (xvii ^e siècle), d'après une planche de la Bibliothèque nationale (hors texte)....	80
Akrotiri. — Monastère de Saint-Jean.....	83

	Pages
CHAPITRE VII.	
Candie et les vaisseaux de Malte et de Venise (xvii ^e siècle, d'après une estampe de la Bibliothèque nationale (hors texte).....	90
Portrait de Morosini, défenseur de Candie, d'après le tableau conservé à Venise.....	95
Plan de Candie, d'après une estampe conservée à la Bibliothèque nationale.....	101
CHAPITRE VIII.	
Candie — Le Port marchand — Le Château des vénitiens (hors texte).....	116
Une Mosquée à Candie.....	121
CHAPITRE IX.	
Le Château de la mer à Candie. (Gravure sur bois de la Bibliothèque nationale, hors texte).....	128
Crétois brisant un drapeau turc.....	135
CHAPITRE X.	
Dame turque au haïch, maison à la grille (hors texte)....	146
Archer crétois (d'après une estampe de la Bibliothèque nationale.....)	149
Cavalier turc porteur de fanion.....	159
CHAPITRE XI.	
Environs de la Canée. — Les drapeaux des puissances (hors texte).....	164
Incendie de La Canée.....	169
Soldat turc à l'heure de la prière.....	175
Daphotis, chef crétois.....	181
Papas Malékos en costume d'insurgé crétois.....	187
CHAPITRE XII.	
Le Monastère et la forteresse d'Arcadia (hors texte).....	196
Le Prince Georges de Grèce.....	203
M ^r Dionysios et ses assistants en costume de moines Basiliens.....	207
Femme turque au haïck.....	216
La Fontaine du peuple à La Canée.....	224
EPILOGUE.	
La Panaghia — La Madone à l'arc-en-ciel (hors texte)....	226

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

Histoire et Souvenirs de l'île..... I-VII

CHAPITRE I. — *La Crète et ses cent villes.*

Sommaire : I Description des poètes. — II Description des géographes. — III Aspect de La Canée. — IV La baie de la Sude. — V Sphakia et Réthymo. — VI La grotte des martyrs à Mélidoni. — VII Candie et ses souvenirs. — VIII Les cités chantées par Homère... 9-28.

CHAPITRE II. — *La Crète et ses habitants.*

Sommaire : I Les premiers habitants de l'île. — II Les noms de Crète et de Candie. — III Les Crétois d'après les historiens Polybe et saint Paul. — IV Les deux populations de la Crète..... 29-38

CHAPITRE III. — *La Crète au temps des dieux et des héros.*

Sommaire : I Le berceau de Jupiter. — II Cérès et Plutus. — III Minos et le Minotaure. — IV Le Labyrinthe de Crète. — V Dédale et Icare. — VI Le roi Idoménee. — VII Le vieillard Sophronyme..... 39-52

CHAPITRE IV. — *La Crète sous la domination Grecque et Romaine.*

Sommaire : I La civilisation en Crète : les systèmes d'écriture. — II Formation de petits états : Epiménide. — III La Crète et les guerres de la Grèce. — IV La Crète réduite en province romaine..... 53-60

	Pages
CHAPITRE V. — <i>La Crète aux premiers siècles du christianisme.</i>	
Sommaire : I L'Évangile en Crète : saint Tite. — II Voyage de saint Paul en Crète — III Les col- laborateurs de saint Tite. — IV Naufrage de saint Paul en Crète. — V Dernières années d'apostolat...	61-72
APPENDICE au Chapitre V.	
Épître de saint Paul à son disciple Tite, évêque de Crète	73-78
CHAPITRE VI. — <i>La Crète au moyen-âge.</i>	
Sommaire : I Les monastères en Crète. — II Invasion des Arabes. — III Saint André le Jérusalemite — IV Saint André de Crète et les Iconoclastes. — V La Crète et les croisades.....	79-88
CHAPITRE VII. — <i>La Crète sous la domination de Venise.</i>	
Sommaire : I Il regno di Candia. — II Les musulmans et la Crète. — III La grande lutte. — IV Capitu- lation de Candie.....	99-101
APPENDICE au Chapitre VII.	
Les familles françaises au siège de Candie.....	102-114
CHAPITRE VIII. — <i>La Crète sous le joug des musulmans.</i>	
Sommaire : I Les fiels crétois. — II La question d'O- rient. — III La guerre et l'Indépendance. — IV Les trois martyrs.....	117-126
CHAPITRE IX. — <i>La Crète et l'Indépendance.</i>	
Sommaire : I La suzeraineté de l'Égypte. — II Retour de l'île au Sultan. — III Insurrection de 1856. — IV Révolution pacifique. — V Réponse du Divan...	129-143

CHAPITRE X. — *La Crète et l'Hellénisme.*

Pages

Sommaire : I Appel des Crétois à la Grèce (1867). —
 II Pacification à main armée. — III Le règlement orga-
 nique et le traité de Berlin, 1878. — IV Nouvelles
 réclamations de la Crète. — V Soulèvement de 1889.. 147-162

CHAPITRE XI. — *La Crète et la liberté.*

Sommaire : I L'Épitrôpie nouvelle. — II Hostilité de
 la Turquie. — III Origine de l'insurrection de 1897.
 — Massacres à La Canée. — V Intervention de la
 Grèce. — VI Médiation des puissances européennes.
 — VII L'autonomie Crétoise..... 165-186

APPENDICE au Chapitre XI.

Un épisode de la guerre en Crète..... 189-194

CHAPITRE XII. — *La Crète et l'avenir.*

Sommaire : I L'Union de la Crète à la Grèce. — II Or-
 ganisation financière. — III Le Prince Georges gou-
 verneur de la Crète. — IV Les Monastères en Crète.
 — V L'Agriculture. — VI L'Industrie, le Commerce.
 — VII La langue et le nouveau régime. — VIII Es-
 pérance !..... 197-226

EPILOGUE.

Le Drapeau de la Crète..... 227-231

Bibliographie de la Crète..... 233-236

Table des illustrations 237-238



OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Massillon *Enfant* (épuisé).

La *Poésie du Bréviaire*

t. I *L'Hymnaire* ;

t. II *Le Psautier* ;

t. III *Le Psautier* ;

t. IV *L'Antiphonaire*.

Histoire et Légende (épuisé).

L'île de Crète

Histoire et Souvenirs.

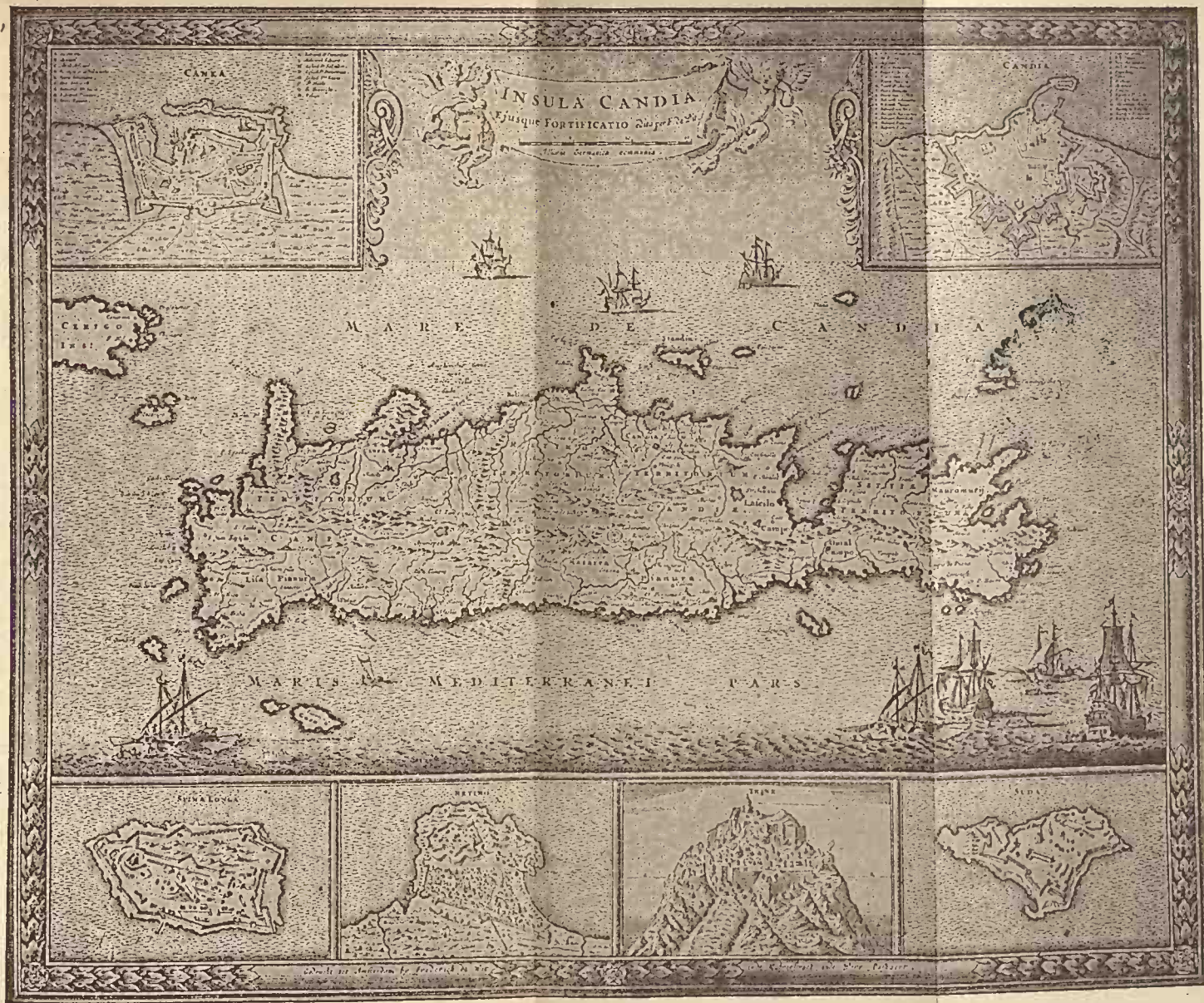
Les îles d'Or

Histoire et Légendes.



VERIFICAT
1987





CARTE GÉNÉRALE DE L'ILE DE CRÈTE & DE SES VILLES FORTIFIÉES
 D'après l'Atlas de A. E. de Wit. — (Amsterdam xviii^e siècle).